

GINGER
GROUPE INGENIERIE EUROPE

Etudier
Concevoir
Conseiller
Expertiser
Développer durablement
Valoriser
Pérenniser
Enseigner
Former

INGENIERIE EUROPE

GROUPE

ginger

EXPERTISE - INGENIERIE - CLES EN MAIN - MAINTENANCE

RAPPORT ANNUEL 2008

Au cœur de la qualité de la vie

BATIMENT - INFRASTRUCTURES - ENVIRONNEMENT - TELECOMS - DEVELOPPEMENT DURABLE

GROUPE INGENIERIE EUROPE-GINGER

Société anonyme au capital de 4 255 341 euros

Siège social : 11 rue Paul Baudry – 75008 Paris

RCS Paris B 412.350.274

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale

Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire et, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des comptes consolidés du groupe.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I-5 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Dans la continuité des bonnes années précédentes, le groupe a réalisé une croissance significative sur l'exercice 2008.

I-5-1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Créations de société

Pour son développement à l'international, le groupe a constitué au cours de l'exercice 2008

- une filiale russe, GINGER INVEST RUS, domiciliée à Moscou.
- une filiale algérienne, GINGER CEBTP, domiciliée à Alger.

Réorganisation du pôle Télécoms

La réorganisation en France métropolitaine du pôle Télécoms, engagée fin 2007, s'est poursuivie. Après le rattachement juridique de GINGER TELECOMS à CAMUSAT SA réalisé en juillet 2007, sa direction fonctionnelle a été reprise par les services de CAMUSAT SA. La rationalisation de l'organisation opérationnelle du pôle Télécoms a pour objectifs d'optimiser les moyens au marché.

Participation des salariés

L'harmonisation des mesures sociales au sein des différentes entités se poursuit et a conduit à un accord de participation Groupe signé le 26 septembre 2008.

I-5-2 EVOLUTION DE L'ACTIVITE EN 2008

En 2008, le groupe GINGER a poursuivi la croissance de son activité, malgré le ralentissement économique. Le chiffre d'affaires a progressé globalement de 6,3% par rapport à l'exercice précédent.

Cependant, cette évolution de l'activité n'a pas été homogène dans toutes les branches du groupe :

- + 0,7% pour la branche Expertise,
- + 9,6% pour la branche Ingénierie,
- +13,6% pour le pôle Télécoms,
- -25,3% pour la branche Clés en Main – Maintenance.

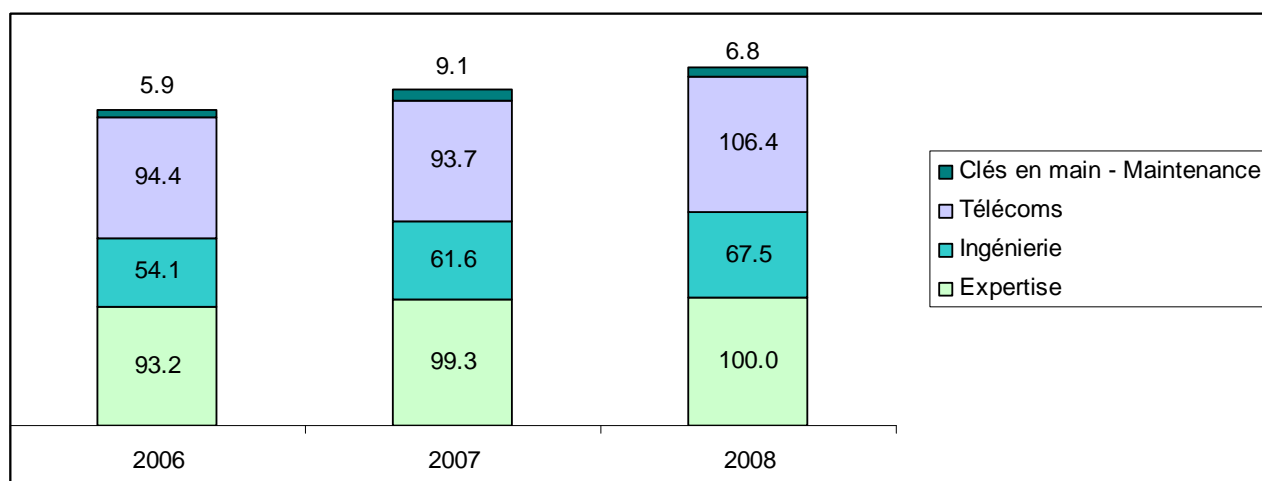
La rentabilité du groupe s'est de même fortement appréciée avec un résultat opérationnel de +20,5 % par rapport à 2007.

Sociétés composant les branches et pôle d'activités

Dénomination sociale	Siège
BRANCHE EXPERTISE	
CEBTP-SOLEN S.A.S.	France métropolitaine
GINGER ALGERIE	Algérie
CAMAXA S.A.R.L.	Martinique
CATED S.A.R.L.	France métropolitaine
CEBTP DEMOLITION S.A.	France métropolitaine
GEODE SOLEN S.A.	Martinique
GEOLAB CARAÏBES S.A.	Martinique
LBTP GUYANE S.A.	Guyane
LBTP NOUVELLE CALEDONIE S.A.S.	Nouvelle Calédonie
LTPP POLYNESIE S.A.E.M.	Polynésie française
GINGER GUYANE CARAIBES S.A.S.	France métropolitaine
TSF SA	France métropolitaine
SOPRONER INGENIERIE S.A.	Nouvelle Calédonie
SCI TIZOZIO	Martinique
Branche Clé en Main - Maintenance	
GINGER Bâtiment, Conception et Construction	France métropolitaine
SECHAUD & BOSSUYT CONSTRUCTEUR S.A.S	France métropolitaine
GINGER Expertise et Maintenance du Patrimoine (GEMP)	France métropolitaine
CIDES S.A.S.	France métropolitaine
BRANCHE INGENIERIE	
Ingénierie de la construction	
BEFS INGENIERIE SUD OUEST S.A.	France métropolitaine
EDI INGENIERIE S.A.R.L.	France métropolitaine
ETCO INGENIERIE S.A.	France métropolitaine
GINGER CONSTRUCTION S.A.S	France métropolitaine
OFFICE EQUIPEMENT REGIONAL S.A.S.	France métropolitaine
SEC BOS S.A.	Pologne
SECHAUD & BOSSUYT S.A.S.	France métropolitaine
SUDEQUIP S.A.S.	France métropolitaine
Ingénierie de l'Environnement	
CORSE INFRASTRUCTURE S.A. (CIE)	France métropolitaine
PARERA S.A.	France métropolitaine
GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES	France métropolitaine
STRATEGIS S.A.	France métropolitaine
POLE TELECOMS	
CAMUSAT S.A.	France métropolitaine
GINGER TELECOMS S.A.S.	France métropolitaine
APRIM NEDERLAND BV S.A.R.L.	Pays-Bas
CAMTEL S.A.	République Dominicaine
CAMUSAT INTERNATIONAL S.A.S.	France métropolitaine
CAMUSAT ROM S.A.R.L.	Roumanie
CAMUSAT SAL S.A.	Liban
MALICAM	Mali
SENECAM	Sénégal
CAMUSAT CAMEROUN	Cameroun
CAMUSAT CENTRAFRIQUE	République Centrafricaine
CAMUSAT GUINEE	République de Guinée
STTRM S.A.R.L.	Madagascar
HOLDING & AUTRES	
GINGER S.A.	France métropolitaine
GINGER INFORMATIQUE	France métropolitaine
INTERNATIONAL	
GINGER INVESTMENT MANAGEMENT S.A.S.	France
GINGER RUSSIE	Russie
GINGER QATAR	Qatar

Évolution par secteur d'activité

Chiffre d'affaires



NB : les chiffres d'affaires « Holding et Autres » ne sont pas compris dans le graphe ci-dessus

GINGER a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 283,2 M€ contre 266.4 M€ en 2007.

Le groupe a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de ses activités, hormis dans la branche Clés en Main-Maintenance avec une forte reprise du pôle Télécoms qui avait connu une stagnation en 2007.

Contributions semestrielles au chiffre d'affaires consolidé				
En M€	S1-2007	S2-2007	S1-2008	S2-2008
Expertise	49 129	50 150	50 037	49 959
Ingénierie	29 686	31 941	33.629	33.921
Télécoms	43 068	50 676	50 343	56 011
Clés en Main - Maintenance	4 209	4 866	4 401	2 353
Holding & Autres	1 314	1 391	1 086	1 464
Total	127 406	139 024	139 496	143 708
Répartition par semestre du chiffre d'affaires annuel				
	S1-2007	S2-2007	S1-2008	S2-2008
Expertise	49%	51%	50%	50%
Ingénierie	48%	52%	50%	50%
Télécoms	46%	54%	47%	53%
Clés en Main - Maintenance	46%	54%	65%	35%
Holding & Autres	49%	51%	43%	57%
Total	48%	52%	49%	51%

Par branche et pôle, la répartition du chiffre d'affaires des deux dernières années s'établit ainsi :

En M€	2007		2008	
Expertise	99.3	37.3%	100.0	35.3%
Ingénierie	61.6	23.1%	67.5	23.8%
Télécoms	93.7	35.2%	106.4	37.6%
Clés en Main - Maintenance	9.1	3.4%	6.8	2.4%
Holding & Autres	2.7	1.0%	2.5	0.9%
Total	266.4	100%	283.2	100%

La branche Expertise connaît un maintien de son chiffre d'affaires, qui ressort légèrement supérieur à celui de 2007 à hauteur de 100 M€, contre 99,3 M€ en 2007.

Durant cette année le marché de l'expertise dans le domaine de la construction est globalement resté stable tant en Métropole que dans nos implantations d'Outre Mer. On notera cependant une activité contrastée, avec notamment une croissance des activités de diagnostic, pathologie et de contrôle, qui est venue compenser une baisse dans l'activité géotechnique, liée principalement à la récession en matière de construction de bâtiments neufs, alors que l'activité de géotechnique dans le domaine des infrastructures est restée dynamique.

Parmi les près de 45000 contrats signés en 2008, citons à titre d'exemple : les études géotechniques et d'ingénierie pour un lot de la ligne LGV Ouest et 3 lots du LGV Est pour un montant total de 2,3 M€, le marché de contrôle environnemental de présence d'amiante sur le projet de construction de l'usine métallurgique pour KNS en Nouvelle Calédonie (1,5 M€), les diagnostics de façades des Ecoles de la Ville de Paris, les chantiers du tunnel de Marly ou encore la reconnaissance géotechnique sur la centrale hydraulique de Malgovert (Bourg Saint-Maurice 74) nécessitant une haute technicité de sondages pour le compte d'EDF.

Nous avons poursuivi des missions de reconnaissance géotechnique en Algérie pour le compte d'un consortium japonais dans le cadre du projet autoroutier Ouest/Est. Afin de conforter notre position et de développer notre activité en Algérie, nous avons créé une filiale GINGER CEBTP située à Alger.

La branche Ingénierie enregistre un chiffre d'affaires de 67.6 M€ en progression de 9,6% par rapport à 2007, confirmant ainsi les effets de la restructuration que nous avons opérée au cours des années 2006 et 2007. La Construction progresse de 13.8% après une croissance l'année dernière de 19%, consécutivement notamment à la réhabilitation du savoir-faire de Séchaud et Bossuyt en matière d'ouvrages complexes. L'Environnement croît de 5,4%, confirmant également les effets attendus du regroupement juridique d'un certain nombre de structures au sein d'une même entité.

Les développements les plus rapides et les plus prometteurs concernent en particulier les directions spécialisées de l'environnement créées en 2007 : « Déchets », « Sites et sols pollués », « trafics et circulation », ainsi que les activités portant sur les « Systèmes d'information géographique ». D'autres nouvelles directions seront créées en 2009.

La construction, quant à elle, a continué de bénéficier de la solidité des marchés publics (hôpitaux, équipements sportifs...), mais a commencé à souffrir de la contraction de la demande privée.

Parmi les missions les plus significatives obtenues en 2008, citons : la maîtrise d'œuvre de l'extension du Campus de Jussieu, la maîtrise d'œuvre des liaisons verticales du chantier des Halles à Paris, le diagnostic et l'élaboration du schéma directeur du système d'assainissement des communes de Sanary sur Mer et Bandol, la rénovation du Palais Maeterlinck à Nice, la restructuration de la Maison de l'Alsace à Paris, l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Port de Granville, le plan de prévention des risques du Nohain, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de villages de vacances Belambra (ex VVF), les études de réhabilitation des stations de pompage d'eau potable en Algérie, la maîtrise d'œuvre de l'hôpital pour enfants de Nice, les études du tunnel du centre de stockage de Guitrancourt, la maîtrise d'œuvre des centres de traitement de déchets de Romainville et de Roanne, la maîtrise d'œuvre de la station de pompage de Besançon, la maîtrise d'œuvre du Centre de gestion de la fonction publique de Haute Garonne.

Le pôle Télécoms enregistre un chiffre d'affaires de 106,4 M€, en hausse de 13,6 % par rapport à 2007. Cette croissance, principalement portée par l'activité réalisée dans les pays émergents, confirme la pertinence du positionnement à l'international. Les développements se poursuivent dans les zones Afrique (Guinée Conakry, Cameroun, Centrafrique, Sénégal) et Caraïbes (République Dominicaine). En France, l'activité a repris sur le second semestre suite aux renouvellements de contrats.

La branche Clés en Main – Maintenance présente un chiffre d'affaires à hauteur de 6,8 M€, en récession de l'ordre de 2 M€ sur l'année 2007. Cette perte de chiffre d'affaires est essentiellement due au report de démarrage d'un chantier clés en main sur le deuxième semestre 2009, étant précisé que l'activité maintenance avait enregistré un marché proportionnellement important sur 2007 qui n'a pas eu son équivalent sur 2008.

L'année 2008 a été marquée par la réalisation de différents projets, comme notamment l'achèvement de la construction d'une plateforme logistique de 2500m² équipée de chambres froides positives et négatives (- 24 ° C), la rénovation d'un bâtiment logistique de 50 000m² et le démarrage d'un chantier de réhabilitation d'une maison de retraite ou encore le recensement et diagnostique des ouvrages fluviaux pour le compte de VNF (Voies Navigables de France).

D'autre part 2008 a confirmé le développement de la branche Clés en Main – Maintenance du fait de la signature de nouveaux contrats qui portent aussi bien sur des opérations pour le compte d'utilisateurs (construction de 2000m² de bureaux incluant une forte dimension environnementale pour le compte d'une mutuelle) que sur des opérations conclues avec des investisseurs comme HSBC pour la construction d'un bâtiment de 1400m² à usage de laboratoire ou la réalisation d'un parc logistique de 214 000m² pour le compte du groupe CARNIVOR.

Par ailleurs la branche reste confiante sur ses perspectives de croissance du fait de son positionnement commercial auprès de clients tels que GECINA, CARNIVOR, DTZ, SNCF, VNF, EDF....

Le poste Holding et Autres regroupe principalement la société holding (GINGER SA), ainsi que la société GINGER Investment Management et ses filiales pour lesquelles le chiffre d'affaires est comparable à celui de 2007 et ressort à hauteur de 2,5 M€.

Résultat opérationnel

Les résultats des branches et pôle, ainsi que celui du groupe, sont exprimés en « Résultat opérationnel » (RO), alors qu'auparavant ils étaient présentés en « Résultat opérationnel courant » (ROC). A noter cependant que l'écart entre le résultat opérationnel et le résultat opérationnel courant est marginal sur l'exercice 2008 (le RO et le ROC ressortent chacun à 15,3 M€ sur 2008)

En M€	2007		2008	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Expertise	8,9	70%	8,7	57%
Ingénierie	3,1	24%	3,5	23%
Télécoms	5,2	41%	5,2	34%
Clés en Main - Maintenance	0,9	7%	-0,3	-2%
Holding & Autres	- 5,4	-42%	-1,8	-12%
TOTAL	12,7	100%	15,3	100%

Au 31/12/2008, le résultat opérationnel (RO) du groupe GINGER s'établit à 15,3 M€ en croissance de 20,6%.

Les trois secteurs d'activité historiques du Groupe sont en progression tant au niveau des montants de résultat que des taux de marges opérationnels. L'activité Clés en main-Maintenance, compte tenu de son niveau de chiffres d'affaires a été plus exposée aux aléas conjoncturels. De plus, nous avons structuré cette branche au premier trimestre, en perspective des développements futurs, ce qui a d'autant plus pesé sur son résultat qui ressort à hauteur de - 0,3 M€.

Évolution par zone géographique

En M€	2007 IFRS		2008 IFRS	
	CA	%	CA	%
France métropolitaine	194.2	72.9%	199.5	70.4%
Reste du monde	72.2	27.1%	83.7	29.6%
Total	266.4	100%	283.2	100%

En 2008, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe GINGER

- en France métropolitaine progresse de 2,7 %,
- hors de France progresse de 15,9 %

Par ailleurs il est à noter que le chiffre d'affaires « reste du monde » correspond au chiffre d'affaires réalisé par les sociétés étrangères ou localisées dans les DOM-TOM, ainsi que par les filiales métropolitaines réalisant 100% de leur activité à l'étranger : il ne tient pas compte des interventions de filiales françaises de GINGER hors de France métropolitaine et qui sont facturées directement en France.

I-5-3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin de renforcer l'image, la cohésion et la diversité des métiers au sein du Groupe, il a été décidé, à compter de début 2009, de faire précéder les raisons sociales des sociétés du Groupe par le nom « GINGER ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Depuis le 31 décembre 2008, aucun événement significatif susceptible d'avoir une influence sur les comptes n'est à signaler, le groupe ayant poursuivi ses activités dans le cadre normal de ses affaires.

DONNEES PREVISIONNELLES ET PERSPECTIVES 2009

La diversité et la complémentarité des métiers du groupe ont permis de mieux résister aux aléas conjoncturels. Cet atout a permis d'afficher des niveaux de croissance et de rentabilité conformes aux attentes, et ce, malgré un environnement perturbé.

Le contexte économique reste encore incertain pour 2009. Cependant, fort de la qualité de l'offre, de la complémentarité des métiers et du positionnement commercial, le groupe reste confiant quant à son avenir.

Historiquement présent sur les secteurs contribuant au développement durable, le groupe a su acquérir, à travers ses métiers, de fortes spécialisations et expertises qui le positionnent favorablement sur ce marché porteur.

Le groupe reste confiant en sa capacité de résistance grâce à un carnet de commandes de niveau historique et devrait bénéficier de l'opportunité de capter les retombées du plan de relance « 1000 projets » à court et moyen terme.

L'activité du premier trimestre de certaines branches a été affectée par des facteurs exogènes tels qu'une activité géotechnique touchée par des conditions économiques et climatiques difficiles en France, des grèves aux Antilles, ou encore l'activité Télécoms qui a subi une instabilité politique dans certains pays où ses filiales sont implantées (Madagascar et Guinée).

Ainsi, le chiffre d'affaires de GINGER s'établit au premier trimestre 2009 à 59,8 M€, contre 60,7 M€ au premier trimestre 2008, soit une baisse de - 1,6% (-2,0% à périmètre comparable). Il est rappelé que le groupe a acquis les 50% complémentaires à sa quote-part dans CEBTP Démolitions.

Par branche et pôle, le chiffre d'affaires du premier trimestre se répartit comme suit :

- Expertise : 22,7 M€ en diminution de - 4,6%
- Ingénierie : 15,4 M€ comparables au chiffre d'affaires de l'année dernière
- Télécoms : 19,7 M€ en croissance de + 3,4%
- Clés en Main – Maintenance : 1,3 M€ en baisse de 0,7 M€
- International / Holding : 0,65 M€ en croissance de 0,25 M€

Globalement les résultats du premier trimestre, compte tenu du contexte économique difficile, sont conformes à nos fourchettes de prévisions par branche ou pôle.

La branche Expertise

Le marché du diagnostic et du contrôle des matériaux semble soutenu et devrait se maintenir sur 2009.

Les difficultés rencontrées dans le domaine de la géotechnique en 2008, en particulier sur le deuxième semestre, devraient pouvoir s'estomper au regard du plan de relance de l'état français, et à cet égard nos efforts commerciaux portent actuellement sur les Maîtres d'ouvrage publics (EDF, RFF..) en particulier dans le domaine des infrastructures.

Par ailleurs, le CEBTP SOLEN vient d'obtenir récemment :

- Le marché de pose et remise en états des piézomètres des Centrales nucléaires du COREST pour EDF,
- Le marché à bon de commande sur 4 ans pour diagnostic et analyse structurelle des bâtiments pour la ville de Paris,
- Le marché d'étude géotechnique pour la déviation du réseau de chauffage urbain préalablement aux travaux du tramway (T3 de porte de Charenton à la porte de Pantin).

La Branche Ingénierie

La branche ingénierie a démarré l'année 2009 avec un bon carnet de commandes. L'important sera de le maintenir à un bon niveau, si possible comparable à 2008, en renforçant encore plus nos actions commerciales vers le secteur public et les très grands comptes privés (EDF, GDF, Sociétés d'autoroutes..) et d'une manière générale tous les acteurs économiques impliqués dans le plan de relance.

De plus l'ingénierie a amélioré son organisation métier et son système de prévision d'activités pour optimiser la gestion des ressources humaines en faisant appel au minimum aux compétences externes.

Le pôle Télécoms

La croissance de l'activité à l'international devrait se poursuivre en 2009, avec l'ouverture de nouveaux territoires pour compenser ceux qui sont en légère régression. En France, les perspectives sont plus difficiles à sérier, mais nous pensons pouvoir maintenir un niveau d'activité comparable à celui de 2008, notamment en prenant des parts de marché chez de nouveaux opérateurs. De plus, nous lancerons un tout nouveau concept de pylônes « HAPPY LOW COST sustainable development for telecom » qui, nous l'espérons, devrait répondre à une nouvelle demande ou attente du marché.

Par ailleurs, le pôle Télécoms se positionne sur de nouveaux marchés et des marchés de niches pour développer et faire évoluer ses activités. Ainsi, nous continuons à nous intéresser aux énergies renouvelables, tant dans le domaine des télécommunications, que celui du raccordement de l'énergie solaire au réseau EDF.

La branche Clés en Main et Maintenance

Dans un climat de morosité générale, les perspectives demeurent encourageantes pour 2009 au travers de la réalisation des contrats signés mais également du fait d'un renforcement de notre action commerciale qui a permis la détection de projets d'envergure avec des prospects identifiés. Ces actions permettront d'accroître la notoriété des sociétés de la branche et d'assurer la croissance de l'activité Clés en Main - Maintenance pour les années à venir.

L'activité gestion de patrimoine, qui a pris son essor en 2007, confirme son positionnement commercial avec des contrats récurrents signés auprès de clients nationaux tels que La Poste, Le Ministère des Finances, la SNCF, les Voies Navigables de France, l'EDF....

I-5-4 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX

Evolution des comptes consolidés

Situation financière

L'endettement net consolidé du Groupe, en baisse de 10%, s'élève au 31/12/2008 à 22,6 M€ contre 25,4 M€ en 2007. Il se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	Nature de taux	Montant			Existence de couverture
		Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans	
Dette Senior auprès des Etablissements de crédit (1)	Variable	4 000			non
Autres emprunts auprès des établissements de crédit (2)	Variable	5 723	2 030		
Crédits baux et location financement	Fixe	2 152	2 981	596	
Autres dettes financières diverses	Fixe	23	267	48	
Intérêts courus non échus	Fixe	30			
Concours bancaires courants	Variable	22 191			
Total dettes financières - courants		34 119			
Total dettes financières - non courants			5 279	644	
Trésorerie et équivalent de trésorerie- Liquidités et quasi liquidités	Variable	-17 409			
(1) Taux Euribor 1 mois + marge 1,50%	Total	16 710	5 279	644	
(2) dont 4,5 M€ de tirage à 1 an reconductible	TOTAL		22 633		

L'existence d'un cash pooling notionnel explique le montant élevé des concours bancaires au regard des liquidités existantes compte tenu de la non compensation des soldes bancaires.

Les concours bancaires courants se montent au 31/12/2008 à 22,2 M€ (contre 24,2 M€ à fin 2007). A l'actif les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 17,4 M€. La trésorerie nette comptable s'établit donc à -4,8 M€ (contre -7,5 M€ à fin 2007).

La dette senior est constituée du crédit syndiqué mis en place en octobre 2002 pour restructurer les anciennes dettes et financer le programme de croissance externe. Sur les 42 M€ levés à l'origine, 38 M€ ont été remboursés. Par avenant à l'acte initial, la durée du crédit a été prolongée jusqu'au 12 novembre 2009.

Le crédit syndiqué est assorti d'un engagement de respect de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le respect de ces ratios financiers est apprécié deux fois par an sur une base annuelle pour les périodes closes au 30 juin et au 31 décembre. Le contrat de crédit initial a été aménagé afin qu'il soit adapté à la configuration actuelle du Groupe. Les principales modifications apportées par l'Avenant n°5 sont présentées au paragraphe 1-5-10 « risque de liquidité ».

Évolution des données financières consolidées

Évolution des résultats

En €	31/12/2008	31/12/2007
Chiffres d'affaires nets	283 203 942	266 429 861
Autres produits de l'activité	3 257 379	1 387 420
Produits des activités ordinaires	286 461 321	267 817 281
Achats consommés et sous-traitance	-95 477 978	-85 652 091
Variation de stocks de produits en cours/produits finis	38 562	-5 661
Charges de personnel (yc interim, participation)	-110 036 489	-106 061 083
Autres charges de l'activité	-50 864 550	-49 102 009
Impôts et taxes	-6 205 324	-5 971 829
Amortissements	-5 215 282	-5 131 050
Provisions	-844 802	-43 098
Autres charges	-3 730 470	-2 510 764
Autres produits	1 207 045	503 148
Résultat opérationnel courant avant opérations non récurrentes	15 332 033	13 842 844
Résultats sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes	3 630	-826 040
Dépréciation de survaleurs	0	-300 000
Résultats des opérations non récurrentes	3 630	-1 126 040
RESULTAT OPERATIONNEL	15 335 663	12 716 804
Coût de l'endettement financier brut	-2 711 205	-2 300 318
Produits financiers	436 513	552 280
Coût de l'endettement financier net	-2 274 692	-1 748 038
Autres produits financiers (1)	136 323	78 945
Autres charges financières (1)	-1 041 443	-766 084
RESULTAT FINANCIER NET	-3 179 812	-2 435 177
RESULTAT AVANT IMPOT	12 155 851	10 281 627
Charges d'impôt	-3 828 407	-3 571 258
RESULTAT DE LA PERIODE	8 327 444	6 710 369
Attribuable aux Intérêts minoritaires	33 239	33 055
Porteurs des Capitaux Propres de la société	8 294 205	6 677 314
RESULTAT DE LA PERIODE	8 327 444	6 710 369
Résultat non dilué	2.027	1.581
Résultat dilué (2)	2.015	1.571

La maîtrise de notre masse salariale ainsi que de nos coûts de fonctionnement, nous a conduit à une progression significative de la rentabilité opérationnelle, avec un résultat opérationnel de 15,3 M€, en progression de 20,3% sur celui de l'année dernière et une amélioration de 0,6 point du taux de marge qui s'établit à hauteur de 5,4%.

L'augmentation de 10 M€ du poste « achats consommés et sous-traitance » est essentiellement due aux achats de matières premières, correspondant à la fabrication des pylônes pour l'activité des Télécoms.

Le résultat financier s'établit à - 3,2 M€ et représente 1,1 % du chiffre d'affaires, pourcentage légèrement supérieur à celui de l'an passé (0,9%). Il est à noter que nous avons maintenu notre taux de financement 6,07% en 2008 à un niveau comparable de celui de 2007, qui ressortait à hauteur de 5,96 et ce malgré une augmentation moyenne des taux de base sur la période de 0,6 point.

Il ressort un résultat avant impôts de 12,2 M€, représentant 4,3% du chiffre d'affaires, en hausse sensible par rapport à l'année précédente (10,3 M€, soit 3,9% du chiffre d'affaires).

L'exercice 2008 se solde sur un résultat net part du groupe bénéficiaire de 8,3 M€, contre 6,7 M€ en 2007, en progression de 24,2%, soit 2,03 € par action.

Évolution des grands postes du bilan

En €	Notes	31/12/2008	31/12/2007
I - TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		47 594 344	47 680 915
Goodwill	1	26 711 568	26 709 281
Autres immobilisations incorporelles	2	1 310 863	1 020 506
Immobilisations corporelles	3	16 748 237	17 085 288
Impôts différés Actif	4	1 216 857	965 095
Autres actifs financiers	5	1 606 819	1 900 745
II - TOTAL DES ACTIFS COURANTS		152 516 289	145 186 589
Stocks et travaux en cours	6	6 708 998	5 739 029
Créances clients et autres débiteurs	7	125 029 200	120 172 945
Autres actifs financiers	8	3 041 338	1 424 445
Créances d'impôts	8	327 596	1 167 875
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	17 409 156	16 682 294
TOTAL DE L'ACTIF		200 110 633	192 867 504
I - CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		50 748 515	45 052 861
Capital	10	4 255 341	4 241 132
Primes d'émission		12 406 375	12 243 540
Réserves consolidées		25 624 491	21 708 165
Résultat de l'exercice		8 294 205	6 677 314
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		50 580 412	44 870 151
Intérêts minoritaires		168 103	182 710
II - PASSIFS NON COURANTS		11 016 888	15 348 770
Emprunts et dettes financières	11	5 923 085	10 275 393
Avantages du personnel	13	1 428 451	1 436 738
Provisions	12	3 656 445	3 546 880
Passifs d'impôts différés	14	8 907	89 759
Autres passifs			
III - PASSIFS COURANTS		138 345 229	132 465 873
Dettes financières	16	34 119 539	31 768 505
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	15	101 997 441	99 257 537
Provisions	12	899 356	801 272
Dettes d'impôts	16	1 328 893	638 559
TOTAL DU PASSIF		200 110 633	192 867 504

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel « BFRo », regroupant les stocks, les créances clients, les dettes fournisseurs ainsi que les produits et charges constatés d'avance est de 93 jours de chiffre d'affaires (ratio calculé sur le CA hors taxe annuel) contre 89 jours de chiffre d'affaires à fin 2007.

Les créances et dettes sociales & fiscales constituent l'essentiel du Besoin en Fonds de Roulement non opérationnel qui représente un dégageant de 49 jours de chiffre d'affaires contre un dégageant de 48 jours à fin 2007.

Aussi, le Besoin en Fonds de Roulement du groupe s'établit à 32,3 M€ en 2008 contre 29,9 M€ en 2007 soit une augmentation de 8%. Celle-ci s'explique principalement par un accroissement des créances clients proportionnel à la croissance du chiffre d'affaires.

En nombre de jours, le Besoin en Fonds de Roulement représente 42 jours de chiffre d'affaires (ratio calculé sur le CA hors taxe annuel) contre 41 jours à fin 2007.

Évolution du tableau de flux de trésorerie

en K€	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET	8 294	6 677
Amortissements des autres immobilisations incorporelles et	7 434	7 545
Intérêts des minoritaires	33	33
Reprise des provisions	-1 999	-2 159
Perte de valeur		300
Résultat de cession d'immobilisations	44	-142
Dérives de résultat	14	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		12
Impôts différés	-295	317
Marge brute d'autofinancement	13 525	12 583
Var. de stocks	-1 104	-828
Var. de produits constatés d'avance	-94	-2 593
Var. des créances opérationnelles	-7 748	-222
Var. des dettes opérationnelles	4 832	333
Var. des charges constatées d'avance	-480	335
Var. des créances non opérationnelles	1 944	68
Var. des dettes non opérationnelles	-294	-1 650
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 944	-4 557
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	10 581	8 026
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et	681	1 285
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	706	700
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de participations	-1 002	-449
Intérêts reçus		0
Dividendes reçus		0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-4 383	-4 153
Acquisitions d'actifs financiers	-295	-616
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	-4 293	-3 233
Augmentation de capital ou apports	-1 696	-199
Dividendes versés aux minoritaires et aux associés de la mère	-699	-656
Variation des autres fonds propres	149	-123
Encaissements sur emprunts	6 196	1 687
Remboursement d'emprunts	-7 851	-8 206
Flux de trésorerie lié à l'activité de financement	-3 901	-7 497
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	2 387	-2 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-7 524	-4 574
Effet de la variation du taux de change et divers	354	-246
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-4 783	-7 524
Rapprochement avec les états financiers :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 409	16 682
Concours bancaires courants	-22 191	-24 205
Trésorerie nette	-4 782	-7 523

Trésorerie nette générée par l'activité opérationnelle

Au 31/12/2008, les flux de trésorerie liés à l'exploitation s'améliore par rapport à 2007 et s'élèvent à 10,5 M€, contre 8 M€ en 2007, consécutivement à une marge brute d'autofinancement en amélioration de 1 M€ et une maîtrise des délais de rotation du besoin de fonds de roulement en variation de + 1,7 M€.

Trésorerie nette liée à l'activité Investissements

Les flux nets des opérations liées aux investissements ont consommé – 4,3 M€, essentiellement dus aux investissements techniques et au paiement de participations financières. Le cash flow disponible avant financement ressort ainsi à hauteur de 6,3 M€ en amélioration de 1,5 M€ sur celui de l'année précédente.

Trésorerie nette liée à l'activité de Financements

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a remboursé 7,9 M€ d'emprunts composés de 4,4 M€ de l'emprunt syndiqué, 2,6 M€ de crédits-bails et locations financières longue durée, et 0,9 M€ de crédits divers. L'achat d'actions propres a représenté 1,7 M€ et le paiement de dividendes 0,7 M€.

L'exercice 2008 se solde sur une variation positive de trésorerie de 2,4 M€, contre une consommation de 2,7 l'an passé.

Évolution des comptes sociaux (GINGER SA)

Évolution des résultats

En K€	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires	9 150	11 339	10 487	13 904	18 170	14 755
Frais de personnel	6 964	6 887	5 544	6 244	5 811	5 524
Résultat d'exploitation	-2 018	-2 488	-3 124	-2 405	-1 841	-2 491
Résultat financier	-4 921	-418	-722	7 170	1 592	8 036
Résultat exceptionnel	-1 622	-345	477	-489	-385	-1 182
Résultat net	-5 168	247	51	5 826	905	6 182

Le chiffre d'affaires de GINGER SA est essentiellement composé de redevances d'assistance facturées à l'ensemble des filiales françaises du groupe pour 5,7 M€, de refacturations d'assurances et d'honoraires de courtier d'assurances pour 1,9 M€, des salaires et frais des managers et dirigeants pour 1,9 M€, des traitements des paies et charges salariales pour 0,6 M€, de refacturations de loyers pour 0,5 M€. A ces montants s'ajoutent 3,9 M€ de facturations hors groupe concernant des prestations réalisées en sous-traitance par des filiales du groupe : CEBTP-SOLEN, GEMP, GINGER ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES, EDI, ETCO, SECHAUD & BOSSUYT et SUDEQUIP.

Au global, le chiffre d'affaires au 31/12/2008 de GINGER SA s'établit à 14,8 M€ contre 18,2 M€ en 2007. Cette variation s'explique par la diminution des contrats transversaux (baisse corrélative des charges), la baisse des refacturations des assurances et des frais de management.

Le résultat d'exploitation ressort à -2,5 M€ contre -1,8 M€ l'année précédente.

A noter :

- la diminution du poste « Autres achats et charges externes » de 2,2 M€ par rapport à 2007 provenant essentiellement de la variation de sous-traitance par les filiales (réduction de 2,5M€)
- et la réduction des frais de personnel de 0,3 M€, après une baisse déjà constatée de 0,4M€ entre 2007 et 2006.

Le résultat financier s'établit à +8 M€. Il prend notamment en compte 8,7 M€ de dividendes versés par les filiales, des dépréciations financières pour 2,7 M€ et des reprises sur provisions financières de 2,9 M€.

Après un produit d'impôt société de 1,8 M€ résultant de l'intégration fiscale, le résultat net ressort positif à 6,2 M€ contre 0,9 M€ en 2007.

Évolution des grands postes du bilan

Le total du bilan s'établit à 67,6 M€ contre 56,4 M€ en 2007. Cette variation s'explique principalement par :

A l'actif :

- une baisse de 1,7 M€ du poste « participations » générée par la cession de titres à des filiales (reclassement de la structure juridique du groupe pour 2,3 M€), ainsi que par une reprise net de dépréciation de titres de 0,6 M€ ;
- une augmentation de l'actif circulant de 12,0 M€ principalement due à
 - un accroissement sensible des créances en compte courant avec les filiales (+11,6 M€)
 - une amélioration de la trésorerie et des valeurs mobilières (+0,6 M€)

Au passif :

- le remboursement de 4,4 M€ de l'emprunt syndiqué et l'optimisation de la trésorerie groupe ont permis une réduction de l'endettement financier de 2 M€,
- une augmentation du poste fournisseurs (+ 3,1M€), essentiellement avec les filiales du groupe,
- une augmentation des dettes d'impôts (impôt sur les sociétés : + 0,8 M€)
- une diminution des dettes sur immobilisations (- 0,8 M€)
- une augmentation des comptes courants des filiales du groupe de 5,2 M€.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Date d'arrêté	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 255 341	4 241 132	4 225 240	4 225 240	4 225 240
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 255 341	4 241 132	4 225 240	4 225 240	4 225 240
- à dividendes prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- Par conversion d'obligation					
- Par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 754 568	18 169 894	13 904 164	10 486 743	11 239 332
Résultat avant impôt, participation, dot. amort. & prov.	3 877 396	-7 201 004	4 024 453	1 764 834	-2 847 135
Impôts sur les bénéfices	-1 844 302	-1 539 266	-1 549 831	-3 420 567	-3 497 182
Participation des salariés	25 622				
Dot. amortissements et provisions	485 736	-6 566 831	-251 219	5 134 050	403 478
Résultat net	6 181 612	905 093	5 825 503	51 351	246 569
Résultat distribué	1 063 835	848 226	631 252		
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, particip., avant dot. amort., provisions	1,34	-1,33	1,36	1,23	0,15
Résultat après impôt, participation, dot. amort. & prov.	1,45	0,21	1,38	0,01	0,06
Dividende attribué	0,25	0,20	0,15		
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	35	41	36	37	47
Masse salariale	3 998 952	4 326 443	4 433 590	3 909 691	4 924 443
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 524 806	1 484 630	1 810 550	1 634 323	1 962 985

NB : en 2007, le résultat comprend une perte sur titres de 8.553.057 € qui étaient intégralement dépréciés et qui ont fait l'objet de reprise de provision sur l'exercice ; cela explique le montant significatif du résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements & provisions.

I-5-5 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

I-5-5-1 : EVOLUTION DU TITRE DEPUIS L'INTRODUCTION EN BOURSE

EN BREF :

Code ISIN : FR 45023

4 255 341 titres

54,71 % de flottant au 28 février 2009

5 330 titres / jour en moyenne

I-5-5-1-1 Principales données boursières aux 31 décembre 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 en € (sauf indication contraire)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'actions au 31 décembre	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 241 132	4 255 341
Capitalisation boursière au 31 décembre en MC	69	95	75	63	49	72.8	89.0	46.3
Cours plus haut	17	22.49	23.05	18.73	19.46	17.23	24.90	20.98
Cours plus bas	15	21.06	12.62	11.9	10.35	11.28	17.00	10.38
Cours moyen annuel	16.2	21.79	18.71	14.68	14.7	14.45	21.72	14.28
Derniers cours	16.35	22.45	17.75	15	11.65	17.23	20.98	10.89
Volume moyen quotidien	12 680	7 958	6 436	7 117	14 875	10 607	7 967	5 330
BPA avant survaleur	1,24	1,78	0,62	1,00	0,40	1,30	1,65	1,95
BPA après survaleur	1,08	1,13	-0,11	0,66	0,24	1,30	1,57	1,95

Tableau de synthèse

ANNÉE	MOIS	COURS COTÉS (en euros)			VOLUME DES TRANSACTIONS	
		Moyen	Plus haut	Plus bas	Total	Moyen quotidien
2003	Janvier	22.49	23.05	22.24	48 317	2 196
	Février	16.96	21.90	13.75	110 486	5 524
	Mars	15.46	17.00	14.20	37 864	1 803
	Avril	17.13	20.00	15.90	55 334	2 767
	Mai	20.94	22.40	20.00	72 603	3 529
	Juin	20.62	22.00	19.26	218 155	10 869
	Juillet	20.95	21.96	20.26	50 352	2 352
	Août	21.26	22.59	20.40	129 562	6 170
	Septembre	21.39	22.45	20.80	94 589	4 300
	Octobre	14.23	16.93	12.62	563 616	24 505
	Novembre	15.52	16.61	14.00	125 230	6 262
	Décembre	17.19	17.75	16.70	135 144	6 435
2004	Janvier	18.13	18.73	17.00	263 562	12 551
	Février	15.95	18.36	13.50	200 601	10 030
	Mars	12.84	13.99	12.00	209 598	9 113
	Avril	12.50	14.10	11.90	101 637	5 082
	Mai	13.41	14.09	12.87	55 385	2 637
	Juin	14.82	16.33	13.03	225 535	10 252
	Juillet	15.79	16.18	15.30	34 791	1 581
	Août	14.82	15.45	14.22	27 104	1 232
	Septembre	15.06	15.80	13.49	164 879	7 495
	Octobre	13.63	14.00	13.13	87 959	4 189
	Novembre	14.16	14.85	13.15	203 655	9 257
	Décembre	15.05	15.34	14.70	275 697	11 987
2005	Janvier	17.16	19.00	15.02	375 037	17 859
	Février	18.71	19.46	17.67	216 088	10 804
	Mars	16.68	18.27	14.79	348 150	16 579
	Avril	15.61	16.38	14.75	262 592	13 130
	Mai	14.87	15.30	14.54	124 101	5 641
	Juin	13.50	14.37	12.61	371 248	16 875
	Juillet	14.29	15.25	13.37	346 857	17 321
	Août	14.94	15.17	14.39	141 247	6 141
	Septembre	15.31	15.95	14.46	284 752	12 943
	Octobre	12.61	16.30	11.37	693 040	33 002
	Novembre	11.82	12.37	11.63	112 957	5 134
	Décembre	10.87	11.65	10.35	484 477	23 070
2006	Janvier	11.88	12.33	11.28	228 476	10 385
	Février	12.77	12.95	12.50	312 191	15 610
	Mars	12.40	14.20	11.83	314 208	13 661
	Avril	15.47	15.85	15.20	561 829	31 213
	Mai	14.92	16.05	13.75	273 230	12 420
	Juin	14.51	15.21	14.02	158 925	7 224
	Juillet	13.89	14.50	13.20	73 789	3 514
	Août	14.45	14.65	14.20	52 005	2 261
	Septembre	14.63	14.90	14.46	100 821	4 801
	Octobre	15.48	16.15	14.90	167 990	7 636
	Novembre	15.95	17.15	15.56	283 552	12 889
	Décembre	17.09	17.23	17.00	107 929	5 680
2007	Janvier	18.56	18.88	17.00	254 845	11 584
	Février	20.58	21.50	18.48	418 725	20 936
	Mars	20.21	22.20	18.50	118 934	5 406
	Avril	23.60	24.80	21.90	265 405	13 969
	Mai	24.38	24.65	23.00	131 621	5 983
	Juin	23.36	24.90	20.50	157 157	7 484
	Juillet	21.80	22.00	21.00	76 667	3 485
	Août	20.30	21.30	19.16	139 381	6 060
	Septembre	21.47	22.00	20.12	103 051	5 153
	Octobre	23.69	24.90	21.32	173 885	7 560
	Novembre	22.16	24.15	19.90	149 640	6 802
	Décembre	20.65	21.00	20.10	58 853	3 098
2008	janvier	18.26	20.98	12.82	116 083	5 277
	février	14.52	17.00	13.32	118 205	5 629
	mars	13.12	13.85	12.56	89 017	4 685
	avril	14.68	15.40	12.76	152 366	6 926
	mai	14.16	14.99	13.07	159 106	7 576
	juin	14.63	15.40	13.88	232 784	11 085
	juillet	14.35	15.00	13.99	183 344	7 971
	août	14.52	14.97	14.13	14 438	688
	septembre	14.63	15.19	14.11	152 195	6 918
	octobre	14.07	16.29	12.40	66 797	3 036
	novembre	12.71	13.20	12.18	33 791	1 690
	décembre	11.28	12.40	10.38	34 498	1 643

Source : GINGER sur la base de données Euronext Paris

I-5-5-1-2 Évolution du cours de bourse GINGER, en €

Cours d'introduction le 20 novembre 2001	15.00 €	Cours au 31 décembre 2008	10.89 €
---	---------	------------------------------	---------

I-5-5-1-3 Évolution du cours de bourse et des volumes de transaction depuis le 20 novembre 2001

L'action GINGER (code ISIN FR0000045023) est cotée depuis le 20 novembre 2001, elle a été admise sur le segment Next Prime d'Euronext en mars 2002 et elle est cotée sur Eurolist compartiment C d'Euronext Paris SA depuis janvier 2005.

En 2008, le cours de bourse a oscillé dans une fourchette comprise entre 10,38 € et 20,98 €.

Au 31/12/2008, le titre a clôturé à 10,89 €. A cette date, la capitalisation boursière s'élevait à 46,3 M€.

En 2008, les échanges ont porté sur une moyenne de 5 330 titres par jour, soit un montant de transactions d'environ 76 K€ par jour. Les capitaux échangés se sont élevés à un total de 17,5 M€ sur l'année.

I-5-5-1-4 Contrat de Liquidité

Depuis son introduction en Bourse, le 20 novembre 2001, la société GINGER dispose d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire mandaté à l'effet d'intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions GINGER.

L'ancien contrat de liquidité contracté 16 août 2007 avec la société CM-CIC Securities a pris fin le 6 juin 2008. Un nouveau contrat de liquidité a été conclu avec SG SECURITIES le 4 juin 2008, avec effet au 6 juin 2008.

Ce contrat est conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment aux dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Il est également conforme à la nouvelle Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement en date du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005.

I-5-5-1-5 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2009

JLS Management est la société holding détenue à hauteur de 99,6% de son capital par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen, qui a pour activité la gestion de participations et le conseil en management de crise.

Conjointement JLS Management et Monsieur Jean-Luc Schnoebelen détiennent 38,20 % du capital et 54,63 % des droits de vote au 29 février 2008.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'actionnaires représentant plus de 5% du capital et des droits de vote autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-après. Les actionnaires ne sont liés par aucun pacte ou action de concert. Aucun récent franchissement de seuil n'a été déclaré à la société.

Les franchissements des seuils suivants ont été déclarés à la société :

- Le 24 septembre 2008 la société PARCOM QUOTED EQUITY MANAGEMENT B.V. (PQEM) a informé la société qu'elle détenait à cette date 373.735 actions représentant 8,81% du capital social et 6,13% des droits de vote. Au 28 février 2009, elle en détient 418.938 actions représentant 9,84 % du capital et 7,05% des droits de vote.

SITUATION AU 28 février 2009				
	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits vote	%
JLS & JLS MANAGEMENT	1 625 471	38.20%	3 247 090	54.63%
PQEM	418 938	9.84%	418 938	7.05%
SOCADIF	261 794	6.15%	487 170	8.20%
JG CAPITAL MANAGEMENT	224 389	5.27%	224 389	3.78%
AUTO CONTRÔLE	167 257	3.93%	0	0.00%
CACEIS BANK LUXEMBOURG	117 679	2.77%	117 679	1.98%
CREDIT SUISSE ZURICH	106 460	2.50%	106 460	1.79%
STATE STREET BANK AND TRUST COMP	84 073	1.98%	84 073	1.41%
METROPOLE SMALLCAP	74 030	1.74%	74 030	1.25%
AUTRES PUBLIC	1 175 250	27.62%	1 183 936	19.92%
TOTAUX	4 255 341	100%	5 943 765	100%

I-5-5-1-6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- La structure du capital de la société ne nécessite aucun commentaire particulier, la société JLS management et Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN détiennent ensemble, au 31 décembre 2008 54,63% des droits de vote de la société.
- Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert des actions de la société.
- Le tableau ci-dessus vous informe des actionnaires de la société dont nous avons connaissance.
- Les sociétés JLS management, SOCADIF et Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN détiennent, comme indiqué au tableau ci-dessus des actions ayant un droit de vote double. Conformément à l'article 31 1 des statuts ce droit de vote double s'applique à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans.
- Il n'existe aucun accord entre les actionnaires dont la société a connaissance susceptible d'entraîner des restrictions au transfert des actions ou/et à l'exercice des droits de vote.
- Les statuts peuvent être modifiés dans les conditions légales visées aux articles 25-2 et 31 3 des statuts, savoir la majorité des deux tiers des voix.

- Les membres du Directoire sont nommés, conformément à la loi par le Conseil de surveillance pour une durée de 4 ans conformément à l'article 15 des statuts.
- Le Directoire bénéficie de certaines délégations de compétence en matière d'augmentation de capital. Celles-ci sont visées au 1-5-5-2 du présent rapport.
- Aucun accord conclu par la société et les sociétés qu'elle consolide ne sont susceptibles d'être modifiés en cas de changement de contrôle de la société.
- Nous vous indiquons enfin qu'aucun accord ne prévoit le versement d'une indemnité pour les membres du Directoire ou certains salariés de la société s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

1-5-5-2 DELEGATION EN COURS DE VALIDITE

Le tableau ci-après fait apparaître les délégations en cours de validité au 31 décembre 2008, consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire.

Date de la décision	Nature de la décision	Montant maximum autorisé	Durée de la délégation	Expiration de la délégation	Utilisation faite
14/06/2006	Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	300 000 actions	38 mois	14/08/2009	Néant
11/06/2008	Emission d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux du groupe en dehors d'un PEE	300 K€	18 mois	11/12/2009	Néant
12/06/2007	Augmentation de capital avec maintien du DPS	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
12/06/2007	Augmentation de capital par incorporation bénéfices réserves ou primes	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
12/06/2007	Augmentation du plafond de l'émission	15% de l'émission initiale	26 mois	12/08/2009	Néant
12/06/2007	Emission d'actions ou de valeurs mobilières en cas d'OPE initiée par la société	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
12/06/2007	Emission de valeurs mobilières donnant droit à des titres de créances	30M€	26 mois	12/08/2009	Néant
12/06/2007	Emission d'actions réservée aux salariés adhérents au PEG	300 K€	26 mois	12/08/2009	Néant
11/06/2008	Achats, conservations ou transferts des actions de la Société	5% ou 10% du capital	18 mois	11/12/2009	Voir le point 1-5-5-4
11/06/2008	Réduction de capital par annulation d'actions	10% du capital	18 mois	11/12/2009	Néant
11/06/2008	Emission d'OBSAAR	2M€	18 mois	11/12/2009	Néant

1-5-5-3 OPERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Aucune déclaration des mandataires sociaux relative à des opérations sur les titres de la société n'a été portée à la connaissance de cette dernière au cours de l'exercice.

1-5-5-4 : PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008, dans sa septième résolution, a autorisé le Directoire, en remplacement du programme précédent, à racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivantes du Code du Commerce, en vue, par ordre de priorité de :

1. d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
2. de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code du Commerce,
3. d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,
4. d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code du Commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code du Commerce ;
5. de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
6. de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
7. d'annuler éventuellement les actions.

Le Directoire est autorisé à acheter, en une ou plusieurs fois, par tous moyens ou à tout moment, des actions de la société dans la limite de 5 % du capital social en vue de leur conservation ou 10% pour remise ultérieure en paiement ou d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport, au prix maximum d'achat de 37 euros.

Cette autorisation a été donnée au Directoire pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008, soit jusqu'au 18 décembre 2009.

Bilan du programme de rachat d'actions GINGER

En application des autorisations données par les Assemblées Générale Mixte du 12 juin 2007 et 11 juin 2008, la société a procédé en 2008 aux opérations suivantes :

- Dans le seul cadre de l'objectif 1 d'animation du marché au travers du contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF :
 - à des achats au prix moyen de 14,372 euros par action, soit un montant total de 3 602 921 euros pour 250 675 actions représentant 5,89 % de son capital social ;
 - à des ventes au prix moyen de 14,678 euros par action, soit un montant total de 1 906 418 euros pour 129 875 actions représentant 3,052 % de son capital social.
 - Au 31 décembre 2008, 44 859 actions étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La valorisation des flux cumulés se ventile ainsi :

	Achats	Ventes
Nombre de titres	250 675	129 875
Cours moyen de la transaction	14,372	14,678
Montants	3 602 921 €	1 906 418 €

- Dans le cadre d'achats d'actions propres directement sur le marché :
 - Au cours de l'exercice 2007, 16 500 actions ont été achetées pour un montant de 340 979,09 €, soit un cours moyen pondéré d'achat de 20,66 € par action.
 - Au cours de l'exercice 2008, 101 687 actions ont été achetées pour un montant de 1 432 994,25 €, soit un cours moyen pondéré d'achat de 14,09 € par action.
 - Au 31 décembre 2008, le portefeuille d'actions auto détenues directement par la société s'élevait à 118 187 actions, soit un cours moyen pondéré d'achat de 15,00 € par action.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
Au 31 décembre 2008

% de capital détenu de manière directe ou indirecte :	3,83 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 1 ^{er} janvier 2008 :	42 246
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2008 :	163 046
Valeur comptable du portefeuille au 1 ^{er} janvier 2008 :	890 038,35 euros
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2008 :	2 380 157,06 euros

Descriptif du programme

Une nouvelle autorisation, pour une durée de dix-huit mois, sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009 afin de remplacer l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société dans le cadre de cette autorisation ne peut excéder la limite de 10 % du capital social ou de 5% du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de ce programme ne peuvent amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

En conséquence, le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de cette nouvelle autorisation ne peut excéder 425 434 actions, correspondant à un montant maximum de 12.766.023 €, susceptible d'être versé par la Société à ce titre, sur la base du prix maximum d'acquisition visé ci-dessous.

L'acquisition, la cession, le transfert de ces actions peuvent être effectués et payés par tous moyens, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, sous réserve que celles-ci soient intégralement réglées en numéraire, aux époques que le Directoire appréciera.

Le prix unitaire maximum d'achat par action est fixé à 30 €.

En cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix et le nombre d'actions indiqués ci-dessus sont ajustés en conséquence.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions dans le cadre des objectifs suivants correspondant aux dispositions du règlement n°

2273/2203 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 ou aux pratiques de marché admises par l'AMF:

a) d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,

b) d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et notamment :

- de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,

- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,

- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code du Commerce;

c) de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;

d) de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société;

e) d'annuler éventuellement les actions ; cet objectif impliquant toutefois l'adoption par la présente Assemblée Générale statuant à titre Extraordinaire de la neuvième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation;

Cette nouvelle autorisation sera donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée, soit jusqu'au 11 décembre 2010.

1-5-5-5 : ACTIONNARIAT SALARIÉ

Participation des salariés au capital de la société GINGER

Au 31 décembre 2008 les salariés du groupe GINGER détenaient 49.860 actions de la société GINGER, représentant 1,17 % du capital social, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe.

Stocks Options

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2005, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2004, a décidé de consentir 42.100 options de souscription d'actions à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés qui lui sont liées, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis à l'article L 225-18 du Code de commerce.

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions est présenté dans les tableaux ci après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	
	Plan n°1
Date d'assemblée	02/06/2004
Date du Conseil d'administration	19/01/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à l'origine	42 100
- les mandataires sociaux	5 000
- dix premiers attributaires salariés	25 100
- autres salariés	12 000
Point de départ d'exercice des options	19/01/2009
Date d'expiration	19/01/2012
Prix de souscription (décote 5%)	15.24 €
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/08	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours d'exercices antérieurs	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours de l'exercice	1 666
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	23 434

La dilution potentielle maximale qui pourrait découler de l'exercice de 100% des options de souscription attribuées à ce jour est donc de 0,55%

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées	Prix	Date d'expiration
Options consenties en 2008 aux mandataires sociaux :	néant		
Options levées durant l'exercice	néant		
Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées	Prix	Date d'expiration
Options consenties en 2008 aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des stocks options, dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé	néant		
Options levées durant l'exercice			

1-5-6 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1-5-6-1 : REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations versées aux Membres du Directoire

La rémunération et les avantages en nature versés à Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN, Président du Directoire ainsi qu'à Monsieur Eric MARIE de FICQUELMONT, Directeur Général jusqu'au 22 février 2008, ont été les suivants

		2008			2007		
		Rémunération annuelle brute		Avantages en nature	Rémunération annuelle brute		Avantages en nature
		Fixe	Variable		Fixe	Variable	
Jean-Luc	SCHNOEBELEN	460 000	140 000	21 724	460 000	0	21 724
Eric	MARIE DE FIQUELMONT	75 000	0	837	337 087	40 500	2 092
Jean-Pierre	RICHE				27 649	0	430

Les autres membres du Directoire sont titulaires de contrats de travail avec GINGER ou ses filiales et ont perçu les sommes suivantes au titre de l'exercice 2008 :

		2008			2007		
		Rémunération annuelle brute		Avantages de toute nature	Rémunération annuelle brute		Avantages de toute nature
		Fixe	Variable		Fixe	Variable	
Françoise	CHEVALIER	173 479	0	0	173 479	0	0
Gilles	LESERVOT	220 000	0	21 144	220 000	13 555	19 195
Gérard	PAGET	190 000	0	4 417	190 000	12 000	4 417
Eric	BLANCHARD	141 396	0	4 373	147 500	11 000	4 229
Gerald	MILLE				160 375	11 000	2 314

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 1^{er} alinéa du Code de commerce, nous vous précisons la nature des avantages de toute nature perçus par les membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 2^{ème} alinéa du Code de commerce nous vous indiquons le montant des rémunérations et les avantages de toute nature perçus par les membres du Directoire dans des sociétés contrôlées par GINGER ou qui contrôlent GINGER au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

La part variable correspond à des bonus versés semestriellement et comprenant un bonus collectif et un bonus individuel réparti entre les membres en fonction d'objectifs préalablement définis par chacun d'eux.

Pour 2008, la part variable correspond au bonus individuel du Président du Directoire versé semestriellement, le Groupe a provisionné 205 K€ au titre de la part variable de la rémunération du Président du Directoire pour le second semestre 2008.

De plus l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite due à madame Françoise Chevalier au 31 décembre 2008 s'élève à hauteur de 58 488 € contre 51 623€ à fin 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 3^{ème} alinéa du Code de commerce nous vous indiquons qu'aucun autre engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci n'a été pris par la société à l'égard des membres du Directoire.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance et au Censeur

Le montant global des jetons de présence versés en 2008 aux membres du Conseil de surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 80.100 € conformément à la décision votée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2007.

Par sa séance du 13 mai 2008, le Conseil a décidé de répartir ces jetons de présence sur la base :

- d'une part fixe de 2.500 €, les sommes de 6.000 € et de 4.000 € ayant respectivement été attribuées à Messieurs DESCARPENTRIES et MONTAGNER, en leur qualité de Président et de vice Président du Conseil,
- d'une part variable liée à l'assiduité, fixée à 1.000 € par participation aux séances du Conseil de surveillance, d'une part, et aux différents Comités, d'autre part.

Conformément à ces principes, la part fixe s'est élevée à 26.100 € et la part variable à 54.000 €.

La répartition de ces jetons de présence, effectuée en 2008, entre les différents membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2007 est la suivante :

		2008		2007	
		Part Fixe	Part Variable	Part Fixe	Part Variable
Léo	APOTHEKER	0	0	857	3 143
Jean-Pierre	BABEL	2 000	3 000	0	0
JG	CAPITAL	1 600	3 000	0	0
Jean-Marie	DESCARPENTRIES	6 000	8 000	2 000	11 000
Pierre	DONNERSBERG	1 700	5 000	1 428	6 072
Hervé	LORENZI	0	0	1 142	3 358
Philippe	MONTAGNER	4 000	10 000	2 000	10 000
Viviane	NEITER	2 500	7 000	2 000	10 000
Henri	RIEY	1 700	7 000	2 000	7 000
Bernard	VAL	2 500	6 000	2 000	8 000
Jacques	WEBER	1 600	0	0	0
Marc	ZENOU	2 500	5 000	2 000	11 000
		26 100	54 000	15 427	69 573

1-5-6-2 : MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Philippe MONTAGNER, Président du Conseil de surveillance.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Administrateur de BOUYGUES TELECOMS SA,
- Administrateur de BOUYGUES-IMMOBILIER,
- Censeur de BOUYGUES SA.

Autres mandat et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Président Directeur Général de BOUYGUES TELECOMS SA,
- Directeur Général Délégué Télécommunications – Administrateur de BOUYGUES SA.
- Administrateur de Télévision Française 1 (TF1),
- Administrateur de ETDE SA,

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

Monsieur Bernard VAL, Vice-président du Conseil de surveillance.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Vice-président de VINCI
- Président de VINCI CONCESSIONS
- Vice-président des Autoroutes du Sud de la France (ASF),
- Administrateur de DERICHEBOURG
- Administrateur des Autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA).
- Administrateur de PENAUILLÉ

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Néant

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES, Membre du Conseil de surveillance.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Administrateur de la société des Assurances et Conseils Saint Honoré,
- Administrateur de la Banque de Vizille,
- Administrateur de Viel,
- Censeur de la Financière Tradition (Suisse),
- Censeur de Cabasse,
- Censeur de Parsys.
- Président d'honneur de la FNEGE

Autres mandat et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Président du Conseil de surveillance de SIDEL,
- Président Directeur Général d'INGENICO.
- Censeur de Completel (Pays Bas),

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

Monsieur Pierre DONNERSBERG, Membre du Conseil de surveillance.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

- Président du Directoire de SIACI Saint Honoré
- Président du Directoire de Newstone Courtage
- Représentant du Président (Newstone Courtage) de SIACI Saint Honoré Holding
- Président de Mobility Saint Honoré
- Président de Risk Consulting
- Président de GA Prévoyance Conseil
- Gérant de SIACI Services
- Président des Assurances Saint Honoré Patrimoine
- Gérant de la Société du Partage
- Représentant permanent de S2H au conseil d'administration de Co-Courtage Nucléaire
- Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Financière Saint Honoré
- Administrateur de Cauvin Palle
- Administrateur de Norfolk Mobility Benefits Inc (Canada)
- Président de SIACI Assurances (Suisse)
- Président de SIACI Anglo Belge (Suisse)
- Administrateur d'Unirisk (Suisse)
- Administrateur délégué de 2RS Luxembourg (Luxembourg)
- Président de Fara Inc (USA)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Représentant du Président (Siaci) de Car Entreprises
- Membre du comité de direction de I2F
- Membre du comité de direction de Sécurité sans Frontière
- Représentant permanent de ASH, administrateur au conseil de Saint Honoré Sécurité
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Novarisk
- Administrateur de E-Rothschild Services
- Membre du Conseil de surveillance de Discountis
- Administrateur de CMA
- Administrateur de EBA
- Administrateur de EBC
- Représentant de CESH, Président de Premium Saint Honoré
- Représentant permanent de CESH au Conseil de surveillance de Emertec Gestion

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

Monsieur Henri RIEY, membre du Conseil de surveillance (a démissionné le 24 octobre 2008) :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Administrateur de STEDIM SA

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Administrateur de Centre Hospitalier Princesse Grace
- Directeur Général Délégué de Barclays Asset Management France
- Administrateur de diverses SICAV du groupe BARCLAYS
- Directeur Général de diverses SICAV du groupe BARCLAYS

Nombre d'actions détenues : 825 au 28 février 2009

Monsieur Marc ZENOU, membre du Conseil de surveillance.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Président de MZ Invest,
- Président de SODACOM.

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Gérant de SOTIMMO

Nombre d'actions détenues : 715 au 28 février 2009

Monsieur Jean-Pierre BABEL, membre du Conseil de surveillance

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Président du Directoire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre
- Directeur Général de la Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel
- Administrateur de CMC Prestations
- Administrateur de ACM-IARD
- Administrateur de CMCIC LEASE

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices : Néant

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

JG CAPITAL MANAGEMENT représentée par Monsieur Jean GATTY, membre du Conseil de surveillance

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

- Président de JG Capital Management
- Président de JG SAS
- Membre du Conseil de surveillance de la société IDI

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Membre du conseil de surveillance d'April Group
- Président de Capital Action SA

Nombre d'actions détenues : 224.389 au 28 février 2009

Monsieur Jacques WEBER, membre du Conseil de surveillance

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices : Néant

Nombre d'actions détenues : 650 au 28 février 2009

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 :

Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN

Dans le groupe :

- Président du Directoire de la société GINGER SA
- Président du Conseil d'Administration de la société CEBTP-SOLEN SAS,
- Président du Conseil d'Administration de la société CAMUSAT SA,
- Président du Conseil d'Administration de GINGER TELECOMS SAS
- Représentant permanent de GINGER SA, Président de la société ATM SAS.
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS au conseil d'Administration de la société CEBTP DEMOLITION,
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GBCC SAS
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GEMP SAS
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GINGER GUYANE CARAIBES SAS

Hors groupe :

- Administrateur de MZ INVEST

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président du Conseil d'Administration de la Clinique des Portes du Jura,
- Président du Conseil d'Administration de la Clinique de la Résidence du Parc,
- Administrateur de la Financière de Clinique.

Nombre d'actions détenues : 1.321.506 au 28 février 2009

Madame Françoise CHEVALIER

Dans le groupe :

- Directeur Général et Administrateur de CAMUSAT

Hors du groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

Néant

Nombre d'actions détenues : 0 au 28 février 2009

Monsieur Eric BLANCHARD

Dans le groupe :

- Représentant permanent de GINGER SA au conseil d'Administration de la société CAMUSAT SA.

Hors groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président Financière Clichy Anatole France
- Président G7 Taxi services
- Administrateur Gérant GIE Rad'art appel

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices (suite) :

- Administrateur MGF Logistique
- Administrateur Homebox
- Administrateur Homebox Cannes
- Administrateur Allo Taxi
- Directeur Général Homebox

Nombre d'actions détenues : 955 au 28 février 2009

Monsieur Gilles LESERVOT

Dans le groupe :

- Président de la société GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS,
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la société STRATEGIS SA,
- Président de la société GINGER CONSTRUCTION SAS,
- Président Directeur Général de la société ETCO SA,
- Représentant permanent de GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS, Président de la société PARERA INGENIERIE SAS,
- Représentant permanent de GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS au Conseil d'administration de C.I.E. (SA),
- Représentant permanent de la société GINGER CONSTRUCTION, Président de la société OER SAS,
- Représentant permanent de la société GINGER CONSTRUCTION, Président de la société SECHAUD ET BOSSUYT SAS,
- Gérant de la société EDI. (SARL)

Hors du groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président Directeur Général d'EGIS
- Administrateur de SCETAUROUTE
- Administrateur de DORSCH CONSULT
- Administrateur de EGIS PROJETS
- Administrateur de EGIS CONSULTING AUSTRALIE
- Administrateur de EGIS PORTS
- Administrateur de BCEOM

Nombre d'actions détenues : 0 au 28 février 2009

Monsieur Gérard PAGET

Dans le groupe : Néant

Hors du groupe :

- Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :
- Directeur Général puis Président d'ISIS SA,
- Directeur Ingénierie du groupe EGIS,
- Administrateur de Transroute,
- Président Directeur Général de EGIS Ingénierie SA,
- Administrateur de BCEOM,
- Administrateur de BDPA,
- Administrateur de JMI.

Nombre d'actions détenues : 0 au 28 février 2009

Monsieur Eric Marie de Ficquelmont (a démissionné le 15 février 2008)

Dans le groupe : Néant

Hors du groupe : Néant

Nombre d'actions détenues : 4.834 au 28 février 2009

I-5-7 DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Conformément au décret du 20 février 2002, les informations relatives aux « conséquences de l'activité de la société sur l'environnement, données en fonction de la nature de cette activité et de ses effets » sont présentées ci-dessous.

I-5-7-1 NATURE DE L'ACTIVITE :

L'activité de GINGER s'exerce essentiellement dans le domaine des études, de l'ingénierie et de la maintenance/contrôle.

En ce qui concerne les différents métiers de GINGER, les activités peuvent être subdivisées en plusieurs domaines distincts :

- l'ingénierie, l'étude et la maîtrise d'œuvre qui sont, par essence, des activités tertiaires pures présentant un faible impact sur l'environnement ;
- les activités de maintenance qui n'interfèrent pas sur l'environnement et les milieux environnants ;
- les activités d'investigation in situ (sondages géotechniques par ex....) de contrôles et d'essais (laboratoires d'essais de matériaux et d'équipements.....) qui constituent une interface plus importante vis-à-vis de l'environnement, mais qui restent limités dans ses impacts.
- l'activité du pôle télécoms est une activité tertiaire pure sans impact direct sur l'environnement
- l'activité d'ingénierie, d'étude, et de conseil de type purement tertiaire à impact très limité sur l'environnement
- l'activité de laboratoire (CEBTP-SOLEN par exemple) susceptible de générer un impact via ses rejets par exemple.

I-5-7-2 CONSOMMATIONS ET REJETS

I-5-7-2-1 Consommations

Activité	Eau	Energie	Matières Premières
Ingénierie de la construction	Sans objet	Chauffage des locaux tertiaires souvent collectifs variable selon les implantations, pas d'unité importante de chaufferie gérée par le groupe. Pas de recours aux énergies renouvelables identifiable.	Papiers Pôle Consommables informatiques
Investigations	Consommation faible à très faible		
Ingénierie (Pôle Télécoms)		Fleur de Soufre, Perchloréthylène, en utilisation limitée et dispersée sur plusieurs sites. Engins mobiles : consommations hydrocarbures individuelles	
Ingénierie de l'environnement		Chauffage des locaux tertiaires souvent collectifs variables selon les implantations, pas d'unité importante de chaufferie gérée par le groupe. Pas de recours aux énergies renouvelables identifiable.	Papiers Consommables informatiques
Laboratoire			Produits réactifs, Consommables laboratoires, Papiers, Consommables informatiques,

I-5-7-2-2 Rejets

	Eau	Air	Bruit	Déchets
Ingénierie de la construction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Papiers : double utilisation interne, collecte et tri par les structures collectives disponibles
				Consommables informatiques : collecte et tri par les structures collectives disponibles
Investigations	Rejets faibles à très faibles	Rejets gazeux diffus non quantifiables. Traitement des hôtes et Sorbonnes par filtres à charbons actifs.	Sans objet	Emballages : collecte et tri par les structures collectives disponibles
				Perchloréthylène : transports et élimination par sociétés agréées.
				Granulats et bétons testés : élimination par entreprise agréée, dans unités de revalorisation des déchets du bâtiment quand elles existent

I-5-7-3 EQUILIBRES BIOLOGIQUES, MILIEUX NATURELS, ESPECES.

Aucun impact potentiel n'est à signaler sur l'ensemble des activités spécifiques du groupe.

I-5-7-4 DEMARCHES D'EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le caractère relativement jeune du groupe n'a pas permis la mise en place d'un système de management environnemental global.

Conformité réglementaire :

L'activité typiquement tertiaire ne relève pas de la réglementation des installations classées. Quelques sources radioactives mobiles d'appareils d'investigation in situ relèvent du régime déclaratif. L'ensemble dispose des récépissés de déclaration.

I-5-7-5 DEPENSES ENGAGEES POUR PREVENIR LES CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT, PROCEDURES POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION, SYSTEME DE FORMATION/SENSIBILISATION

En raison du type d'activité il n'y a pas lieu de créer un service spécifique. On relèvera que l'activité ingénierie études du pôle Environnement constitue, en soi, un réseau d'experts et de conseils dans le domaine.

I-5-7-6 GARANTIES ET PROVISIONS POUR RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Sans objet

I-5-7-7 INDEMNITES ET PROVISIONS SUR CONTENTIEUX ENVIRONNEMENTAUX

Sans objet

I-5-7-8 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ASSIGNES AUX FILIALES ETRANGERES

Sans objet

I-5-7-9 LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU TRAVERS DES MISSIONS DE GINGER

GINGER possède des compétences en matière de DD depuis plus de 10 ans et exerce un véritable rôle de conseil pour accompagner ses clients dans cette démarche. Ces compétences sont particulièrement mises en œuvre auprès des collectivités locales mais également de clients privés.

GINGER a par ailleurs été partenaire de la FFB pour l'organisation du premier Salon du Bâtiment et Développement Durable en mars 2002.

Au-delà des savoir faire décrits ci-après, GINGER a créé une filiale, GINGER FORMATION, développant notamment un programme spécifique sur l'ensemble des métiers de la construction liés au développement durable.

L'engagement du groupe dans le développement durable, au travers de son savoir-faire lié aux métiers de l'Expertise

Sur les matériaux

- Etudes, essais, recherche et caractérisation de panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, matériaux isolants (béton de chanvre par exemple) pour des fabricants,
- Tests, contrôles, certification des produits de l'enveloppe du bâtiment dans le cadre de nouvelles réglementations et des objectifs du Grenelle de l'environnement,
- Diagnostics du patrimoine d'ouvrages existants et recherche de solutions pour l'allongement de leur durée de vie et leur adaptation aux nouveaux critères d'économie d'énergie.

En matière de déconstruction d'ouvrages et de démantèlement des sites et friches Industrielles

Prise en compte et l'intégration sur ces projets de :

- La minimisation des nuisances sur l'environnement (vibrations, bruits, poussières)
- La dépollution des sites,
- La gestion des matériaux toxiques,
- La gestion des déchets de démolition.

A titre d'exemples :

- Mise au point de nouveaux matériaux pour la construction en tenant compte des constituants locaux (bétons de sables, bétons de terres,...) et des déchets industriels à recycler (laitiers de hauts-fourneaux),
- Etude d'amélioration de matériau de déblai pour réutilisation in situ : moins de transport, moins de déchets,
- Reconnaissance géotechnique pour le renouvellement d'une conduite forcée EDF dans Les Alpes, en collaboration avec l'Organisme National des Forêts pour l'aménagement du site.

L'engagement du groupe dans le développement durable, au travers de son savoir-faire lié aux métiers de l'Ingénierie du Bâtiment :

- HQE® : AMO développement durable et conseil auprès de maître d'œuvre,
- Audit environnemental,
- Etudes thermiques et simulations thermiques dynamiques STD,
- Etudes acoustiques et études en coût global actualisé,
- Simulations des facteurs de Lumière du Jour,

- Aménagement urbain (ZAC, Eco-quartier...),
- Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU,
- Accompagnement à la certification (HQE ®, CERQUAL, LEED...),
- Bilan carbone,
- Bilan énergétique des bâtiments.

A titre d'exemples :

- Ecole Nationale de Chimie à Mulhouse (68) -Académie de Strasbourg,
Architecte : Dusapin Leclercq,
Surface rénoverée : 5000 m2 - Surface construite : 13000 m2,
Caractéristiques : Construction en zone sismique - - HQE (sur les économies d'énergie et le traitement des effluents chimiques) - - Fluides spéciaux -- Chauffage urbain,

- Groupe Carrere ZAC Andromède à Blagnac (31) - Groupe Carrere,
Architecte : Sutter-Taillandier,
Surface construite : 12.000 m2,
Caractéristiques : HQE - AMO HQE avec certification.

- Résidence – (75) - Opac De Paris,
Architecte : Maast,
Surface construite : 3 500 m2
Caractéristiques : HQE avec certification Cerqual « Habitat & Environnement » -- Intégration HQE : panneaux photovoltaïques - - BBC (-50% par rapport à la RT2005)

- Regroupement de lycées à Wingles (59) - Sepac à Arras
Architectes : JC. Burdese et J. Cardon
Surface construite : 6.942 m2
Surface reconstruite: 2.800 m2
Caractéristiques : HQE Confort visuel et gestion de l'eau

L'engagement du groupe dans le développement durable, au travers de son savoir-faire lié aux métiers de l'Ingénierie de l'Environnement

Ceux-ci s'exercent au travers des domaines d'activités suivants :

- Sols - Décharges, friches industrielles, bassins d'infiltration,
- Eau – Hydrologie – Hydrogéologie – Hydraulique – Assainissement,
- Règlementation – Dossier Loi sur l'eau – Dossier ICPE – Etudes d'impact,
- Etudes de faisabilité environnementale, de projets d'infrastructures de type routiers, ferrés,
- Etudes de Développement Durable de type Approche Environnementale de l'Urbanisme, Bilans Carbone,
- Energies,
- Milieux marins,
- Acoustique,
- Etudes paysagères.

A titre d'exemples :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de procédures de gestion globale des ressources en eau et des milieux aquatiques,
- Schéma de gestion durable des ressources en eau du département du Gard,
- Etude pour la protection de la nappe profonde des sables astiens (34),
- Définition des débits d'étiage de référence des bassins de l'Orb et de l'Hérault,
- Schéma Directeur du développement éolien de la Limagne (78 communes),
- Plan de gestion écologique et paysager des emprises forestières des lignes à Haute Tension de la région Ile de France (RTE),

- Etudes d'impact et volets paysagers d'une vingtaine de parcs à panneaux photovoltaïques (EDF EN, POWEO,...),
- Projets de développement de fermes éoliennes de la Beauce Vovéenn,
- Bio-épuration des eaux usées par des techniques utilisant les propriétés épuratoires des plantes,
- Transplantation de coraux en vue de préservation des récifs coralliens dans le Pacifique.

L'engagement du groupe dans le développement durable, au travers de son savoir-faire lié aux métiers des Télécoms

- Remplacement de massif béton par des systèmes de pieux vissés démontables
- Traitement et valorisation des déchets,
- R&D continus dans nos domaines de compétences et domaines annexes (énergies renouvelables...),
- Développement d'activités photovoltaïques,
- Optimisation de nos kits afin de faciliter la production, les transports et le montage : 3 axes dans cette démarche :
 - happy low cost (optimisation de l'installation),
 - réduction la production de CO2,
 - réduction de consommation des matières premières.

De plus, notre implication dans de nombreux pays émergents se caractérise par une volonté de démarche équitable qui se traduit par :

- L'adhésion à la culture locale et au respect de l'environnement dans les pays où Ginger est implanté,
- La participation à des actions humanitaires,
- Un engagement dans des opérations de reboisement locales.

Qualification : agrément ISO 14 001 obtenu en décembre 2008

I-5-7-10 LE DEVELOPPEMENT DURABLE PAR LA SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS DU GROUPE

Notre meilleure connaissance de l'environnement face à la croissance économique a mis en évidence les limites des ressources de notre planète ainsi que sa fragilité.

Cette prise de conscience a conduit à la nécessité d'adopter une position responsable visant à préserver ce patrimoine aux générations du futur.

L'expression de cette tendance de fond est génératrice de nouveaux comportements, tant pour les individus que pour les collectivités, et notamment les entreprises.

Dans cet esprit, GINGER a lancé une opération de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe au travers d'une campagne d'affichage, rassemblant les propositions émises par les collaborateurs eux-mêmes.

Les principales propositions ont été les suivantes :

J'économise l'énergie

- J'utilise moins les imprimantes "individuelles" au profit de photocopieurs partagés,
- Je favorise les conférences téléphoniques pour éviter les déplacements,
- J'éteins la lumière de mon bureau en partant,
- Je privilégie les transports en commun ou le covoiturage,
- Je planifie et optimise mieux mes déplacements pour faire moins de kilomètres,
- J'éteins les ordinateurs et écrans en proscrivant la mise en veille,
- Autant que possible, je n'utilise pas d'ampoules halogènes,
- Je conduis sagement et moins vite,
- Je diminue le chauffage ou la climatisation la nuit.

J'économise l'eau

- Je signale un robinet ou une chasse d'eau qui fuit en vue de les faire réparer.

J'économise le papier

- En signature d'e-mail, j'écris : "Pour protéger l'environnement, n'imprimez cet e-mail qu'en cas de nécessité",
- Je limite les impressions et préfère le Recto/Verso.

J'effectue le tri sélectif de mes déchets

(pour les agences possédant les containers adaptés)



I-5-8 DONNEES SOCIALES

I-5.8.1 EFFECTIF

L'effectif total du Groupe GINGER en France au 31 décembre 2008 était de **1 877** collaborateurs, réparti en 1 358 hommes (72%) et 519 femmes (28%).

	Ouvriers	ETAM	Contrat en alternance	IAC	Total
GINGER S.A.	0	4	0	28	32
GINGER Informatique	0	1	1	15	17
Branche Expertise	5	551	19	368	943
Branche Ingénierie	1	287	4	376	668
Pôle Télécoms	55	74	1	53	183
Branche Clés en Main - Maintenance	0	16	0	18	34
TOTAL FRANCE	61	933	25	858	1 877

	Hommes	Femmes	Age moyen
GINGER S.A.	17	15	43
GINGER Informatique	15	2	34
Branche Expertise	687	256	43
Branche Ingénierie	454	214	37
Pôle Télécoms	156	27	37
Branche Clés en Main - Maintenance	29	5	39
TOTAL FRANCE	1 358	519	38.8

La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe GINGER en France au 31 décembre 2008 était de 38,8 ans. Le taux de rotation pour l'année 2008 est de 11% vs 15% en 2007.

L'effectif total du Groupe GINGER à International au 31 décembre 2008 s'élevait à **687** collaborateurs répartis en 593 hommes (86%) et 94 femmes (14%) :

	Ouvriers	ETAM	Contrat en alternance	IAC	Total
TOTAL INTERNATIONAL	365	280	0	42	687

I-5.8.2 NOMBRE D'EMBAUCHES

Le nombre total d'embauches en France a été de 421 collaborateurs (hors mutations intragroupe) dont 217 en CDI et 169 en CDD. En outre, 13 collaborateurs ont fait l'objet d'une mutation interne.

I-5.8.3 TEMPS PARTIEL

En moyenne, sur l'année 2008, 69 collaborateurs ont bénéficié d'un temps partiel compris entre 20 et 32 heures hebdomadaires.

I-5.8.4 REDUCTION DES EFFECTIFS

Au cours de l'année, il y a eu 151 démissions et 58 licenciements.

Lors de tout recrutement, la priorité est donnée à la mobilité interne. Notre dimension, nos nombreuses implantations, la grande diversité de nos métiers, sont autant de potentiels de mobilité géographique et professionnelle qui sont offerts aux collaborateurs de GINGER. L'ensemble des postes à pourvoir au sein du Groupe est consultable par tous sur le site intranet.

I-5.8.5 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : durée légale : 35 h par semaine, en moyenne sur l'année.
Pour les cadres autonomes, le forfait jours annuel est de 218.

I-5.8.6 ABSENTEISME

Le taux d'absentéisme est, selon les branches et pôle, compris entre 1 et 2,5 % : longues maladies, maternités, congés paternités et des absences ponctuelles.

I-5.8.7 REMUNERATIONS ET EVOLUTION

Le système d'augmentations et de promotions fait l'objet d'une révision annuelle dans le courant du premier semestre. Elles sont plus particulièrement données selon le mérite, tout en tenant compte des accords collectifs signés suite aux négociations annuelles obligatoires.

I-5.8.8 EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES

Une réunion annuelle, sur le thème de l'égalité professionnelle est organisée, avec les représentants du personnel au sein de chaque société dont l'effectif est supérieur à 300 salariés. Par ailleurs, les conventions collectives dictent, en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle, les coefficients à appliquer indépendamment de la qualité hommes/femmes.

I-5.8.9 ACCORDS COLLECTIFS

Le processus d'harmonisation des mesures sociales au sein des différentes entités du Groupe se poursuit.

Un accord de participation Groupe a notamment été signé le 26 septembre 2008.

I-5.8.10 CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Un CHS-CT existe dans toutes les sociétés possédant un comité d'entreprise et des réunions ont lieu chaque trimestre.

Le renforcement de la politique de sécurité sur les chantiers et l'amélioration permanente des conditions de travail constituent des axes prioritaires de développement pour le Groupe GINGER.

I-5.8.11 FORMATION

La formation a plusieurs finalités : renforcer le professionnalisme des collaborateurs, accompagner la mobilité.

La politique de formation, qui s'adresse à tous les collaborateurs du Groupe, s'appuie sur 3 actions principales qui sont :

- L'adaptation au poste de travail : action de formation indispensable pour remplir les missions et les tâches liées au poste de travail.
- Le maintien dans l'emploi ou portant sur l'évolution de l'emploi : action qui a pour objet de permettre aux collaborateurs d'évoluer vers d'autres postes relevant de leur qualification ou de leur apporter la qualification nécessaire au maintien dans leur emploi.
- Le développement des compétences : action qui doit permettre aux collaborateurs d'acquérir de nouvelles compétences en vue d'obtenir une qualification supérieure.

Au sein du Groupe GINGER, l'accent est principalement mis sur les domaines techniques liés aux spécificités de chaque métier.

Un groupe de réflexion a été mis en place pour promouvoir la formation interne des collaborateurs du groupe afin d'optimiser les

I-5.8.12 EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Un Groupe de travail a été institué afin de dresser un état des lieux sur l'emploi et les conditions de travail des personnels handicapés dans le Groupe. Ce Groupe de travail a également pour mission d'effectuer des préconisations sur les moyens ouverts au Groupe pour minorer le montant de la contribution légale.

I-5.8.13 ŒUVRES SOCIALES

Toutes les sociétés possédant un Comité d'entreprise versent une subvention dans le cadre des œuvres sociales qui varie entre 0,2 et 0,4 % de la masse salariale.

I-5.8.14 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2008, les salariés de GINGER et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce détenaient 49 860 actions GINGER (1,17% du Capital).

I-5-9 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

I-5-9-1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Bien que légèrement inférieur à 2007, le groupe GINGER a poursuivi, durant 2008, sa politique d'investissement permettant d'améliorer le niveau et l'efficacité de ses prestations pour ses clients.

A ce titre, les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont représenté 6,5 M€, dont 1,7 M€ hors France métropolitaine. Ces investissements ont été financés par crédit-bail et location financière à hauteur de 1,6M€.

69% des investissements ont été réalisés par la branche Expertise (4,5 M€ d'investissements en 2008). Les investissements techniques (installations et matériels) se sont élevés à 3,2 M€ pour cette branche.

En 2008, La branche Ingénierie a investi 1,7 M€ et le pôle Télécoms 0,3 M€ (en quasi-totalité à l'étranger).

Les investissements en matériels et logiciels informatiques se sont élevés à 0,7 M€.

Au cours des deux derniers exercices précédents l'effort d'investissement avait déjà été significatif :

- en 2006, les investissements s'étaient élevés à 5,8 M€, dont 0,8 M€ réalisés hors de France métropolitaine ; ils avaient été financés à hauteur de 2,2 M€ par crédit-bail et location financière ;
- en 2007, 6,9 M€ d'investissements avaient été réalisés, dont 1,0 M€ hors France métropolitaine ils avaient été financés par crédit-bail et location financière à hauteur de 2,3 M€.

Les prévisions d'investissements 2009 ressortent à près de 4,5 M€ composés de :

- matériels et installations techniques pour 3,3 M€, essentiellement pour la branche Expertise ; ces investissements devraient être financés à 80% par crédits-bails ou locations financières longue durée ;
- constructions pour 1,2 M€ pour la fin des travaux de rénovation et d'extension des locaux de Nouvelle Calédonie occupée par la société LBTP NC et devant accueillir la société SOPRONER dans le cadre d'optimisation et de regroupement des moyens du groupe (budget total de 1,8 M€ financés par emprunt bancaire);

A fin du premier trimestre 2009, le groupe avait déjà engagé 0,2 M€ pour la presque totalité en investissements de matériels techniques.

Par ailleurs, sur le site d'Elancourt CEBTP-SOLEN va construire un bâtiment pour son laboratoire acoustique. Cet investissement sera porté par le bailleur actuel, les nouveaux locaux étant pris en location par CEBTP-SOLEN.

I-5-9-2 Politique de recherche et de développement

Dans la continuité d'une longue tradition de recherche expérimentale, de développement et d'innovation, le groupe Ginger contribue à bâtir l'avenir. Ses trois branches métiers et son pôle télécommunications sont concernés avec quatre axes de Recherches & Développement :

- études & recherches,
- matériaux,
- procédés,
- méthodes & outils.

Ainsi, ces axes couvrent la définition de nouveaux matériaux et de nouveaux procédés, la compréhension des phénomènes mécaniques et physico-chimiques, la définition de systèmes et de méthodes de diagnostic, la connaissance de la durabilité des ouvrages, les énergies renouvelables et leur exploitation, le développement durable, la prévention des pathologies futures des constructions (bâtiments, ouvrages d'arts, ouvrages d'infrastructures).

Pourquoi ? Tout d'abord pour garder notre avance sur la compréhension des problématiques générales du cadre de vie et de proposer des solutions à haute valeur ajoutée à nos clients. C'est également la meilleure vitrine scientifique et technologique pour attirer les profils à hauts potentiels dans nos équipes d'experts et d'ingénierie.

Ainsi, plus de 44 projets présentés au titre du Crédit Impôt Recherche ont été menés sur l'année 2008 dans le cadre du projet « Innovations 2008 – 2012 ».

Cette politique active de R&D et d'innovation est organisée autour d'une direction scientifique, dirigée par le Directeur de la branche expertise, qui s'appuie sur l'ensemble des directions opérationnelles du groupe. Elle se développe au quotidien au travers de projets internes, de projets en coopération avec des industriels, des laboratoires universitaires, des laboratoires publics et privés, des fédérations et associations professionnelles.

Branche Expertise

La diversité des projets R&D de la branche expertise couvre de nombreux domaines :

- Conception et mise au point de protocoles expérimentaux : stockage de déchets, utilisation de matériaux recyclés ou respectueux de l'environnement, réduction des impacts environnementaux des démolitions, etc. ;
- Etudes et développements d'amélioration des processus et de réduction des risques: fissuration des bétons aux jeunes âges sur les chantiers, prévention des sinistres causés par la sécheresse dans le bassin parisien, bancs industriels spécifiques, etc. ;
- Conception de méthodes et d'essai nouveaux : modélisation et contrôle des échafaudages, systèmes énergétiques photovoltaïques, mesure des cavités souterraines, essai oedométrique pour résidus en verse, méthodes d'impédance de détermination de la capacité portante des fondations, etc. ;
- Modélisation et logiciels numériques dans les domaines de l'acoustique, de la thermique et des vitrages, pour amélioration du confort et respect des objectifs d'économies d'énergie.

Branche Ingénierie

Ginger poursuit ses axes de recherches dans la modélisation des écoulements naturels et notamment des crues :

- Investigations d'hydrologie afin de caractériser la transformation en débit de la pluie tombant sur un bassin versant donné ; dans le cadre du projet ANVAR « Construction d'un générateur stochastique de champ de pluie », les développements réalisés améliorent déjà les outils existants pour anticiper la connaissance en temps réel des débits des cours d'eau. A terme, GINGER disposera d'un logiciel de simulation permettant de réaliser la transformation de la pluie en débit à l'aide d'un modèle distribué prenant en compte la donnée pluvieuse spatialisée ;
- Travaux en hydraulique pour traiter la propagation de ce débit dans les réseaux hydrographiques afin de caractériser les écoulements de surface. Thèse CIFRE en hydraulique fluviale, avec le laboratoire Hydrosociences de la Maison des Sciences de l'Eau de Montpellier, dans le but d'élargir le domaine d'application de l'outil Shallow Water 2D pour en faire un outil industriel pour les études d'inondabilité.

Les différents projets menés en 2008 ont permis des avancées importantes dans les axes majeurs de l'environnement :

- Réalisation du schéma directeur pour assurer la gestion du patrimoine des voies navigables de France,
- Conception de parc de bâtiments tertiaires à énergie positive et à coût maîtrisé par GINGER BEFS,
- Cartographie de la vulnérabilité des aquifères Karstiques par la méthode PAPRIKA.
- Etudes techniques de l'hydro morphologie des milieux aquatiques,
- Eéveloppements logiciels permettant l'amélioration des outils et méthodes d'ingénierie variés, avec notamment le développement d'une solution S.I.G. 100% Web et la mise en ligne de plateformes collaboratives ingénierie, et le développement d'un outil de traçabilité de la chaîne de valeur de l'agriculture biologique.

Pôle Télécoms

Les actions portées en 2008 en matière de recherche et développement s'inscrivent dans la continuité des efforts 2007.

- Etudes et développement des systèmes de fondations par pieux vissés, sommiers métalliques et systèmes divers ayant pour objectifs de réduire les coûts et surtout d'améliorer la rapidité d'exécution ; de plus ces nouveaux systèmes permettent de ne pas « bétonner tout » et de pouvoir, si nécessaire, démonter, changer d'endroit, remonter, sans endommager les terrains existants, ni polluer quoi que ce soit,

- Optimisation des gammes de pylônes, monotubes, et autres infrastructures pour nous adapter aux besoins exacts des opérateurs et pour limiter à la fois les coûts et les impacts sur l'environnement (moins d'acier, moins de béton, moins de CO2, moins de nuisances).

La volonté de construire intelligemment des infrastructures propres et respectueuses de l'environnement dirige nos recherches.

Nous lançons courant 2009 le concept HAPPY LOW COST s'inscrivant dans la démarche développement durable dans le domaine des télécommunications. Ceci va nous permettre de proposer à nos clients d'autres voies, d'autres fonctionnements, d'autres façons d'envisager les choses dans un contexte mondial particulièrement difficile et concurrentiel.

I-5-10 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Risques et litiges : méthode de provisionnement

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsqu'il est probable que le total des coûts directs affectables au contrat sera supérieur au total des produits.

Par ailleurs, le Groupe, par ses activités, est exposé aux risques liés à l'obligation légale de garantie décennale des constructeurs ou à une mise en cause en responsabilité professionnelle. Les sociétés du groupe se prémunissent contre ces risques par des couvertures d'assurances ad hoc, qui comportent souvent des franchises. En conséquence, les provisions sont dotées, selon les principes évoqués ci-dessus, à hauteur du risque estimé après consultation des conseillers juridiques et dans la limite de la franchise applicable à l'époque de réalisation des prestations par le groupe.

Provisions non courantes et courantes

Les provisions non courantes de par leur historique de traitement concernent :

- les franchises et garanties non couvertes par des assurances, notamment décennales, relatives aux marchés de construction pour la seule quote-part des pertes pouvant rester à la charge du Groupe ;
- les risques prud'homaux ;
- les risques en responsabilité professionnelle qui couvrent les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe en France et à l'Etranger.

Les principales provisions courantes concernent les pertes à terminaison sur les contrats déficitaires en cours de réalisation. Elles sont évaluées individuellement pour chaque chantier, sans compensation.

Provisions non courantes (en K€)	01/01/08	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Provisions pour litiges	1 899	41	-46	744	667	1 971
Provisions pour garanties	20			97	20	97
Provisions pour pertes sur marchés	140			125	113	152
Provisions diverses	1 488	-41	6	818	834	1 437
Total	3 547	0	-40	1 784	1 634	3 657
Provisions courantes (en K€)	01/01/08	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminution	31/12/08
Provisions pour litiges	322			140	26	436
Provisions pour garanties	6			6	6	6
Provisions pour pertes sur marchés	12			3	12	3
Provisions diverses	462		33	20	61	454
Total	802	0	33	169	105	899

Les principales provisions courantes et non courantes pour litiges et diverses à fin de période sont :

- Risques sur les dossiers contentieux liés aux métiers : 3 693 K€,
- Risques prud'homaux : 483 K€,
- Risques sociaux et fiscaux : 240 K€,
- Subvention recherche : 140 K€.

GINGER a fait l'objet d'un contrôle fiscal, notifié le 28 juillet 2004, portant sur la taxe sur les salaires et sur la TVA de l'exercice 2002. Le montant des redressements en droits s'élève à 609 k€. Les principaux points de redressement portent sur la sectorisation de TVA et la taxe sur les salaires. Ils sont contestés par GINGER qui a intenté une action auprès du Tribunal Administratif de Paris. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.

Gestion des risques

Risques opérationnels

La politique de contrôle de ces risques et les procédures de contrôle en amont des prises d'affaires font l'objet de recommandations au niveau de chacune des branches ou pôle.

Par ailleurs les systèmes de reporting et de contrôle interne en vigueur au niveau de chaque branche ou pôle et de la holding permettent un suivi mensuel des principaux indicateurs de gestion et une revue des résultats dégagés au niveau de chaque entité.

En outre, la trésorerie des activités « France » du groupe, représentant la majeure partie de son activité, fait l'objet d'une information quotidienne diffusée aux membres du Directoire.

Risques de marché

Risque de taux :

L'endettement net consolidé du Groupe se décompose au 31 décembre 2008 de la façon suivante :

En milliers d'euros	Nature de taux	Montant			Existence de couverture
		Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	
Dettes Senior auprès des Établissements de crédit (1)	Variable	4 000			non
Autres emprunts auprès des établissements de crédit (2)	Variable	5 723	2 030		
Crédits baux et location financement	Fixe	2 152	2 981	596	
Autres dettes financières diverses	Fixe	23	267	48	
Intérêts courus non échus	Fixe	30			
Concours bancaires courants	Variable	22 191			
Total dettes financières - courants		34 119			
Total dettes financières - non courants			5 279	644	
Trésorerie et équivalent de trésorerie- Liquidités et quasi liquidités	Variable	-17 409			
(1) Taux Euribor 1 mois + marge 1,50%	Total	16 710	5 279	644	
(2) dont 4,5 M€ de tirage à 1 an reconductible	TOTAL		22 633		

L'échéancier des actifs et passifs financiers qui en découlent est le suivant :

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers (1)	-34 119	-5 278	644	-38 753
Actifs financiers (2)	17 409	-		17 409
Position nette avant gestion	-16 710	-5 278	644	-21 344
Hors bilan				
Position nette après gestion	-16 710	-5 278	644	-21 344

(1) dont 4,5 M€ de tirage à 1 an reconductible

(2) dont 16.590 K€ de trésorerie positive

L'existence d'un cash pooling notionnel explique le montant élevé des concours bancaires au regard des liquidités existantes compte tenu de la non compensation des soldes bancaires.

Risque de change :

Le tableau suivant met en évidence les actifs et passifs libellés en devises étrangères. Ceux-ci correspondent essentiellement à des filiales étrangères.

En Milliers d'euros	Devise 1 RON	Devise 2 DOP	Devise 3 USD	Devise 4 XOF	Devise 5 FPA	Devise 6 MGA	Autres
Actifs	5 067	7 230	869	8 098	7 043	10 252	3 178
Passifs	3 202	5 459	4 514	4 798	4 159	3 820	1 170
Position nette avant gestion	1 865	1 771	-3 645	3 300	2 884	6 432	2 008
Position hors-bilan							
Position nette après gestion	1 865	1 771	-3 645	3 300	2 884	6 432	2 008

Le risque de change a été évalué sur trois devises aux variations desquelles le groupe est exposé, le DOP, le ROL et l'US\$. Une variation du cours de devises retenus à la clôture de l'exercice 2008 de $\pm 10\%$ entrainerait les variations suivantes en K€

	+ 10 %	- 10 %
Variation sur CP avant résultat	728	- 728
Variation sur résultat	202	- 202
Variation des capitaux propres	930	- 930

La répartition du chiffre d'affaires réalisé en devises est présentée à la suite :

Pays	Devise	CA en K€	% CA
Roumanie	RON	12 961	16.2%
République dominicaine	DOP	19 389	24.3%
Polynésie Française (1)	FPA	10 284	12.9%
Netre Afrique, Cameroun, Mali, Sénégal (1)	XOF	15 541	19.5%
Liban	USD	235	0.3%
Madagascar	MGA	16 037	20.1%
Autres devises	–	5 326	6.7%
Total		79 773	100.0%

(1) Les devises XOF et FPA sont adossées à l'euro

Au 31 décembre 2008, le groupe n'a pas de couverture de son risque de change. Les contrats export réalisés depuis la France font l'objet d'une appréciation circonstanciée pouvant déboucher sur une couverture.

Risque sur actions :

GINGER ne détient pas de participation dans des sociétés extérieures au groupe. Les actions propres détenues résultent du contrat de liquidité confié à une banque ou d'actions achetées dans la cadre de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 11 juin 2008. Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Risque de crédit :

GINGER a noué des relations privilégiées avec certains partenaires et clients et pourrait souffrir de la résiliation de ces relations commerciales. Le groupe estime toutefois que le risque de recouvrement de ses créances commerciales est structurellement limité par :

- la part importante de commandes émanant de clients du secteur public ou para-public ainsi que de clients de tout premier plan tels qu'Orange, France Télécoms, Bouygues Télécoms, EDF, VNF ou SNCF,
- la faible part que représentent les clients n'entrant pas dans la catégorie précédente (moins de 0,4 % pour le plus important d'entre eux).

Par ailleurs, les financements bancaires de GINGER reposent sur des établissements de premier plan.

GINGER estime donc comme relativement faible son risque de crédit.

Risque de liquidité :

L'encours résiduel relatif au contrat d'ouverture de crédit de 50 M€ en date du 22 octobre 2002, levé à hauteur de 42 M€, s'élève à 4 M€ au 31 décembre 2008. Un avenant N° 5 à ce contrat a été signé le 21 mars 2007.

Il porte sur :

- un étalement du remboursement du crédit et un allongement de sa durée résiduelle ; l'échéance du crédit est ainsi reportée au 12 novembre 2009 (au lieu du 12 novembre 2008),
- une réduction des garanties initialement concédées : diminution de 70 % de la garantie « homme-clé » et mainlevée sur des titres initialement donnés en garantie,
- la mise en place d'un waiver pour toute date antérieure à la signature de l'Avenant,
- la redéfinition des covenants financiers.

Les nouveaux ratios à respecter sont les suivants :

Ratio 1 (L)	Endettement financier net consolidé ¹ / EBITDA ² consolidé
Ratio 2 (G)	Endettement financier net consolidé / fonds propres consolidés
Ratio 3	Coût de l'endettement net financier consolidé ³ / EBITDA consolidé

Le crédit deviendrait exigible dans l'un ou l'autre des trois cas suivants :

- Ratio 1 > 4
- Ratio 2 > 1,2
- Ratio 3 > 0,30

Au 31 décembre 2008, la valeur prise par chacun des ratios R1, R2 et R3 est inférieure à la limite présentée ci-dessus.

Le groupe GINGER bénéficie, au 31 décembre 2008, de lignes de crédit dont le détail figure ci-dessous :

En milliers d'€	Découverts	Oséo	Dailly	Emprunts	Crédits-Bails	Divers
Autorisations	13 620	16 760	17 606	11 753	n.a.	n.a.
Utilisations 12/2008	4 061	9 665	9 324	11 753	5 729	375

La politique du groupe en matière de concours bancaires courants est en outre décrite au paragraphe de l'annexe aux comptes consolidés « Explications des postes du bilan et de leurs variations ».

Risque lié aux Goodwills :

Conformément aux IFRS, les Goodwills présents dans les comptes consolidés du groupe ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la méthode décrite au paragraphe 1.1.2.4. « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les hypothèses de calcul relatives à ces tests sont les suivantes :

- Principe général

La méthode de valorisation retenue par le Groupe, sauf exception, est l'actualisation des flux de trésorerie disponibles avec une valeur terminale équivalente au flux normatif à l'infini.

La finalité de l'exercice étant de justifier à minima la valeur des capitaux propres enregistrée dans les comptes consolidés, les paramètres et hypothèses retenus sont volontairement conservateurs.

Dans cette logique, les hypothèses opérationnelles sont systématiquement inférieures aux objectifs budgétaires.

¹ L'endettement financier net consolidé désigne la somme des dettes bancaires et financières, des comptes courants bancaires, des engagements en crédit-bail, de la part en capital des engagements de location financière, des effets escomptés non échus une fois déduits les positions débitrices des comptes courants bancaires et des disponibilités et valeurs mobilières de placement.

² L'Ebitda consolidé signifie le résultat opérationnel courant (ROC.) majoré de la dotation aux amortissements et provisions nettes des reprises.

³ Le coût de l'endettement financier net est une donnée figurant sous cette désignation au Compte de résultat consolidé.

- Paramètres de valorisation

Les paramètres sont cohérents avec les recommandations d'usage en la matière.

Horizon explicite

La durée retenue est de 5 ans afin de limiter le poids de la valeur terminale et de rester sur une durée de projection cohérente avec les métiers du Groupe.

Coût moyen pondéré du capital (CMPC)

Par souci de simplification, le CPMC est déterminé selon la méthode indirecte.

$$\text{CMPC} = [V_{cp}/(V_d+V_{cp}) \times (T_{sr} + P \cdot \beta)] + [V_d/(V_d+V_{cp}) \times (1 - T_{is}) \times (T_m + P_f)]$$

Au 31/12/2008, le **CMPC** s'élève à **7.22%** :

Symbole	Composant	Valeur au 31/12/2008
Rendement des capitaux propres		
Tsr	Taux sans risque	5.50%
P	Prime de risque (1)	5.80%
β	Beta	0.58
Taux de financement		
Tis	Taux d'imposition	35.43%
Tm	Taux marché	4.26%
Pf	Prime de financement	1.50%

(1) : La prime de risque a été calculée sur la base d'un taux sans risque à 10 ans de 3,37%.

Flux normatif et taux de croissance à l'infini

Sauf cas particulier des sociétés en restructuration, la maturité est atteinte entre 2011 et 2012. Le résultat d'exploitation normatif reprend des valeurs comprises entre ces 2 exercices.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 1.5%, soit une valeur proche de l'inflation.

Les tests de sensibilités sur les impairment tests indiquent que :

- une hausse de 1 point du CMPC (soit 8,22%) n'a pas d'impact sur la valorisation des GW,
- une hausse de 2 points du CMPC (soit 9.22%) n'entraînerait qu'une dépréciation de l'ordre de 360K€.

Risque de trésorerie :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	30/06/2007
Valeurs mobilières de placements*	819	988	1 148
Disponibilités	16 590	15 694	10 762
TOTAL	17 409	16 682	11 910
*non gagée			

Les valeurs mobilières de placements correspondent à des SICAV monétaires liquides et sans risques.

Risques juridiques

GINGER exerce ses activités au travers de ses filiales dans les quatre domaines d'activités du groupe, à savoir L'Expertise (études géotechniques et des matériaux, audits, diagnostics, recommandations, certifications, etc.) , l'Ingénierie de la construction (bâtiment, bâtiments

industriels, sols, routes, ouvrages d'art, etc.) et de l'environnement (diagnostics de pollution des sols, réhabilitation des sites, valorisation des déchets, hydrologie, études d'environnement, études d'impact, etc.), des réseaux de télécommunication, du Clés en main et de la Maintenance.

Le groupe est soumis, au regard de ces activités, à un environnement réglementaire complexe.

Les risques les plus fréquemment rencontrés sont portés par la branche Expertise et l'activité « construction » de la branche Ingénierie, qui sont soumises aux règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés publics et à la responsabilité civile, et notamment à la responsabilité des constructeurs édictée par les articles 1792 et suivants du Code Civil.

Les sociétés du groupe relevant de ces activités sont plus particulièrement exposées à ce risque de mise en cause de leur responsabilité, et relèvent à ce titre de l'assurance obligatoire en France. Elles sont impliquées dans un nombre relativement important de contentieux.

L'ensemble de ces dossiers contentieux est suivi par le service juridique de la filiale ou du groupe GINGER qui, parfois avec l'aide d'experts et d'avocats externes, procède à l'évaluation du risque et des coûts potentiels associés. Le montant probable du risque ainsi déterminé est provisionné, à hauteur de la franchise, dans les comptes sociaux de l'entité concernée.

Assurances et couvertures des risques

Les sociétés du groupe sont assurées auprès de compagnies ou de mutuelles d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement leur activité ou leur patrimoine.

Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale

Les sociétés du groupe GINGER peuvent être mises en cause au titre de leur responsabilité civile professionnelle trentenaire de droit commun pour des dommages corporels, matériels et immatériels qu'elles peuvent causer à des tiers, leurs clients et maîtres d'ouvrages.

Depuis 2005, une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle groupe a été mise en place auprès d'un assureur de premier rang. Les caractéristiques de cette police ont été adaptées aux domaines d'activité des différentes entités concernées ainsi qu'aux risques auxquels ces dernières sont exposées. Les plafonds de garantie souscrits tiennent en particulier compte de la sinistralité antérieure.

A compter du 1^{er} janvier 2008, la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle est souscrite auprès de ZURICH pour l'ensemble des sociétés du groupe, hormis pour la société CAMUSAT qui a sa propre police d'assurance et pour laquelle l'assurance groupe vient en complément. Le montant des franchises varie selon la nature du sinistre de 7.500 € à 50.000 €.

Les sociétés du groupe pour l'ensemble de leurs activités sont exposées aux risques de mise en cause de leur responsabilité décennale. Elles sont titulaires de garanties spécifiques à ce titre, résultant de l'obligation d'assurance.

Ces natures de risques sont couvertes par des contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance AXA et SMABTP.

Responsabilité Civile pour les risques d'atteinte à l'environnement

La plupart des sociétés du groupe et notamment celles intervenant dans le domaine de l'environnement sont assurées par une police groupe souscrite auprès de ZURICH garantissant les risques de mise en cause de leur responsabilité civile dans le cadre de dommages d'atteinte à l'environnement.

Responsabilité Civile des Dirigeants

Une police d'assurance ayant pour objet de couvrir la responsabilité civile des dirigeants de la société GINGER et de ses filiales a été mise en place.

Assurance Perte d'Exploitation

Les sociétés du groupe GINGER ne disposent pas de garanties de perte d'exploitation.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Autres risques particuliers

Le groupe n'est pas exposé à d'autres risques de nature à avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

I-5-11 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

I-5-11-1 DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Aucun dividende n'a été mis en distribution au titre de l'exercice 2005. Au titre de l'exercice 2006, il a été distribué un dividende de 0,15 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 631.252 €. Au titre de l'exercice 2007, il a été distribué un dividende de 0,20 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 827.418 €.

I-5-11-2 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008

Il est demandé au Conseil de surveillance de proposer à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 de distribuer un dividende de 1 063 835 € (soit 0,25 € par action) et d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	6.181.812 €
Augmenté du report à nouveau antérieur	<u>518.942 €</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	6.700.754 €
Dotations à la réserve légale (jusqu'à hauteur de 10% du capital)	<u>274.265 €</u>
Solde	6.426.489 €
Dividende aux actionnaires (0,25€/action)	<u>1.063.835 €</u>
Affectation du solde au report à nouveau	5.362.654 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 22.449.905 euros.

Le dividende de **0,25 € par action** est éligible, pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes que la société ne pourra percevoir au titre des actions auto détenues à la date de mise en paiement des dividendes seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent opter pour l'assujettissement du dividende à un prélèvement de 18% qui libère les revenus auquel il s'applique de l'impôt sur le revenu. Cette option est exercée par le contribuable au plus tard lors de l'encaissement des revenus; elle est irrévocable pour cet encaissement. Aussi nous vous remercions si vous le jugez utile d'exercer cette option en informant de votre souhait au plus tard le 10 juillet 2009, les intermédiaires habilités. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un défaut de réponse de votre part ou une réception tardive ne permettra pas à l'intermédiaire habilité d'effectuer le prélèvement et que vos dividendes seront alors imposés à l'impôt sur le revenu comme les années précédentes. En ce qui concerne l'opportunité d'exercer ou non ce prélèvement, il vous appartient de vous rapprocher de votre conseil habituel.

I-5-12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €	KPMG				SECAG				Autres			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Emetteur et filiales intégrées globalement	510 929	323 258	100,0%	100,0%	573 686	544 742	98,5%	99,7%	149 412	157 098	85,3%	95,2%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Emetteur et filiales intégrées globalement		0	0,0%	0,0%	8 900	1 888	1,5%	0,3%	0	3 414	0,0%	2,1%
Sous-total	510 929	323 258	100,0%	100,0%	582 586	546 630	100,0%	100,0%	149 412	160 512	85,3%	97,3%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
- Juridique, fiscal, social	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	25 740	4 535	14,7%	2,7%
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Sous-total	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	25 740	4 535	14,7%	2,7%
Total	510 929	323 258	100,0%	100,0%	582 586	546 630	100,0%	100,0%	175 152	165 047	100,0%	100,0%

I-5-13 FILIALES ET PARTICIPATIONS DES SOCIETES CONTROLEES

Nous avons exposé dans le cadre de la présentation de l'activité de la société au cours de l'exercice, les filiales et les sociétés qu'elle contrôle.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Concernant les filiales et participations nous vous apportons les informations complémentaires suivantes :

- Dissolution sans liquidation de la société ATM par transmission universelle de patrimoine à la société CEBTP-SOLEN en date du 31 décembre 2008
- Le 28 décembre 2008, GINGER SA a cédé la totalité des actions détenues dans BEFS (1250 actions sur les 2500 actions composant son capital social) à la société GINGER CONSTRUCTION pour un montant de 1.430.000 €.
- Prises de participation : Néant
- Cession de participations : Néant
- Prises de contrôle : Nous vous indiquons que notre Société s'est assurée le contrôle des sociétés suivantes :
 - Création de GINGER INVEST RUS à l'International, contrôlée à 100 % par GINGER INVESTMENT MANAGEMENT
 - Création de GINGER CEBTP (Algérie) dans la branche Expertise, contrôlée à 100% par CEBTP SOLEN

I-5-14 RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du Directoire,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et observations des Commissaires aux comptes sur ce rapport,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rapport spécial sur le rachat par la société de ses propres actions (article L. 225-209 du Code de commerce),
- Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des conventions règlementées,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre DONNERSBERG en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe MONTAGNER en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Marc ZENOU en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Bernard VAL en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre BABEL en qualité de membre du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Madame Viviane NEITER en qualité de Censeur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- Autorisation à donner au Directoire d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE 09),
- Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Délégation de compétence au Directoire d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses Filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes,

- Autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence au Directoire en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société,
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des options de souscription ou d'achat d'action,
- Augmentation de capital réservée aux salariés article L. 225-129-6 1^{er} alinéa du Code de commerce
- Pouvoirs.

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée le texte et les finalités des résolutions qui lui sont présentées.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

La première résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

De plus, nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges somptuaires, non déductibles fiscalement, que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 60 387 euros et correspondant à un impôt sur les sociétés de 20 129 euros.

Enfin, nous vous demanderons de donner quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La deuxième résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à 6 181 812 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 181 812 €
Augmenté du report à nouveau antérieur	<u>518 942 €</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	6 700 754 €
Dotations à la réserve légale (jusqu'à hauteur de 10% du capital)	<u>274 265 €</u>
Solde	6 426 489 €
Dividende aux actionnaires (0,25€/action)	<u>1 063 835 €</u>
Affectation du solde au report à nouveau	5 362 654 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 22.449.905 euros.

Le dividende de 0,25 euros par action est éligible, pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement du dividende interviendra le 10 juillet 2009.

Les dividendes que la société ne pourra percevoir au titre des actions auto détenues à la date de mise en paiement des dividendes seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Aucun dividende n'a été mis en distribution au titre de l'exercice 2005. Au titre de l'exercice 2006, il a été distribué un dividende de 0,15 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 631.252 €. Au titre de l'exercice 2007, il a été distribué un dividende de 0,20 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 827.418 €.

Conformément à la loi, vous devrez pendre acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende par action ouvrant droit à abattement
2007	0,20€	0,20 €
2006	0,15€	0,15 €
2005	0 €	0 €

La quatrième résolution concerne les conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette résolution, il vous sera demandé de prendre acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2008 :

- convention de compte courant avec la société CAMUSAT, concernant l'inscription en compte courant des dividendes mis en paiement en 2008 pour un montant de 2 M€ et avec application d'intérêts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- convention de prestation de services avec la société JWDA dont Jacques WEBER est gérant, à compter du 24 octobre 2008, pour un montant annuel de 60.000 € ; en 2008 GINGER a versé 20.000 € au titre de cette convention.

De plus, nous vous précisons que d'autres conventions conclues antérieurement se sont poursuivies.

Par ailleurs, nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux membres du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-59 du Code de commerce lors de la réunion du Conseil de surveillance vérifiant et contrôlant les comptes de l'exercice.

Les cinquièmes à onzième résolution concernent le renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur.

Dans le cadre de ces résolutions il vous sera demandé de bien vouloir renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur qui ont dans l'ensemble déclaré accepter leur mandat respectif et remplir les conditions légales et réglementaires pour leur exercice.

La douzième résolution est relative à la fixation des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance.

Nous nous vous proposons de fixer le montant maximum global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance et au Censeur à la somme de 85.000 €, soit une somme identique à 2008.

La treizième résolution a pour objet l'autorisation à donner au Directoire d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.

Le Directoire propose que l'Assemblée Générale :

- mette fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008 par le vote de sa septième résolution, d'acheter des actions dans le cadre de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- autorise le Directoire à acheter des actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société dans le cadre de cette résolution ne pourra excéder la limite de 5% du capital social existant au jour de l'assemblée s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou bien excéder la limite de 10 % du capital social existant au jour de l'assemblée s'il s'agit d'opérer leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de cette résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Au 31 mars 2009, la Société détenait directement et indirectement 191 893 actions, parmi les 4 255 341 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale fixerait en conséquence à 425 434 le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de cette résolution correspondant à un montant maximum de 12 766 023 €, susceptible d'être versé par la Société à ce titre, sur la base du prix maximum d'acquisition visé ci-dessous.

L'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, sous réserve que celles-ci soient intégralement réglées en numéraire, aux époques que le Directoire appréciera.

Le prix unitaire maximum d'achat par action serait fixé à 30 € (hors frais).

En cas d'opérations sur capital, notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix et le nombre d'actions indiqués ci-dessus serait ajusté en conséquence.

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet:

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et notamment :
 - de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
 - d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, et
 - d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
- d'annuler éventuellement les actions, cet objectif impliquant toutefois l'adoption par l'Assemblée Générale, statuant à titre Extraordinaire, de la quinzième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La quatorzième résolution porte sur la création de Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE 09).

Cette résolution a pour objet de :

- décider la création de 400.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE 09) donnant chacun droit à la souscription d'une action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro ;
- décider que ces 400.000 BSPCE 09 incessibles permettront ainsi la souscription de 400.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, dont le prix sera déterminé par le Directoire ;
- autoriser, en conséquence, le Directoire à augmenter le capital social d'un montant maximum de 400.000 euros ;
- décider que les BSPCE 09 seront attribués gratuitement ;
- décider conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au 400.000 BSPCE 09 ainsi créés et de réserver la souscription des BSPCE 09, à des personnes visées par l'article 163 bis G du Code général des impôts ;
- décider conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui pourront être créées du fait de l'exercice des 400.000 BSPCE 09 ci-dessus ;
- décider que, le nombre d'actions à créer, par suite de l'exercice des BSPCE 09 et le montant de l'augmentation de capital à réaliser pourront être supérieurs aux montants ici prévus par application de la clause de protection contre la dilution faisant l'objet des paragraphes suivants ;
- décider que si, entre le jour de l'attribution des BSPCE 09 par le Directoire et celui de l'exercice des BSPCE 09, la Société augmente son capital, les titulaires des BSPCE 09 pourront souscrire, en plus des 400.000 actions ci-dessus prévues, un nombre d'actions égal à celui qu'ils auraient pu souscrire s'ils avaient exercé leurs BSPCE 09 préalablement à chaque augmentation de capital qui pourra intervenir, ces souscriptions se faisant aux conditions auxquelles auront été réalisées les augmentations de capital concernées ;

- décider que conformément aux dispositions de l'article L. 228-99 du Code de commerce, tant qu'il existera des BSPCE 09 en cours de validité, la Société procédera à un ajustement des conditions de souscription, des bases de conversion, des modalités d'échange ou d'attribution initialement prévues de façon à tenir compte de l'incidence des opérations suivantes :
 - émission sous quelque forme que ce soit, de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé à ses actionnaires,
 - distribution de réserves en espèces ou en nature, de primes d'apport d'émission ou de fusion,
 - modification de la répartition des bénéfices par la création d'actions de préférence.

- prendre acte, conformément aux dispositions de l'article L. 228-98 4^{ème} alinéa du Code de commerce qu'en cas de réduction de capital motivée par des pertes et réalisée par la diminution, soit du montant nominal soit du nombre des titres composant le capital social, les droits des porteurs des BSPCE 09 sont réduits en conséquence, comme s'ils avaient été exercés avant la date à laquelle la réduction de capital est devenue définitive ;

- décider qu'en cas de réduction de capital non motivée par des pertes, les droits des titulaires de BSPCE 09 quant au nombre d'actions à recevoir sur exercice des BSPCE 09 seront réduits en conséquence comme si ledit titulaire avait exercé ses BSPCE 09 en totalité à la date de réduction de capital, que la réduction de capital soit effectuée par diminution du montant nominal des actions ou par diminution du nombre de celles-ci ;

- prendre acte que conformément aux dispositions de l'article L. 228-101 du Code de commerce, que, dans le cas où la Société serait absorbée par une autre société, ou fusionnerait avec une ou plusieurs autres sociétés dans une société nouvelle ou procéderait à une scission au sens de l'article L. 236-1 2^{ème} alinéa du Code de commerce, par apport à des sociétés existantes ou nouvelles, les titulaires de BSPCE 09 pourront souscrire des actions de la société absorbante ou nouvelle. Le nombre de titres de la société absorbante ou nouvelle auquel ils peuvent prétendre sera déterminé en corrigeant le nombre de titres de la Société qu'il est prévu d'émettre ou d'attribuer au contrat d'émission en fonction du nombre d'actions à créer par la ou les sociétés bénéficiaires des apports. La société absorbante ou nouvelle assumera les obligations incombant à la Société en vertu de la présente émission de BSPCE 09 ;

- décider qu'en cas de modification de la valeur nominale des actions de la Société par suite d'un regroupement ou d'une division, (i) le nombre d'actions à recevoir sur exercice des BSPCE 09 sera ajusté en le multipliant par le rapport dont le numérateur est égal à la valeur nominale d'une action de la Société immédiatement avant une telle modification et le dénominateur est égal à la valeur nominale d'une action de la Société immédiatement après une telle modification, et (ii) le prix de souscription des actions au titre des BSPCE 09 sera ajusté en le divisant par le Rapport ;

- décider qu'en cas d'exercice des BSPCE 09, les actions à recevoir, quelle que soit la date de leur souscription, auront toujours des droits pécuniaires proportionnels à la quote-part du capital qu'elles représentent (notamment dividende, boni de liquidation, prix de vente en cas de cession de la Société) et ceci nonobstant l'émission ultérieure d'actions

de préférence, ces dernières ne pouvant en aucun cas réduire les droits pécuniaires des actions ou bénéficier d'un droit pécuniaire préférentiel ou prioritaire quel qu'il soit sur les actions ;

- décider que tant qu'il existera des BSPCE 09 en cours de validité, la Société ne pourra ni modifier son objet, ni amortir son capital, ni modifier les règles de répartition de ses bénéfices. En revanche, et conformément aux dispositions de l'article L. 228-98 1^{er} alinéa du Code de commerce la Société pourra modifier sa forme sociale dans le respect des règles légales et statutaires en vigueur ;
- décider que plus généralement, les droits des titulaires des BSPCE 09 seront préservés de telle façon qu'ils soient en mesure de détenir, par voie d'exercice de leurs BSPCE 09, un pourcentage du capital social égal à celui qu'ils détiendraient s'ils avaient exercé ces BSPCE 09 au jour de leur émission et participé à toute augmentation de capital ultérieure et ce, aux conditions financières qui auraient alors été les leurs ;
- Décider que les actions nouvelles, résultant de l'exercice des BSPCE 09, seront créées jouissance du 1^{er} jour de l'exercice au cours duquel ils sont levés, et elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales ;
- décider de déléguer au Directoire, pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée Générale tous pouvoirs pour mettre en œuvre les décisions qui précèdent et notamment :
 - de désigner les attributaires des BSPCE 09 et le nombre de BSPCE 09 à attribuer à chacun d'eux,
 - de fixer le prix et les conditions d'émission des BSPCE 09,
 - de constater conformément aux dispositions légales applicables, le nombre et le montant nominal des actions attribuées au titre de l'exercice des BSPCE 09 et les augmentations de capital en découlant et procéder en conséquence à toutes modifications statutaires consécutives et d'une façon générale remplir les formalités et faire tout ce qui sera nécessaire.

Les BSPCE09 devront être exercés dans un délai de 2 ans à compter de la date de leur attribution par le Directoire. A défaut ils seront caducs.

La quinzième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

La résolution a pour objet de :

- mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008 par le vote de sa neuvième résolution, autorisant le Directoire à réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société,
- autoriser, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à annuler les actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions dont l'autorisation fait l'objet de la treizième résolution qui précède ou dans le cadre de programmes d'achat qui seraient autorisés par des assemblées postérieures, et ce, dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société, par périodes de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles ;
- déléguer au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, pour procéder à la réduction de capital corrélative, en constater la

réalisation, modifier en conséquence les statuts et, généralement, accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

La seizième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses Filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette résolution a pour objet de :

- mettre fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa onzième résolution d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- déléguer au Directoire, pour une durée de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital, en France ou à l'étranger, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une « Filiale »).

Le montant nominal maximum des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra excéder 2 millions d'euros étant précisé que ce plafond est commun aux dix-septième à dix-huitième résolutions sur lequel le montant nominal de la présente résolution s'imputera ; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

- décider que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 30 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission. Ce montant est indépendant du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la dix-neuvième résolution soumise à la présente Assemblée Générale et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 30 ans. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Directoire fixera les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur et pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Directoire déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale.

Plus généralement, le Directoire déterminera, dans les limites fixées ci-dessus, l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission et des titres émis et lorsque les valeurs mobilières émises consisteront ou seront associés à des titres de créance, leur durée déterminée ou non et leur rémunération.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

La dix-septième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Cette résolution a pour objet :

- de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2007 par sa douzième résolution,
- de déléguer au Directoire pour une durée de 26 mois avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera par incorporation successive ou simultanée de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la résolution seize.
- Le montant nominal d'augmentation de capital pouvant être réalisée dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 2 millions d'euros étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société. Le plafond de la présente délégation est commun au plafond de 2 millions d'euros visé à la seizième résolution.
- De décider qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attributions gratuites et conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, le Directoire pourra décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions légales.

- De conférer au Directoire tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

La dix-huitième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi à décider pour chacune des émissions décidées en application de la seizième résolution, que le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pourra être augmenté par le Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, lorsque celui-ci constatera une demande excédentaire dans les conditions de l'article L.225-135-1 et dans la limite des plafonds prévus par la seizième résolution.

La dix-neuvième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société.

Cette résolution a pour objet :

- de mettre fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa quinzisième résolution d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société ;
- de déléguer au Directoire, pendant une période de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger et/ou sur le marché international, en euros ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'obligations assorties de bons de souscription d'obligations et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 30 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant nominal maximum est indépendant du montant des titres de créances qui seraient émis sur le fondement de la seizième résolution, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au dessus du pair.

- De conférer tous pouvoirs au Directoire pour :
 - procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission,
 - arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt,
 - fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société,

- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques,
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.
- De prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La vingtième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette résolution a pour objet de :

- mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 par le vote de sa treizième résolution, autorisant le Directoire à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et à certains mandataires sociaux ;
- d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société ou de certains d'entre eux qu'il désignera, inscrits à l'effectif de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à la date à laquelle les options seront offertes, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par l'article L. 225-185 du Code de commerce, des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions de la Société, dans les conditions suivantes.

Les options de souscription d'actions donneront droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital. Elles comporteront, au profit de leurs bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options.

Les options d'achat d'actions donneront droit à l'achat d'actions provenant d'un rachat effectué, préalablement à l'ouverture de l'option, par la Société dans les conditions légales définies par les articles L. 225-208 ou L. 225-209 du Code de commerce.

Le nombre total d'options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou à acquérir un nombre d'actions supérieur à 300 000 actions de la Société. Par conséquent, dans l'hypothèse où le Directoire déciderait de n'attribuer, en vertu de la présente autorisation, que des options de souscription d'actions donnant droit à la souscription d'une action de la Société de 1 euro de valeur nominale, le montant nominal maximum d'augmentation de capital serait de 300 000 euros étant précisé que ce plafond est autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les seizième et dix-septième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale.

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximum de 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Aucune option ne pourra être consentie aux salariés et mandataires sociaux possédant plus de 10 % du capital social.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Directoire à la date à laquelle les options seront consenties.

Le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Le prix d'achat des actions ne pourra être ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions légales en vigueur applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les options ne pourront être consenties (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, et (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le Directoire pourra suspendre l'exercice du droit de souscription ou d'achat d'actions pendant un délai de trois mois au maximum.

Si la fin de la période d'option devait intervenir au cours du délai de suspension, cette période d'option serait alors prolongée et reprendrait au jour de la fin du délai de suspension pour une durée égale à celle courue entre le début de la suspension du droit d'option et la date de la fin de la période d'option initialement fixée.

Il est demandé à votre Assemblée de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, dans les limites fixées ci-dessus, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- définir les caractéristiques des options : souscription ou achat d'actions ;
- fixer, dans les conditions légales, les dates auxquelles seront consenties des options ;
- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions que chacun pourra souscrire ou acquérir ;
- fixer les conditions d'exercice des options et leur durée de validité, et notamment les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option ; fixer les conditions de suspension, restriction ou interdiction d'exercice de tout ou partie des options, et arrêter les dates de jouissance des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou à acquérir seront ajustés dans les cas prévus par la loi ;
- accomplir tous actes et formalités, notamment à l'effet de rendre définitives et de constater la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la délégation faisant l'objet de la présente résolution ;
- modifier les statuts en conséquence, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation.

La vingt et unième résolution porte sur une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L. 225-129-6 1^{er} alinéa du Code de commerce.

Sous la condition suspensive de l'adoption des treizième, quatorzième, seizième, dix-septième et vingtième résolutions ci-dessus, cette résolution a pour objet de :

- Déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne tel que prévu aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et qui remplissent, en outre les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;
- Décider de supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription attribués aux actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux Salariés du Groupe ;
- Fixer à dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
- Décider de fixer à 128.000 euros le montant nominal maximal des actions, de 1 euro de valeur nominale chacune, qui pourront être ainsi émises ;
- Décider que le prix d'émission d'une action, déterminé par Directoire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des dispositions du Code de travail est supérieure à dix (10) ans.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la société. Pour cette raison, nous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

La vingt-deuxième résolution est la résolution usuelle donnant pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

En vue de réaliser les opérations que nous venons de vous exposer, nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous seront soumises dans le sens qui vous est proposé.

Fait à Paris
Le 24 avril 2009
Le Directoire

GINGER

Société Anonyme

11, rue Paul Baudry
75008 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes
Établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président
du Conseil de surveillance de la société GINGER**

Exercice clos le 31 décembre 2008

KPMG AUDIT
159, avenue de la Marne
BP5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

SECAG In Extenso
24, rue de Coutances
BP 68
50350 Donville les Bains

GINGER

Société Anonyme
11, rue Paul Baudry
75008 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil de surveillance de la société GINGER**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GINGER et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.



Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.




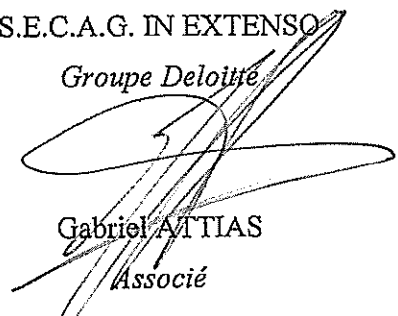
Autres informations

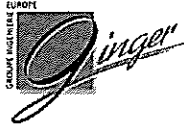
Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Laurent PREVOST
Associé

S.E.C.A.G. IN EXTENSO
Groupe Deloitte

Gabriel ATTIAS
Associé



Rapport du président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conformément à l'article L. 225-68 7^{ème} alinéa du code de commerce il est rendu compte dans ce rapport :

- de la composition du Conseil de surveillance,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2008,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la société,
- de la rémunération des mandataires sociaux.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société a adopté un règlement intérieur des travaux du Conseil le 27 septembre 2005, mis à jour le 14 décembre 2006 et le 26 avril 2007.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CUMULS DES MANDATS

Le Conseil de surveillance est composé de huit membres extérieurs au groupe GINGER:

Philippe MONTAGNER

Bernard VAL

Jean-Marie DESCARPENTRIES

La société JG Capital Management représentée par Jean GATTY

Pierre DONNERSBERG

Henri RIEY (démission le 24 octobre 2008)

Jacques WEBER

Jean-Pierre BABEL

Marc ZENOU.

Monsieur Philippe MONTAGNER en assume la présidence et Monsieur Bernard VAL la vice-présidence.

Madame Viviane NEITER assure la fonction de censeur.

En vertu des dispositions de l'article 18 des statuts, chaque membre doit être titulaire d'au moins 650 actions de la société.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

La composition détaillée du Conseil de surveillance et les autres mandats exercés par les membres du Conseil est reprise dans la partie 4.6 du document de référence.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est rappelé que les critères qui doivent être examinés par le Conseil de surveillance afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la société ou son groupe, sont les suivants :

- ❖ Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- ❖ Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel, ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans), détient un mandat d'administrateur.
- ❖ Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- ❖ Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- ❖ Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- ❖ Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Ainsi répondent aux critères d'indépendance ci-dessus l'ensemble des membres du Conseil de surveillance.

POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut également décider la création de

comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumettent à son avis pour examen.

Le Conseil de surveillance nomme les membres du Directoire. Le Directoire est composé de cinq membres, Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN est Président du Directoire.

Le Conseil de surveillance peut révoquer tout membre du Directoire, détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

AUTORISATIONS PREALABLES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le Directoire doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de surveillance pour les opérations suivantes :

- donner la caution, l'aval et la garantie de la société pour un montant supérieur à 5 millions d'euros (à l'exception des cautions, avals et garanties données aux administrations fiscales et douanières),
- tous engagements d'investissements ou de prises de participations d'un montant total annuel supérieur à 5 millions d'euros et/ou d'un montant supérieur à 3 millions d'euros par opération,
- la proposition à l'Assemblée Générale de toute modification statutaire,
- toute opération pouvant conduire immédiatement ou à terme, à une augmentation de capital ou réduction de capital par émission de valeurs mobilières ou annulation d'actions,
- l'émission d'emprunts obligataires tels que prévus par l'article L. 225-40 du code de commerce ou non obligataire pour une durée supérieure à 5 ans ou un montant supérieur à 5 millions d'euros,
- toute proposition à l'Assemblée Générale d'affectation du résultat et de distribution de dividendes ou d'acomptes sur dividendes,
- toute opération de fusion ou de scission ou de toute opération ayant un effet similaire à laquelle la société serait partie, à l'exception des opérations intragroupe,
- toute proposition à l'Assemblée Générale d'un programme de rachat d'actions,
- toute proposition à l'Assemblée Générale en vue du renouvellement ou de la nomination des commissaires aux comptes.

ACTIVITE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance s'est réuni à 10 reprises en 2008.

Le taux général de participation a été de 79 %.

Le taux de présence de chacun des membres s'établit ainsi :

• Philippe MONTAGNER	100 %
• Bernard VAL	70 %
• Jean-Marie DESCARPENTRIES	90 %
• La société JG Capital Management	100 %
• Pierre DONNERSBERG	90 %
• Henri RYEY	50 %
• Jacques WEBER	40 %
• Jean-Pierre BABEL	70 %
• Marc ZENOU	70 %.

Les principaux éléments de l'ordre du jour de ces réunions ont été les suivants :

Réunion du 23 janvier 2008 :

- Estimations 2007 et perspectives 2008.

Réunion du 6 février 2008

- Examen du communiqué de presse sur le chiffre d'affaires 2007.

Réunion du 21 février 2008 :

- Estimé des résultats 2007,
- Daté de réunion du comité d'audit,
- Départ du directeur général,
- Organisation du secrétariat général et de la direction financière.

Réunion du 20 mars 2008 :

- Comptes de l'exercice 2007,
- Compte rendu du comité d'audit.

Réunion du 15 avril 2008

- Examen des comptes sociaux et consolidés 2007,
- Présentation du budget 2008,
- Examen des comptes de gestion prévisionnels 2008.

Réunion du 13 mai 2008 :

- Examen du rapport trimestriel du Directoire (T1),
- Préparation des documents relatifs à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire,
- Renouvellement à donner au Directoire d'émettre des cautions avals et garanties,
- Rappel des conventions réglementées,
- Démission du Président du Conseil de surveillance,
- Répartition des jetons de présence,
- Compte rendu du Comité Homme et organisation.

Réunion du 21 mai 2008 :

- Organisation juridique et opérationnelle de la société,
- Nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau vice Président du Conseil,
- Réorganisation des Comités spécialisés.

Réunion du 1^{er} août 2008 :

- Examen du rapport trimestriel du Directoire (T2),
- Examen de projets de développements,
- Stratégie.

Réunion du 10 septembre 2008 :

- Examen des comptes semestriels au 30 juin 2008.

Réunion du 24 octobre 2008

- Examen du rapport trimestriel du Directoire (T3),
- Examen des comptes de gestion prévisionnels révisés,
- Point financement et trésorerie,
- Stratégie 2009,
- Impact de la nouvelle loi sur le paiement des fournisseurs,
- Délégations à conférer au Directoire.

Les membres du Conseil sont convoqués par écrit ou par voie électronique. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions relatives à l'examen des comptes sociaux et consolidés et semestriels et annuels par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un dossier comportant tous les documents et informations relatifs à chacun des points figurant à l'ordre du jour est adressé avant la réunion à chacun des membres du Conseil.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent au siège social. À leur entrée en séance, les membres du Conseil signent le registre de présence.

EVALUATION PERIODIQUE DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance évalue, à l'issue de chaque réunion la pertinence de ses travaux, sur la base d'une auto évaluation, chaque membre étant invité par le Président à formuler ses propositions d'amélioration sur les thèmes évoqués. Cette évaluation a eu pour conséquence une réorganisation des comités créés au sein du Conseil au cours de l'année 2008.

L'ACTIVITE DES COMITES EN 2008

Le Comité Audit et Finances

Ce Comité est équivalent au Comité des Comptes visé par le code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF, ci-dessous cité.

Le Conseil, dans sa séance du 21 mai 2008 a décidé une réorganisation de la composition de ce Comité en y nommant Bernard VAL qui en assure la Présidence, Henri RYÉY et Jean GATTY.

Le Comité Audit et Finances a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance en ce qui concerne principalement :

- l'approbation des comptes au 30/06 et au 31/12 en accord avec les commissaires aux comptes, et des projets de communiqués correspondants,
- la trésorerie et le plan de financement,
- le contrôle interne et les missions d'audit interne,
- les tests de valeur des principaux actifs,
- les principaux risques et opportunités,
- l'organisation de la « Fonction Finances » (groupe et décentralisée dans les pôles),
- l'adaptation du tableau de bord mensuel de progrès économique.

Le Comité Audit et Finances a la faculté de rencontrer les personnes qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle : direction financière, Commissaires aux Comptes, auditeurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent lui poser problème et appeler une décision, facilitant ainsi ses travaux.

En 2008 le Comité Audit et Finances s'est réuni à 3 reprises, les 18 mars 2008, 14 avril 2008 et 4 septembre 2008.

La participation des membres de ce Comité s'établit à 81 %.

Le Comité Hommes, Rémunérations et Organisation

Ce Comité correspond au Comité de sélection ou des nominations visé au code de gouvernement des entreprises ci-dessous cité.

Le Conseil, dans sa séance du 21 mai 2008 a décidé une réorganisation de la composition de ce Comité en y nommant Madame Viviane NEITER, Censeur, qui en assume la Présidence, et Messieurs Jacques WEBER et Jean-Marie DESCARPENTRIES.

Le Comité Hommes et Organisation a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance en ce qui concerne principalement :

- les sélections et nominations au Conseil de surveillance, au Directoire et au comité exécutif,
- l'organisation au 1^{er} niveau,
- les rémunérations du 1^{er} niveau,
- l'information au 2nd niveau et plus généralement au personnel,
- les bonnes pratiques de gouvernance,
- l'actionnariat salarié,
- l'attribution des stocks-options ou actions gratuites,
- l'adaptation du tableau de bord mensuel de progrès humain.

En 2008, le Comité Hommes et Organisation s'est réuni à 1 reprise, le 9 mai 2008
La participation des membres de ce Comité s'établit à 67 %.

Le Comité Stratégique

Le Conseil, dans sa séance du 21 mai 2008 a décidé une réorganisation de la composition de ce Comité en y nommant Messieurs Marc ZENOU qui en assume la Présidence et de Messieurs Jean-Pierre BABEL et Pierre DONNERSBERG.

Le Comité Stratégique, a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance et/ou au comité exécutif en ce qui concerne principalement :

- Les orientations à long terme proposées par le Directoire et d'en faire l'analyse assortie de ses commentaires,
- l'élaboration de toute étude sur la stratégie du groupe,
- l'analyse des dossiers de cessions, acquisitions ou rapprochement d'entreprises significatifs soumis au Conseil de surveillance par le Directoire.

En 2008, le Comité Stratégique s'est réuni à 2 reprises les 11 juin 2008 et 1^{er} août 2008.

La participation des membres de ce Comité s'établit à 67 %.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : CODE DE GOUVERNANCE
--

Conformément à l'article L. 225-68 8^{ème} alinéa du code de commerce, la société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises à savoir les principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées).

Toutefois les dispositions suivantes en ont été écartées pour les raisons suivantes :

- La participation des salariés ne dépassant pas 3% du capital social, aucun salarié actionnaire n'est membre du Conseil de surveillance.
- Le Conseil de surveillance n'a pas créé de comité particulier relatif à la sélection des Commissaires aux Comptes, du fait que les mandats courent jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

REFERENCES DU CONTROLE INTERNE

Les principes et les modalités du contrôle interne de la société sont appuyés sur le règlement général et les recommandations de l'AMF.

DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne en place dans la société est défini comme un processus mis en place par le Directoire et le personnel et supervisé par le Conseil de surveillance, en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace dont les objectifs sont de :

- s'assurer que les actes de gestion et la réalisation des opérations effectuées au sein du groupe contrôlé par la société s'inscrivent dans les orientations stratégiques arrêtées par le Directoire et validées par le Conseil de surveillance ;
- s'assurer de la maîtrise et de la sauvegarde des savoirs faire et des connaissances qui font la richesse des sociétés du groupe et protéger les actifs matériels et immatériels ;
- valider la conformité aux lois et à la réglementation en vigueur ;
- veiller à ce que les informations comptables, financières ou de gestion transmises par les filiales reflètent avec sincérité, exactitude et exhaustivité leur activité et leur situation ;
- prévenir les risques de fraudes et d'erreurs.

Suivant les recommandations de l'AMF, le contrôle interne du groupe GINGER vise à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs, mais ne peut toutefois garantir de manière absolue qu'ils seront atteints.

PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre. Il s'applique à toutes les filiales du groupe. Cette notion recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

Organisation générale du groupe

L'organisation générale du groupe s'organise autour de la société GINGER- Groupe Ingénierie Europe - (« la holding »), à laquelle est rattaché directement ou indirectement l'ensemble des sociétés exerçant les activités opérationnelles, en France et à l'étranger.

Ces sociétés, généralement détenues à plus de 99% sont regroupées au sein de trois branches (« Expertises », « Ingénieries », « Clés en main – Maintenance ») et un pôle (« Télécoms »).

La branche Expertises est composée du CEBTP-SOLEN et de ses filiales.

La branche Ingénieries regroupe l'ingénierie de la construction et l'environnement.

La branche Clés en main – maintenance organise notamment les réponses du groupe dans les domaines des PPP, DSP et concessions.

Le pôle Télécoms regroupe quant à lui CAMUSAT et GINGER TELECOMS pour le territoire français et un ensemble de 10 filiales couvrant l'activité internationale.

La holding, en s'appuyant sur le Directoire, gère les fonctions suivantes :

- *Stratégie d'ensemble du groupe, notamment croissance interne et externe.*
- *Tenue de la comptabilité consolidée et de ses documents annexes.*
- *Arrêté de la comptabilité des comptes sociaux et de ses annexes.*
- *Gestion du contrôle de gestion groupe et établissement des « reportings » mensuels.*
- *Gestion de la politique financière du groupe et des moyens de paiement.*
- *Politique fiscale et sa mise en œuvre.*
- *Définition des politiques de rémunération.*
- *Gestion de la communication.*
- *Communication « corporate » vis-à-vis des investisseurs, analystes et actionnaires.*
- *Partage des ressources, par exemple regroupement des volumes et négociation des achats pour le groupe.*
- *Détermination de la politique en matière de systèmes d'information.*
- *Gestion et négociation des contrats d'assurances.*
- *Gestion et coordination des projets transversaux et notamment des appels d'offres faisant appel à des compétences réparties dans plusieurs pôles.*

Depuis 2008, GINGER s'est dotée de délégations régionales, créées au nombre de 6, chacune animée par un membre du Directoire ou du Comité exécutif, ayant pour mission de structurer la coordination commerciale, rechercher la synergie des moyens, représenter et promouvoir l'image de GINGER auprès des institutions locales et régionales.

Domaines d'application et acteurs du contrôle interne.

Les objectifs du contrôle interne définis ci-dessus concernent toutes les directions de GINGER :

- directions opérationnelles des branches et pôle,
- directions financière et du Contrôle Management groupe,
- direction des ressources humaines,

- direction de la communication,
- direction des achats.

Dispositif de contrôle interne

Dans chaque direction, acteur du contrôle interne, les directeurs sont chargés de l'animation et de l'amélioration du contrôle interne. Ils élaborent un processus d'amélioration continue.

Les éléments internes.

Les principaux risques opérationnels et financiers auxquels le groupe doit faire face sont décrits dans le rapport des opérations du Directoire.

Le Directoire regroupe au 31 décembre 2008 :

- Le Président,
- Le directeur de la branche ingénieries,
- Le directeur délégué à la direction générale,
- La directrice du pôle télécoms,
- Le secrétaire général du groupe.

Tous sont membres du comité exécutif qui comprend par ailleurs :

- Le directeur général délégué en charge de la branche expertises,
- Le directeur financier et du contrôle management du groupe,
- La directrice des ressources humaines du groupe,
- La directrice de la communication du groupe,
- Le directeur des affaires internationales.

Ce comité contribue, pour le groupe, au développement des activités opérationnelles et au renforcement des fonctions administratives et financières, en charge notamment du contrôle interne. Il participe aux décisions et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le Directoire, en contrôle la réalisation et arrête les actions correctrices à entreprendre.

Il se réunit une fois par quinzaine.

Les éléments externes

Commissariat aux comptes

La société KPMG et le cabinet SECAG IN EXTENSO, membre de la société DELOITTE, auditent et certifient les comptes semestriels et annuels de la société GINGER ainsi que les comptes consolidés du groupe GINGER.

Par ailleurs, ces deux cabinets d'audit, se répartissent l'audit et la certification des comptes sociaux de l'ensemble des filiales métropolitaines du groupe.

Une lettre de mission est négociée et revue chaque année avec la direction financière et du contrôle management du groupe. Cette lettre définit les principes propres à chaque arrêté de comptes sociaux et consolidés, mais également les thèmes qui seront audités dans chacune des filiales ou Ginger SA, lors des périodes intérimaires préparatoires aux arrêtés de comptes.

A la fin de chacune des interventions des Commissaires aux Comptes, un document de synthèse est établi. Ce document reprend l'ensemble des points audités et évoque, le cas échéant, les points devant être améliorés, analyse le respect des procédures, la sincérité de l'information contribuant à l'arrêté des comptes, les anomalies éventuelles et apprécie globalement la qualité du processus d'arrêté des comptes.

Ce document est commenté au management de la branche ou pôle, en présence d'un représentant de la direction financière et du contrôle management du groupe et est signé par le directeur général et le directeur administratif et financier de la branche ou pôle.

Pour ce qui concerne les comptes consolidés, ainsi que ceux de Ginger SA, un document est également établi et est présenté et commenté par le collège des Commissaires aux Comptes au Comité d'Audit et Finances.

Lors de ces Comités d'Audit et Finances, les Commissaires aux Comptes exposent aux membres du Comité, la qualité d'accès aux informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, l'état d'avancement de leurs travaux ou toutes remarques significatives qu'ils jugent utiles de communiquer.

Autres audits externes

Le groupe GINGER procède ponctuellement à des missions d'audit qui sont alors confiées, dans un souci d'indépendance, à des cabinets ou sociétés externes au groupe.

Organisation

L'ensemble du contrôle interne, comptable, financier et des risques, est regroupé sous la responsabilité de la direction financière et du contrôle management groupe qui a été créée en 2008. Cette direction qui répond de l'autorité directe du Président du Directoire est en charge notamment :

- De la comptabilité de la société Ginger et des principales sous holding.
- De l'établissement et de la mise à jour de la note des procédures générales relatives aux arrêtés de comptes.
- Du contrôle et du calendrier de l'arrêté des comptes sociaux des filiales.
- De la consolidation des comptes du groupe.
- De l'intégration fiscale.
- De la trésorerie centrale.
- De l'établissement du Budget du Groupe.
- Du contrôle de gestion et financier.
- Des « reportings » de gestion et financier
- De la négociation de l'ensemble des contrats d'assurances inhérents aux risques et responsabilités professionnels.
- De l'organisation des supports informatiques et des outils d'information.

- De la négociation et mise en place des contrats d'achats cadre du Groupe.
- De la communication financière et comptable au marché.

Les directions informatique et juridique du groupe ont été rattachées à cette même direction.

La direction juridique est notamment en charge directe :

- De la tenue du Droit des sociétés pour chacune des filiales.
- De l'établissement de l'échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière au marché.
- De la couverture des risques et responsabilités professionnels en matière d'assurances.
- De l'assistance juridique aux filiales dans le suivi et la gestion des contentieux contractuels éventuels.
- D'une façon générale, de l'assistance juridique aux directeurs de branches et pôle.
- De l'établissement du tableau de bord groupe des contentieux et provisions afférentes.

La direction informatique a notamment la responsabilité :

- Du développement et la maintenance du réseau informatique du Groupe.
- De la protection des réseaux et des applications.
- De la centralisation des bases de données.
- De la sauvegarde, la restauration et l'archivage des bases de données.

La direction financière et du contrôle management emploie actuellement vingt-cinq personnes. Elle s'appuie par ailleurs sur un intervenant extérieur (cabinet ACOREX) pour la consolidation des comptes du groupe et sur les directeurs administratifs et financiers des différentes branches et pôle pour l'établissement des « reportings de gestion mensuels » et arrêtés semestriel et annuel des comptes sociaux des sociétés.

Ceux-ci sont placés sous la responsabilité hiérarchique directe des directeurs de branches ou pôle et travaillent en concertation avec la direction financière et du contrôle management groupe, à laquelle ils sont fonctionnellement rattachés.

Ils ont notamment sous leur responsabilité directe :

- La tenue de la comptabilité des différentes filiales de leur branche.
- Le « reporting », tant en termes d'activité que de gestion financière.
- Le suivi de la trésorerie de leur branche (cash planning, mobilisation de créances...).
- L'amélioration de leur besoin en fonds de roulement.

L'ensemble des branches et pôle est structuré d'une direction administrative et financière, d'un service comptable centralisé et de contrôleurs de gestion affectés au sein des directions régionales.

Compte tenu de la jeunesse du groupe, de la politique de croissance externe et du nombre important de sociétés contrôlées directement ou indirectement suite à ces acquisitions, la Direction Générale du groupe continue à porter un effort tout particulier sur le renforcement du contrôle interne et du « reporting » financier, et plus généralement sur la structuration du groupe en matière administrative et financière.

Ainsi, les reportings de toutes les sociétés du groupe ont été harmonisés et systématisés, permettant de créer un historique et offrant des points de repère nécessaires à l'analyse et au suivi de la performance par chaque directeur de branche.

Ce reporting a été bâti de manière à assurer une large cohérence avec le processus de consolidation. Cette organisation destinée à agir à la manière d'une boucle de rétroaction assure tout à la fois :

- une meilleure fiabilité de l'établissement des comptes consolidés en facilitant les analyses des comptes et en mettant l'accent sur la formation du résultat, tout au long de l'exercice,
- une amélioration permanente de la qualité du reporting par des « recalages » et comparaisons avec les arrêtés comptables consolidés.

Outre le suivi du compte de résultat, des encours et du carnet de commandes, un reporting spécifique d'endettement a été mis en place. Il permet de mieux sensibiliser et faire participer les opérationnels à la gestion de la trésorerie du groupe, via la maîtrise du besoin en fonds de roulement et de l'investissement, au-delà de la seule rentabilité des affaires.

Un système de prévisions mensuelles de trésorerie a également été mis en œuvre, permettant d'optimiser les arbitrages de ressources et de réaliser une gestion plus efficace de la trésorerie au jour le jour.

En outre, la position de trésorerie France du groupe est diffusée quotidiennement à tous les membres du Comité exécutif.

Les reportings mensuels de gestion et de l'endettement sont régulièrement communiqués et commentés aux membres du Conseil de Surveillance.

Enfin, les éléments suivants viennent améliorer le contrôle interne :

Limitation des pouvoirs des mandataires sociaux des sociétés contrôlées:

Les dirigeants des différentes filiales du groupe doivent recueillir l'autorisation préalable de leur Conseil d'Administration ou Associé unique pour les opérations suivantes :

- acquisition ou cession de fonds de commerce ou d'un élément de fonds de commerce ;
- prise en location gérance d'un fonds de commerce,
- acquisition/cession de participations,
- création de filiale, de branche ou d'établissement stable à l'étranger,
- achats et ventes d'actifs d'une valeur supérieure à 10% de leur chiffre d'affaires,
- investissements/désinvestissements excédant un montant égal à 10% de leur chiffre d'affaires, par opération,
- tous marchés, contrats et engagements quelconques d'un montant supérieur à 10% de leur chiffre d'affaires et d'une manière générale tous engagements pour lesquels les procédures internes en vigueur à date desdits engagements nécessiteraient une autorisation préalable.

Procédures de contrôle financier

Les procédures de contrôle financier ont été revues pour l'ensemble des filiales et harmonisées en systématisant le principe d'une double signature tout en distinguant des signataires de catégorie A et B. Des seuils ont été fixés par entité, au-delà desquels une signature d'un mandataire de catégorie A est nécessaire.

Le comité Audit et Finances est responsable de la vérification du respect de l'ensemble de ces procédures.

Consolidation

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés de Ginger SA est assurée par le service comptabilité et consolidation au sein de la direction financière et du contrôle management, sous la responsabilité de son directeur.

Les travaux comptables des sociétés françaises et étrangères sont centralisés au siège de Ginger sur un système informatique commun (logiciel AS CONSO) présent dans les filiales.

Afin de rendre le processus de consolidation plus fluide, une pré-consolidation est réalisée tous les trimestres. Les travaux réalisés à cette occasion concernent les rapprochements « intergroupe », les rapprochements bancaires, les engagements hors bilan.

Un calendrier d'arrêtes de comptes semestriels et annuels est diffusé à toutes les sociétés du groupe et au cabinet ACOREX, afin d'assurer la meilleure coordination des travaux.

Le cabinet ACOREX, en liaison avec la holding s'assure alors de la correcte reprise des éléments des comptabilités sociales françaises et étrangères, justifie et analyse l'ensemble des retraitements de consolidation.

Budget

Le processus budgétaire est tout d'abord décliné au niveau de chacune des filiales du groupe, puis combiné au niveau des branches et pôle constituant le groupe Ginger. L'établissement de ces budgets est de la responsabilité de chacun des chefs de sous-groupes et dirigeants de branches ou de pôle. La direction financière et du contrôle management groupe établit le budget de la holding et consolide l'ensemble du processus.

Ces différents projets de budget sont présentés et commentés par les dirigeants des branches ou pôle aux directions générale et financière avec lesquelles ils sont analysés, discutés et amendés. Une fois que l'ensemble des budgets des branches et pôle ainsi que celui de la holding ont été mis en cohérence et arrêtés de manière définitive, une consolidation est effectuée par la direction financière et du contrôle management groupe.

L'objectif que s'assigne le groupe est de parvenir au processus budgétaire suivant :

- octobre de chaque année : actualisation du budget de l'année en cours, cette actualisation servant de base à l'élaboration du budget de l'année à venir.
- novembre de chaque année : élaboration du projet de budget annuel et cadencement (base mensuelle) pour l'ensemble des branches et pôle

- 1^{ère} quinzaine de janvier, arbitrages budgétaires et arrêt du budget général annuel

Perspectives

Dans la continuité de 2008 qui a connu la mise en harmonie des remontées d'informations, un effort particulier sera porté sur l'exercice 2009, sur la centralisation et l'uniformisation des bases de données contribuant aux « reportings » du groupe, afin d'en améliorer le temps de traitement, de permettre une plus large accessibilité à l'information et consécutivement une plus grande interactivité.

Au cours de l'année 2009, l'ensemble des bases de données du suivi de gestion et de l'avancement des affaires traitées, sera centralisé permettant ainsi à chaque intervenant, du contrôleur de gestion de chaque région aux, directeurs régionaux, directeurs administratif et financier de branche, directeurs généraux de branche ou encore à la direction financière et du contrôle management groupe, d'accéder d'une façon interactive à l'information.

Ce processus permettra, par ailleurs de mieux encore contrôler la fiabilité de l'information contribuant aux reportings groupe, notamment en matière de chiffre d'affaires et consécutivement d'évaluation des encours à la fin de chaque période de reporting.

Par ailleurs, nous envisageons, également au cours de ce nouvel exercice, de procéder à une mise à jour de l'analyse de l'ensemble de nos risques, afin d'améliorer nos procédures et d'en renforcer le contrôle.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'article L. 225-68 9^{ème} alinéa du code de commerce prévoit la possibilité de se référer à l'article des statuts concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

A ce titre, référence est faite à l'article 28 des statuts de la société.

INFORMATION RELATIVE A L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-68 10^{ème} alinéa du code de commerce, les informations visées par l'article L. 225-100-3 du code de commerce concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport de gestion du Directoire.

REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

MEMBRES DU DIRECTOIRE

La rémunération et les avantages en nature versés au Président du Directoire ainsi qu'au directeur général de GINGER sont précisés dans le rapport de gestion du Directoire et dans le tableau ci-dessous.

Les autres membres du Directoire sont titulaires de contrats de travail avec la société ou ses filiales et ont perçu des sommes dont le montant est précisé dans le rapport de gestion du Directoire et le tableau ci-dessous.

La part variable correspond à des bonus versés semestriellement et comprenant un bonus collectif et un bonus individuel répartis entre les membres en fonction d'objectifs préalablement définis pour chacun d'eux.

Aucun autre engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci n'a été pris par la société à l'égard des membres du Directoire.

Conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 2 juin 2004, le Conseil d'administration du 19 janvier 2005 a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de salariés et dirigeants désignés (soit de GINGER, soit des sociétés du groupe) afin de les intéresser financièrement au développement du groupe au travers de la valorisation de son titre. Aucune action n'a été souscrite en 2008 au titre de ce plan.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - JETONS DE PRESENCE

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté en frais généraux de la société.

Le Conseil de surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

Pour l'exercice 2008, le Conseil, en sa séance du 13 mai 2008 a décidé de répartir les jetons de présence, pour l'exercice 2007, sur la base d'une part fixe et d'une part variable en fonction de leur participation aux séances du Conseil d'une part et des différents comités d'autre part.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

REPARTITION DES JETONS DE PRESENCES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

		2008		2007	
		Part Fixe	Part Variable	Part Fixe	Part Variable
Léo	APOTHEKER	0	0	857	3 143
Jean-Pierre	BABEL	2 000	3 000	0	0
JG	CAPITAL	1 600	3 000	0	0
Jean-Marie	DESCARPENTRIES	6 000	8 000	2 000	11 000
Pierre	DONNERSBERG	1 700	5 000	1 428	6 072
Hervé	LORENZI	0	0	1 142	3 358
Philippe	MONTAGNER	4 000	10 000	2 000	10 000
Henri	RIEY	1 700	7 000	2 000	7 000
Bernard	VAL	2 500	6 000	2 000	8 000
Jacques	WEBER	1 600	0	0	0
Marc	ZENOU	2 500	5 000	2 000	11 000
		23 500	47 000	13 427	59 573

REMUNERATION VERSEES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE :

		2008			2007		
		Rémunération annuelle brute		Avantages en nature	Rémunération annuelle brute		Avantages en nature
		Fixe	Variable		Fixe	Variable	
Jean-Luc	SCHNOEBELEN	460 000	140 000	21 724	460 000	0	21 724
Eric	MARIE DE FIQUELMONT	75 000	0	837	337 087	40 500	2 092
Jean-Pierre	RICHE				27 649	0	430

		2008			2007		
		Rémunération annuelle brute		Avantages de toute nature	Rémunération annuelle brute		Avantages de toute nature
		Fixe	Variable		Fixe	Variable	
Françoise	CHEVALIER	173 479	0	0	173 479	0	0
Gilles	LESERVOT	220 000	0	21 144	220 000	13 555	19 195
Gérard	PAGET	190 000	0	4 417	190 000	12 000	4 417
Eric	BLANCHARD	141 396	0	4 373	147 500	11 000	4 229
Gerald	MILLE				160 375	11 000	2 314

D'UNE MANIERE GENERALE :

Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire ne perçoit de rémunération au titre d'options ou d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice.

Tous les membres du Directoire sont liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail à l'exception du Président du Directoire et du Directeur Général démissionnaire le 22 février 2008.

APPROBATION DU PRESENT RAPPORT

Nous vous informons que l'article L. 225-68 11^{ème} alinéa du code de commerce prévoit l'approbation du présent rapport par votre Conseil.

Philippe MONTAGNER
Président du Conseil de surveillance

GINGER

Société Anonyme

11, rue Paul Baudry
75008 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**
Exercice clos le 31 décembre 2008

KPMG AUDIT
159, avenue de la Marne
BP 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso SECAG
26, rue de Coutances
BP 68
50350 Donville les Bains

GINGER

Société Anonyme

11, rue Paul Baudry
75008 Paris

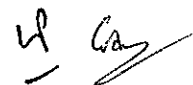
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GINGER, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Reconnaissance du revenu :

La société comptabilise les produits provenant de prestations de services selon les modalités exposées dans la note 1.1.2.16 de l'annexe des comptes consolidés « Reconnaissance du revenu » en fonction du degré d'avancement évalué par référence aux coûts ou par référence à l'avancement technique estimé par le responsable du projet.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Goodwill :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme selon les modalités décrites dans les notes 1.1.2.4. et 1.1.5. note 1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes visées ci-dessus donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

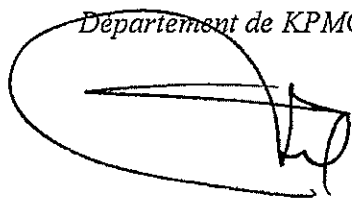
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

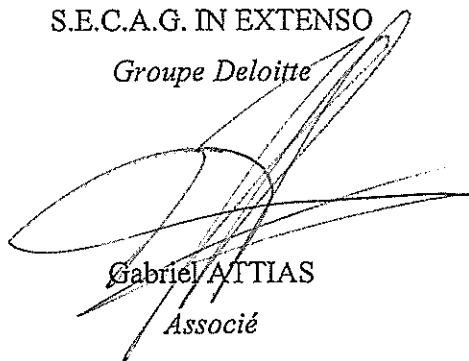


Laurent PREVOST

Associé

S.E.C.A.G. IN EXTENSO

Groupe Deloitte



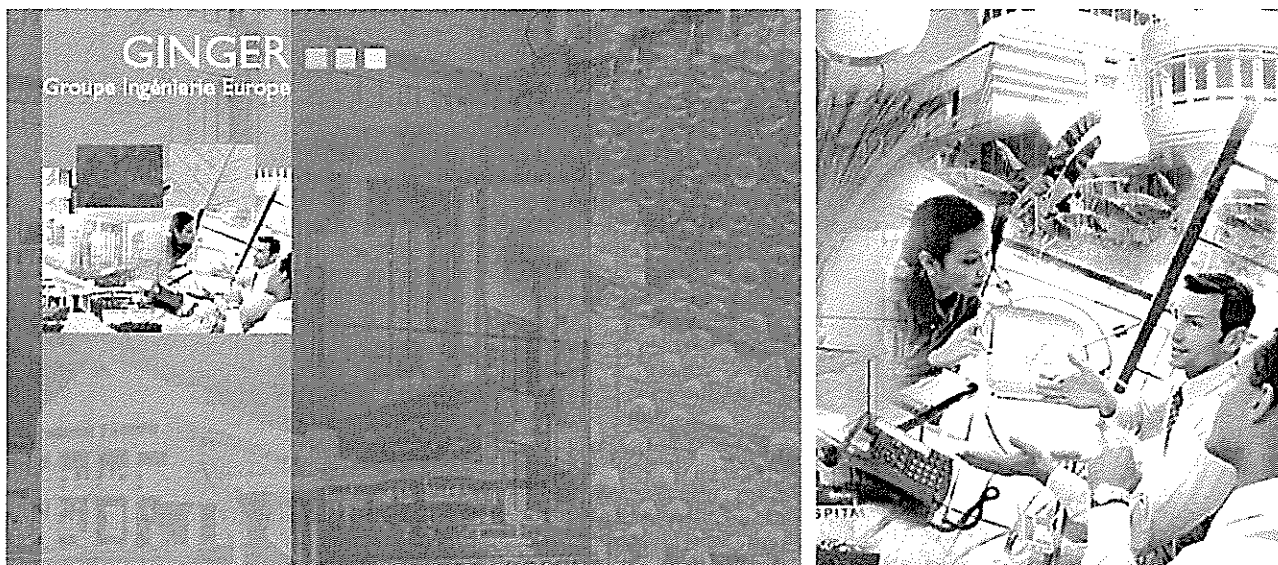
Gabriel ATTIAS

Associé

GRUPE GINGER

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE 2008



Au cœur de la qualité de la vie

EXPERTISE - INGÉNIERIE - CLÉS EN MAIN - MAINTENANCE

SOMMAIRE

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	2
1.1. États financiers consolidés	2
Bilan	2
Compte de résultat en euros	3
Tableau des flux de trésorerie	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	5
1.1.1. Entité présentant les états financiers :	5
Déclaration de conformité	5
Bases d'évaluation des états financiers	5
1.1.2. Principales méthodes comptables	6
1.1.2.1. Principes de consolidation	6
1.1.2.2. Monnaie étrangère	6
1.1.2.3. Instruments financiers dérivés	7
1.1.2.4. Goodwill	7
1.1.2.5. Autres immobilisations incorporelles	8
1.1.2.6. Immobilisations corporelles	8
1.1.2.7. Stocks	9
1.1.2.8. Créances clients et autres débiteurs	9
1.1.2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	9
1.1.2.10. Actions propres	9
1.1.2.11. Emprunts et dettes financières	9
1.1.2.12. Avantages du personnel	9
1.1.2.13. Droit Individuel à la formation	10
1.1.2.14. Provisions	10
1.1.2.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11
1.1.2.16. Reconnaissance du revenu	11
1.1.2.17. Résultat sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes	11
1.1.2.18. Résultat financier	11
1.1.2.19. Impôt sur le résultat	12
1.1.2.20. Résultat par action	12
1.1.2.21. Information sectorielle	12
1.1.2.22. Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées	13
1.1.2.23. Informations complémentaires	14
1.1.3. Faits significatifs au 31 décembre 2008	14
1.1.4. Périmètre de consolidation	15
1.1.4.1. Entrées dans le périmètre de consolidation	16
1.1.4.2. Sorties du périmètre de consolidation – Restructuration juridique	16
1.1.4.3. Autres événements	16
1.1.5. Explications des postes du bilan et de leurs variations	17
1.1.6. Explication des postes du compte de résultat et de leurs variations	27
1.1.7. Autres informations	30
1.1.7.1. Événements postérieurs à la clôture	30
1.1.7.2. Engagements hors bilan	30
1.1.7.3. Informations sectorielles	31
1.1.7.4. Rémunérations et avantages en nature versés aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.	32
1.1.7.5. Parties liées	32
1.1.7.6. Transactions avec les entités sous contrôle conjoint	32

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.1. États financiers consolidés

Bilan

en €	Notes	31/12/2008	31/12/2007
I - TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		47 594 344	47 680 915
Goodwills	1	26 711 568	26 709 281
Autres immobilisations incorporelles	2	1 310 863	1 020 506
Immobilisations corporelles	3	16 748 237	17 085 288
Impôts différés Actif	4	1 216 857	965 095
Autres actifs financiers	5	1 606 819	1 900 745
II - TOTAL DES ACTIFS COURANTS		152 516 289	145 186 589
Stocks et travaux en cours	6	6 708 998	5 739 029
Créances clients et autres débiteurs	7	125 029 200	120 172 945
Autres actifs financiers	8	3 041 338	1 424 445
Créances d'impôts	8	327 596	1 167 875
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	17 409 156	16 682 294
TOTAL DE L'ACTIF		200 110 633	192 867 504

I - CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		50 748 515	45 052 861
Capital	10	4 255 341	4 241 132
Primes d'émission		12 406 375	12 243 540
Réserves consolidées		25 624 491	21 708 165
Résultat de l'exercice		8 294 205	6 677 314
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		50 580 412	44 870 151
Intérêts minoritaires		168 103	182 710
II - PASSIFS NON COURANTS		11 016 888	15 348 770
Emprunts et dettes financières	11	5 923 085	10 275 393
Avantages du personnel	13	1 428 451	1 436 738
Provisions	12	3 656 445	3 546 880
Passifs d'impôts différés	14	8 907	89 759
III - PASSIFS COURANTS		138 345 229	132 465 873
Dettes financières	16	34 119 539	31 768 505
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	15	101 997 441	99 257 537
Provisions	12	899 356	801 272
Dettes d'impôts	16	1 328 893	638 559
TOTAL DU PASSIF		200 110 633	192 867 504

Compte de résultat en euros

en €	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffres d'affaires nets		283 203 942	266 429 861
Autres produits de l'activité		3 257 379	1 387 420
Produits des activités ordinaires		286 461 321	267 817 281
Achats consommés et sous-traitance	18	-95 477 978	-85 652 091
Variation de stocks de produits en cours/produits finis		38 562	-5 661
Charges de personnel (yc interim, participation)		-110 036 489	-106 061 083
Autres charges de l'activité	19	-50 864 550	-49 102 009
Impôts et taxes		-6 205 324	-5 971 829
Amortissements	21	-5 215 282	-5 131 050
Provisions	21	-844 802	-43 098
Autres charges	22	-3 730 470	-2 510 764
Autres produits	22	1 207 045	503 148
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		15 332 033	13 842 844
Résultats sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes	23	3 630	-826 040
Perte de valeur des Goodwills	21	0	-300 000
Résultats de opérations non récurrentes		3 630	-1 126 040
RESULTAT OPERATIONNEL		15 335 663	12 716 804
Coût de l'endettement financier brut		-2 711 205	-2 300 318
Produits financiers		436 513	552 280
Coût de l'endettement financier net		-2 274 692	-1 748 038
Autres produits financiers		136 323	78 945
Autres charges financières		-1 041 443	-766 084
RESULTAT FINANCIER NET	24	-3 179 812	-2 435 177
RESULTAT AVANT IMPOT		12 155 851	10 281 627
Charges d'impôt	25	-3 828 407	-3 571 258
RESULTAT DE LA PERIODE		8 327 444	6 710 369
Attribuable aux Intérêts minoritaires		33 239	33 055
Attribuable aux Porteurs des Capitaux Propres de la société		8 294 205	6 677 314
RESULTAT DE LA PERIODE		8 327 444	6 710 369

Résultat non dilué par action	26	2,027	1,581
Résultat dilué par action (1)		2,015	1,571

(1) compte tenu de l'attribution de 23 434 options d'achats ou de souscription d'actions exerçables à compter du 25/01/2009.

Tableau des flux de trésorerie

en K€	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET	8 294	6 677
Amortissements des autres immobilisations incorporelles et corporelles	7 434	7 545
Intérêts des minoritaires	33	33
Reprise des provisions	-1 999	-2 159
Perte de valeur		300
Résultat de cession d'immobilisations	44	-142
Dérives de résultat	14	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		12
Impôts différés	-295	317
Marge brute d'autofinancement	13 525	12 583
Var. de stocks	-1 104	-828
Var. de produits constatés d'avance	-94	-2 593
Var. des créances opérationnelles	-7 748	-222
Var. des dettes opérationnelles	4 832	333
Var. des charges constatées d'avance	-480	335
Var. des créances non opérationnelles	1 944	68
Var. des dettes non opérationnelles	-294	-1 650
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 944	-4 557
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	10 581	8 026
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	681	1 285
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	706	700
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de participations	-1 002	-449
Intérêts reçus		0
Dividendes reçus		0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-4 383	-4 153
Acquisitions d'actifs financiers	-295	-616
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	-4 293	-3 233
Augmentation de capital ou apports	-1 696	-199
Dividendes versés aux minoritaires et aux associés de la mère	-699	-656
Variation des autres fonds propres	149	-123
Encaissements sur emprunts	6 196	1 687
Remboursement d'emprunts	-7 851	-8 206
Flux de trésorerie lié à l'activité de financement	-3 901	-7 497
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	2 387	-2 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-7 524	-4 574
Effet de la variation du taux de change et divers	354	-246
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-4 783	-7 524
Rapprochement avec les états financiers :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 409	16 682
Concours bancaires courants (cf. note 16)	-22 191	-24 205
Trésorerie nette	-4 782	-7 523

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Totaux Capitaux Propres
Situation à l'ouverture au 1er janvier 2007	4 225	7 129	22 126	6 074	39 554	169	39 723
Affectation du résultat exercice précédent			5 484	-5 484	0		0
Augmentation du capital	16	331			347		347
Dividendes versés				-625	-625		-625
Résultat de l'exercice				6 677	6 677		6 677
Stocks Options			12		12		12
Reclassement des actions propres			-522		-522		-522
Variation des écarts de conversion				-732	-732		-732
Autres mouvements			159		159		159
Variation des minoritaires					0	14	14
Situation à la clôture au 31 décembre 2007	4 241	7 460	27 259	5 910	44 870	183	45 052
Affectation du résultat exercice précédent			6 677	-6 677	0		0
Augmentation du capital	14	163			177		177
Dividendes versés				-835	-835		-835
Résultat de l'exercice				8 294	8 294		8 294
Stocks Options							0
Reclassement des actions propres			-1 696		-1 696		-1 696
Variation des écarts de conversion				-163	-163		-163
Autres mouvements			12	-75	-63		-63
Variation des minoritaires						-15	-15
Situation à la clôture au 31 décembre 2008	4 255	7 623	32 252	6 452	50 582	168	50 750

Notes annexes aux états financiers consolidés

1.1.1. Entité présentant les états financiers :

La Société GINGER est une entreprise domiciliée en France, son siège social est situé au 11 rue Paul Baudry – 75008 Paris.

Les états financiers consolidés de la société pour l'arrêté au 31 décembre 2008 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les états financiers ont été arrêtés par le directoire du 31 mars 2009, les annexes ont été analysées de manière définitive lors du Conseil de Surveillance du 27 avril 2009. Les états financiers et les annexes seront approuvés lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 16 juin 2009.

Base de préparation :

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Bases d'évaluation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (à l'exception du bilan et du compte de résultat, présentés en euros).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers et des titres disponibles à la vente qui sont valorisés à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction retienne un certain nombre d'hypothèses et d'estimations pour l'application des méthodes comptables et ayant un impact sur les montants des actifs et des passifs. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont exposés dans les notes 1 et 12.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

1.1.2. Principales méthodes comptables

1.1.2.1. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel, ou de la répartition des droits de vote. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents.

1.1.2.2. Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est la monnaie locale.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill, le cas échéant, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Conformément aux dispositions prévues par IFRS 1, le groupe avait choisi de retenir, pour l'établissement du bilan d'ouverture 2004 et la préparation des premiers comptes IFRS, les exemptions au principe général d'application rétrospective des IFRS relatives aux écarts de change liés à une activité à l'étranger. En effet, les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 relatifs à la conversion des états financiers des activités à l'étranger ont été reclassés en réserves consolidées dans le bilan de transition."

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger et des couvertures correspondantes sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

1.1.2.3. Instruments financiers dérivés

Le groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux de change résultant de ses activités opérationnelles. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondraient pas aux critères de la comptabilité de couverture seraient comptabilisés comme des instruments spéculatifs. Pour qu'un dérivé de change soit élu à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de définir et de documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.1.2.4. Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales.

S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu après le 1er Juillet 2002, le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Pour les acquisitions antérieures à cette date, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er Juillet 2002 n'a pas été modifié pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er Janvier 2004 (cf. note 1).

Les goodwills ne sont pas amortis ; ils figurent dans les comptes consolidés à leur coût historique, présumé tel que défini ci-dessus, diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur résultant de tests de dépréciation réalisés à la fin de chaque clôture comptable ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés.

Les tests de dépréciation des goodwills sont calculés sur la base des unités génératrices de trésorerie («UGT») auxquels ils sont affectés et comparent la valeur recouvrable des actifs inclus dans l'UGT à leur valeur comptable. Lorsque la valeur recouvrable des actifs, y compris la valeur des goodwills, est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée, d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill, puis en réduction des autres actifs de l'unité.

La valeur recouvrable des actifs compris dans l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La juste valeur des actifs est obtenue sur la base des valeurs de marché relative à des transactions ou des propositions d'acquisition récentes et / ou sur la base de la valorisation boursière du groupe GINGER.

La valeur d'utilité est appréciée par les flux de trésorerie prévisionnels actualisés à l'infini, au coût moyen pondéré du capital, duquel est soustrait l'endettement net :

- les flux prévisionnels de trésorerie découlent des business plans des 5 années à venir ;
- un taux de progression constant est ensuite retenu pour les années ultérieures ;
- le taux d'actualisation retenu, correspondant au coût moyen pondéré du capital, est de 7,22% (après impôt) ;
- Le taux de croissance est de 1,5%.

L'utilisation d'un taux de croissance unique est motivée par le fait que les activités exercées par le groupe GINGER présentent des risques équivalents.

La perte de valeur comptabilisée sur un goodwill ne peut pas être reprise.

Les goodwills négatifs résultant des acquisitions sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.1.2.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur tel qu'indiqué en note 2.

Les immobilisations incorporelles représentent pour l'essentiel des logiciels courants ou techniques amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans.

1.1.2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont prises en comptes selon la norme IAS 16. Seuls sont valorisés les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe.

Actifs dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le groupe ou à leur coût de production, sous déduction des amortissements cumulés (cf. note 3) et des pertes de valeur constatées. Le groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. C'est le cas notamment des matériels informatiques qui ont été comptabilisés en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, lorsque celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminué du cumul des amortissements.

La contrepartie de cette immobilisation est une dette financière.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Des impôts différés ont été comptabilisés sur ces retraitements. Les autres contrats de location ne transférant pas au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Amortissements

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire et selon les durées d'utilisation suivantes :

Nature de l'immobilisation corporelle	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement (IFRS)
Constructions (VRD, gros-oeuvre)	Linéaire	40 ans
Constructions (Charpentes, menuiseries)	Linéaire	20 ans
Constructions (climatisations, peinture, ...)	Linéaire	10 ans
Installations techniques terrain	Linéaire	10 ans
Installations Constructions	Linéaire	10 ans
Installations sur sols d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel technique neuf	Linéaire	5 ans*
Matériel technique d'occasion	Linéaire	3 ans
Aménagements de laboratoires	Linéaire	5 ans
Installations générales diverses	Linéaire	10 ans
Installations téléphoniques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport neuf	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Appareil photo et copieur	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

* : amorti selon une durée définie au cas par cas

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

1.1.2.7. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont enregistrés à la valeur la plus faible entre le coût d'achat augmenté des frais accessoires et la valeur nette de réalisation ou de remplacement. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks d'encours et de produits finis comprennent les coûts d'acquisition des matières et une quote-part de frais de production.

La valeur comptable des stocks est examinée à chaque clôture par comparaison avec la valeur nette probable de réalisation ; si nécessaire, il est constitué une dépréciation.

1.1.2.8. Créances clients et autres débiteurs

Créances clients

Les créances clients comprennent les facturations relatives aux contrats de prestations de services :

Les créances relatives aux contrats de prestations sur des durées longues, sont comptabilisées au coût augmenté d'une marge proportionnelle à l'avancée des travaux.

Les autres créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis ensuite au coût amorti. Elles font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ils font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

1.1.2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les valeurs mobilières de placement. Ils sont valorisés pour leur juste valeur au bilan et les variations sont comptabilisées au résultat.

Les découverts bancaires sont comptabilisés dans le poste dettes financières courantes.

1.1.2.10. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.1.2.11. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts d'obtention de l'emprunt. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

1.1.2.12. Avantages du personnel

Régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du groupe participent à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière. Ces régimes doivent être distingués selon qu'il s'agit de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

i) Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Il s'agit des versements faits auprès des caisses de retraites sur la base d'appels de cotisations.

Les indemnités de départ en retraite du CEBTP-SOLEN sont intégralement couvertes par des versements réalisés auprès de la compagnie d'assurance SMABTP.

ii) Régimes à prestations définies

Ces régimes concernent les indemnités de départ en retraite. Elles ont été évaluées de manière rétrospective selon la méthode dite des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Le calcul a été réalisé en fonction :

- de la législation sociale du pays et de la convention collective de chaque société ;
- de la durée d'activité résiduelle des salariés évalués sur la base d'un départ en retraite à 65 ans, du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité INSEE TD 2002-2004 ;
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite ;
- d'une hypothèse d'un départ en retraite à la demande du salarié ;
- d'un taux d'inflation de 1,7% ;
- d'un taux d'actualisation de 5% : ce taux a été établi en référence au taux OAT 30 ans, compris entre le taux REUTERS et le taux BLOOMBERG.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité par le résultat.

Les effets des changements de régime dont les droits sont encore conditionnels sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée moyenne restant à courir.

Les hypothèses de turn-over sont déterminées filiale par filiale à partir des données historiques. Les taux moyens sur l'ensemble des filiales ressortent à hauteur de :

- 25% du turn-over pour les tranches d'âge < 45 ans
- 5% du turn-over pour les tranches d'âge > 45 ans

Paiements fondés sur des actions

La société Ginger a mis en place un programme d'options sur actions permettant à certains membres de la direction d'acquérir des actions de la société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée selon un modèle de Black & Scholes, en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution.

La norme IFRS 2 s'applique à tous les plans d'option attribués à ce jour et non exercée au 1er janvier 2005.

1.1.2.13. Droit Individuel à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du groupe Ginger, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommé des droits est indiqué dans le paragraphe 1.1.7.2 « Engagement hors bilan ».

1.1.2.14. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsqu'il est probable que le total des coûts directs affectables au contrat sera supérieur au total des produits.

GINGER exerce ses activités au travers de ses filiales dans les quatre domaines suivants :

- Branche Expertise.
- Branche Ingénierie : ingénierie de la construction et ingénierie de l'environnement.
- Branche Clés en Main - Maintenance.
- Pôle Télécoms.

Le Groupe par ces activités, est exposé aux risques liés à l'obligation légale de garantie décennale des constructeurs ou à une mise en cause en responsabilité professionnelle. Les sociétés du groupe se prémunissent contre ces risques par des couvertures d'assurances ad hoc, qui comportent souvent des franchises.

En conséquence, les provisions sont dotées, selon les principes évoqués ci-dessus, à hauteur du risque estimé après consultation des conseillers juridiques et dans la limite de la franchise applicable à l'époque de réalisation des prestations par le groupe.

Les provisions concernent :

- les franchises et garanties non couvertes par des assurances, notamment décennales, relatives aux marchés de construction pour la seule quote-part des pertes pouvant rester à la charge du Groupe ;
- les risques prud'homaux ;
- les risques en responsabilité professionnelle qui couvrent les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe en France et à l'Étranger.

Les principales provisions courantes concernent les pertes à terminaison sur les contrats déficitaires en cours de réalisation. Elles sont évaluées individuellement pour chaque chantier, sans compensation.

1.1.2.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti.

1.1.2.16. Reconnaissance du revenu

Les activités du groupe GINGER sont des prestations de services qui sont principalement effectuées sur des durées courtes mais peuvent aussi l'être sur des durées longues, dans le cadre de contrat à moyen et long terme. Lorsque le résultat du contrat de prestation peut être estimé de façon fiable, les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de la clôture et des conditions contractuelles. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts directs encourus à la date de clôture rapportés à la somme des coûts prévisionnels du projet jusqu'à son échéance ou par référence à l'avancement technique estimé par le responsable du projet.

La totalité du chiffre d'affaires du groupe GINGER entre dans le champ d'IAS 18. Les modalités pratiques d'évaluation de l'avancement sont inspirées d'IAS 11 conformément au paragraphe 21 d'IAS 18.

La prestation de service s'analyse par contrat ou groupe de contrat de manière à traduire la substance de l'opération. Les produits et charges directes affectés à ce contrat ou groupe de contrats, ainsi que la marge dégagée, sont alors évalués sans distinction des phases incluses dans les contrats. Les pertes à terminaison éventuelles ainsi mises en évidence sont intégralement provisionnées dès leur appréhension.

Lorsque les conditions permettant de s'assurer que le résultat à terminaison est estimé de façon fiable ne sont pas intégralement remplies et s'il n'existe aucun risque significatif sur sa réalisation, les produits dégagés à l'avancement sont pris en compte dans la limite de l'ensemble des coûts directs correspondants, c'est-à-dire sans marge.

Afin de permettre une comparabilité des comptes sur plusieurs périodes, tous les en-cours sur les contrats sont comptabilisés dans le poste « Clients – factures à établir ». Il est précisé que ce poste intègre donc des sommes dont la facturation effective sera réalisée suivant un calendrier contractuel.

1.1.2.17. Résultat sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes

Le résultat sur cessions d'immobilisations comprend la plus ou moins value de cession d'actifs non courants, corporels et/ou incorporels.

1.1.2.18. Résultat financier

- i) Le coût de l'endettement financier brut intègre l'ensemble de la charge d'intérêt portant sur les prêts à court, moyen et long termes, les contrats de location financement ; les concours bancaires courants et instruments de financement du poste clients (mobilisations de créances, affacturage, cession Dailly, escompte).
- ii) Le coût de l'endettement net, correspond au coût de l'endettement brut (i), moins les produits financiers sur les placements de trésorerie.
- iii) Les autres produits et charges financiers correspondent aux résultats de change et aux provisions financières.

1.1.2.19. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est lui aussi comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Le goodwill non déductible fiscalement ne donne pas lieu à constatation d'un impôt différé.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture. L'effet des variations de taux d'impôt est comptabilisé en résultat sauf lorsque ces variations concernent des éléments antérieurement constatés en capitaux propres.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Dans le cas contraire, les actifs d'impôts différés antérieurement comptabilisés sont réduits.

Les taux retenus sont les suivants :

Sociétés Françaises	France	33,33%
SOPRONER	NOUVELLE CALEDONIE	31,05%
LBTP NOUVELLE CALEDONIE	NOUVELLE CALEDONIE	30,00%
Sociétés Etrangères		
GINGER ALGERIE	ALGERIE	25,00%
GINGER QUATAR	QUATAR	10,00%
GINGER RUSSIE	RUSSIE	24,00%
CAMUSAT CAMEROUN	CAMEROUN	38,50%
CAMUSAT GUINEE	GUINEE	35,00%
CAMUSAT SAL	LIBAN	15,00%
STTRM	MADAGASCAR	25,00%
MALICAM	MALI	35,00%
APRIM NEDERLAND BV SARL	PAYS BAS	29,09%
SEC BOS	POLOGNE	19,00%
CAMUSAT CENTREAFRIQUE	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	30,00%
CAMTEL SA	REPUBLIQUE DOMINICAINE	25,00%
CAMUSAT ROM	ROUMANIE	16,00%
SENECAM	SENEGAL	25,00%
LTPP	TAHITI	36,00%

La société GINGER SA est la société mère du groupe d'intégration fiscale, dont le périmètre d'intégration fiscale au 1er janvier 2008 était constitué par la Société et 29 filiales françaises détenues à plus de 95%, en application des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

1.1.2.20. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice donnant droit à versement de dividende.

Le calcul du résultat dilué par action repose sur une hypothèse de conversion ou d'exercice de tous les instruments permettant un accès optionnel ou contingent au capital de Ginger SA.

1.1.2.21. Information sectorielle

Du fait de son activité et de son organisation, le Groupe a défini comme premier niveau d'information sectorielle, le secteur d'activité et comme deuxième niveau le secteur géographique.

Secteurs d'activité

Indépendamment de la holding, le groupe a quatre secteurs d'activité :

Branche Expertises	Branche Ingénieries		Pôle Télécom	Branche Clés en Main Maintenance
	Construction	Environnement		
Diagnostic des matériaux et des polluants		Analyse de l'eau, de l'air et des sols		Audit et maintenance du Patrimoine
Pathologie des constructions	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Hydrologie	Expertise et déploiement de tous types de réseaux (réseaux filaires, réseaux hertziens, boucles métropolitaines)	Clés en main pour des ouvrages neufs ou en rénovation.
Géotechnique		Plans de prévention des risques		
Essais et certifications de produits pour la construction	Maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution, tous corps d'état et corps d'état spécialisé	Aménagement des cours d'eau	Maintenance de gestion déléguée d'exploitation des réseaux	Programmation de travaux
		Gestion des déchets		

Secteurs géographiques

- France métropolitaine
- Reste du monde :

L'affectation par zone géographique est réalisée en fonction du lieu de résidence de la société ou de l'établissement concerné.

1.1.2.2. Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

Normes endorsées par l'Union Européenne

- **IFRS 8 « Secteurs opérationnels »** introduit l' « approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le Groupe présente une information sectorielle basée sur ses secteurs d'activités et ses secteurs géographiques. Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- **IFRIC 11 « IFRS 2- Transactions intragroupe basées sur des actions »** impose qu'un accord dont le paiement est fondé sur des actions dans lequel une entité reçoit des produits ou des services en contrepartie de l'attribution de ses propres instruments de capitaux propres, soit comptabilisé comme une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont l'entité obtient les instruments de capitaux propres. L'application d'IFRIC 11 sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe (application obligatoire fixée par l'Union Européenne au aux exercices ouverts au 1er mars 2008), de façon rétrospective. Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- **IFRIC 12 « Accords de concession de services »** donne des indications sur certaines questions liées à la comptabilisation et l'évaluation des accords de concession du secteur public au secteur privé. IFRIC 12, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2010 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.
- **IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients »** traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.

- **IFRIC 14** « IAS 19- Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérées comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'obligation de financement minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. IFRIC 14 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation.
- **IAS 1R** « Présentation des états financiers »
- **Amendements IFRS 1 et AS 27** « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée ». L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- **Amendements IAS 32** « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ». L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- **Amendements IFRS 2** « Condition d'acquisition des droits et annulations ». L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- **Amendements IAS 23** révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- « Améliorations annuelle »
- **IFRS 1** révisée

Normes non endorsées par l'Union Européenne

Par ailleurs, les normes et interprétations suivantes, non encore adoptées par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées pour la préparation des comptes 2008 :

- **IFRIC 15** « Contrats de construction immobilière »,
- **IFRIC 16** « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- **IFRIC 17** « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires », application probable en 2010
- **IAS 27R** « Etats financiers consolidés et individuels »,
- **IFRS 3R** « Regroupements d'entreprises (phase 2) »,
- **Amendements IAS 39** : « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation des éléments couverts éligibles ».
- **IFRIC 18** « transfert d'actifs par des clients »

Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de ces textes.

1.1.2.23. Informations complémentaires

- Le référentiel adopté par l'Union Européenne est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission
- Lors de la mise en place des normes IFRS, le groupe GINGER n'a pas fait usage du carve-out, c'est à dire qu'elle n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux prescriptions IFRS non adoptées au niveau européen.

1.1.3. Faits significatifs au 31 décembre 2008

Le groupe Ginger a poursuivi sa croissance organique tout en continuant à simplifier ses structures juridiques (fusion de 1 société du Groupe en 2008).

Pour développer son implantation internationale, le groupe Ginger a créé deux sociétés : GINGER CEBTP ALGERIE dans le pôle Expertise et GINGER INVEST RUS dans le pôle International.

1.1.4. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées par le groupe sont les suivantes :

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	GW Oui/Non	UGT 2008	Méthode (1)
HOLDING						
GINGER S.A.	75008 PARIS	412350274		Non		
GINGER INFORMATIQUE	78470 ST REMY-LES-CHEVREUSE	433660693	100	Non		IG
BRANCHE EXPERTISE						
<i>Sous-groupe CEBTP-SOLEN</i>						
CEBTP-SOLEN S.A.S. (ex- CEBTP DEVELOPPEMENT)	78990 ELANCOURT	412442519	100	Oui	7,1	IG
GINGER CEBTP ALGERIE	ALGER		100	Non	7,1	IG
<i>Sous-groupe Autres Laboratoires</i>						
CAMAXA S.A.R.L.	97232 LE LAMENTIN	440514230	100	Non	7,3	IG
CATED S.A.R.L.	78990 ELANCOURT	349715235	100	Oui	7,6	IG
CEBTP DEMOLITION S.A.	13016 MARSEILLE	417930195	50,04	Non	7,5	IP
GEODE SOLEN S.A.	97232 LE LAMENTIN	319427696	100	Oui	7,3	IG
GEOLAB CARAÏBES S.A.	97232 LE LAMENTIN	410761688	100	Non	7,3	IG
LBTP GUYANE S.A.	97326 CAYENNE	382777381	100	Non	7,3	IG
LBTP NOUVELLE CALEDONIE S.A.S.	98845 NOUMEA	642058	100	Non	7,4	IG
LTPP POLYNESIE S.A.E.M.	96713 PAPEETE TAHITI	616292	46,65	Non	7,4	IP
GINGER GUYANE CARAÏBES S.A.S.	28000 CHARTRES	329379903	100	Non	7,3	IG
TSF SA	94460 VALENTON	402753107	100	Non	7,3	IG
SOPRONER INGENIERIE S.A.	98800 NOUMEA	668731	100	Non	7,4	IG
SCT TIZOZIO	97232 LE LAMENTIN	422403865	100	Non	7,3	IG
BRANCHE CLÉS EN MAIN & PROJETS INTERNATIONAUX						
<i>Sous-groupe Clés en Main</i>						
GINGER Bâtiment, conception et construction (ex – GBA)	84916 AVIGNON	409494135	100	Non	6,2	IG
SECHAUD & BOSSUYT CONSTRUCTEUR S.A.S	75008 PARIS	434860995	100	Non	6,2	IG
GINGER expertise et maintenance du patrimoine (GEMP)	78990 ELANCOURT	434375002	100	Non	6,2	IG
<i>Sous-groupe International</i>						
GINGER INVESTMENT MANAGEMENT S.A.S.	75008 PARIS	452257363	100	Non	7,7	IG
GINGER QATAR	DOHA QATAR		80	Non	7,7	IG
GINGER INVEST RUS	MOUSCOU		100	Non	7,7	IG
BRANCHE INGÉNIERIE						
<i>Sous-groupe Ingénierie de la construction</i>						
BEFS INGENIERIE SUD OUEST S.A.	31100 TOULOUSE	335130647	100	Oui	6,1	IG
EDI INGENIERIE S.A.R.L.	93110 ROSNY-SOUS-BOIS	414332825	100	Oui	6,1	IG
ETCO INGENIERIE S.A.	72018 LE MANS	775617061	99,28	Non	6,1	IG
GINGER CONSTRUCTION S.A.S	75008 PARIS	424519718	100	Non		IG
OFFICE EQUIPMENT REGIONAL S.A.S.	06560 ANTIBES	775722622	100	Non	6,1	IG
SEC BOS S.A.	VARSOVIE - POLOGNE	56848	100	Non	6,1	IG
SECHAUD & BOSSUYT S.A.S.	93118 ROSNY-SOUS-BOIS	413933698	100	Non	6,1	IG
SUDEQUIP S.A.S.	06300 NICE	300621059	97,18	Non	6,1	IG
<i>Sous-groupe Ingénierie de l'Environnement</i>						
CORSE INFRASTRUCTURE S.A. (CIE)	20200 BASTIA	400602702	65	Non	4	IG
PARERA S.A.	32600 L'ISLE JOURDAIN	351521778	100	Oui	4,1	IG
GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES	13857 AIX EN PROVENCE	438213233	100	Oui	1	IG
STRATEGIS S.A.	34198 MONTPELLIER	389294992	96,97	Non	2	IG
PÔLE TÉLÉCOM						
<i>Sous-Groupe GINGER TELECOMS</i>						
GINGER TELECOMS S.A.S.	75008 PARIS	430058065	100	Non	4,2	IG
CIDES S.A.S.	75008 PARIS	339931370	100	Oui	4,3	IG
<i>Sous-Groupe CAMUSAT</i>						
APRIM NEDERLAND BV S.A.R.L.	WEESP - PAYS BAS	32071939	100	Oui	5	IG
CAMTEL S.A.	REPUBLIQUE DOMINICAINE		100	Oui	5	IG
CAMUSAT INTERNATIONAL S.A.S.	75008 PARIS	44632376	100	Non	5	IG
CAMUSAT ROM S.A.R.L.	BUCAREST ROUMANIE	1645/1997	100	Oui	5	IG
CAMUSAT S.A.	78860 Saint Nom la Bretèche	309633105	100	Oui	5	IG
CAMUSAT SAL S.A.	CHAAR - LIBAN	55011	98	Non	5	IG
MALICAM	BAMAKO	2002B10373	100	Non	5	IG
SENECAM	DAKAR	4784B2003	100	Non	5	IG
CAMUSAT CAMEROUN	DOUALA	2006/B/380	100	Non	5	IG
CAMUSAT CENTRAFRIQUE	BANGUI REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CA/BG2007B420	100	Non	5	IG
CAMUSAT GUINEE	CONAKRY REPUBLIQUE DE GUINEE	014586A/2007	100	Non	5	IG
SITRM S.A.R.L.	Antananarivo MADAGASCAR	419699	100	Oui	5	IG

(1) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle

1.1.4.1. Entrées dans le périmètre de consolidation

Les nouvelles entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- Création de GINGER CEBTP ALGERIE dans le pôle Expertise, contrôlée à 100 % par le CEBTP-SOLEN,
- Création de GINGER INVEST RUS Russie dans le pôle Branche clés en main et projets internationaux, contrôlée à 100 % par Ginger Investment Management.

1.1.4.2. Sorties du périmètre de consolidation – Restructuration juridique

Sorties du périmètre de consolidation

Aucune sortie de périmètre au cours de l'exercice 2008 suite à une cession de titres.

Restructuration juridique

La société ATM a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de la société CEBTP SOLEN au sein du pôle Expertise. Cette opération purement interne est sans impact sur les comptes consolidés du groupe.

Modification du pourcentage d'intérêt avec ou sans changement de méthode de consolidation

Aucune modification du pourcentage d'intérêt avec ou sans changement de méthode.

1.1.4.3. Autres événements

Aucun autre événement particulier n'est intervenu au cours de l'exercice 2008.

1.1.5. Explications des postes du bilan et de leurs variations

- Note 1 : Goodwill**

Aucun mouvement significatif n'a affecté le Goodwill. La seule variation d'un montant de 2 K€ concerne la détermination définitive du goodwill de BEFS.

A l'intérieur du périmètre de consolidation, on distingue la répartition du goodwill suivante :

Entreprises concernées	Date d'acq.	Valeur brute ouverture	Mvts de périmètre Intragroupe	Mvts de périmètre Hors groupe	Valeur Brute clôture	Parte de valeurs ouverture	Prov. exercice	Mvts de périmètre Intragroupe	Mvts de périmètre Hors groupe	Parte de valeurs clôture	UGT	Valeur nette au 31/12/2008
GROUPE GEI UGT - 1	2001	2 929			2 929	-1 509				-1 509	1	1 420 1 420
PARERA UGT - 4.1	2001	1 716			1 716	-885				-885	4,1	831 831
CIDES UGT - 4.3	2002	329			329	-91				-91	4,3	238 238
GINGER TÉTÉCOMS Sous-Groupe CAMUSAT UGT - 5	2001 2002	1 267 11 547			1 267 11 547	-1 267 -1 675				-1 267 -1 675	5 5	0 9 872 9 872
EDI INGENIERIE BEFS UGT - 6.1	2004 2007	372 795		2	372 797	0 0				0 0	6,1 6,1	372 797 1 169
CEBTP-SOLEN UGT - 7.1	1997	14 972			14 972	-2 195				-2 195	7,1	12 777 12 777
ATM UGT - 7.2	2002	745			745	-439				-439	7,2	306 306
GEODE SOLEN UGT - 7.3	2004	86			86	0				0	7,3	86 86
CATED UGT - 7.6	1997	30			30	-18				-18	7,6	12 12
TOTAL		34 788	0	2	34 790	-8 079	0	0	0	-8 079		26 711

Les tests de sensibilités sur les impairment tests indiquent que :

- une hausse de 1 point du CMPC (soit 8,22%) n'a pas d'impact sur la valorisation des Goodwills,
- une hausse de 2 points du CMPC (soit 9,22%) n'entraînerait qu'une dépréciation de l'ordre de 360 K€

- Note 2 : Autres immobilisations incorporelles**

Les variations des autres immobilisations incorporelles ainsi que des amortissements en milliers d'euros sont les suivantes :

Autres immobilisations incorporelles	01/01/2008	Acquisitions	Mvts de périmètre	Cessions	Autres mouvements	31/12/2008
Cession, brevets et droits similaires	3 976	730		-38	-6	4 662
Autres immobilisations incorporelles	932	7		-1	-5	933
Avances et acomptes						
TOTAL	4 908	737	0	-39	-11	5 595

Amortissements	01/01/2008	Dotations	Mvts de périmètre	Reprises sorties	Autres mouvements	31/12/2008
Cession, brevets et droits similaires	3 414	409		-25	-2	3 796
Autres immobilisations incorporelles	473	20		-1	-4	488
TOTAL	3 887	429	0	-26	-6	4 284

Autres immobilisations incorporelles nettes	1 021	308	0	-13	-5	1 311
--	--------------	------------	----------	------------	-----------	--------------

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les variations s'analysent comme suit :

Immobilisations corporelles	01/01/2008	Acquisitions	Mvts de périmètre	Cessions	Autres mouvements	31/12/2008
Terrains						
Terrains crédit-bail	244					244
Constructions	1 713	37		-6	-16	1 728
Constructions crédit-bail	1 451					1 451
Installations techniques	13 608	1 629		-1 015	-17	14 205
Inst. Tech. Location financement	3 080	1 251		-95		4 236
Autres immobilisations	12 520	1 839		-1 176	-10	13 173
Autres immobilisations crédit-bail	8 801	310		-297		8 814
Immobilisations en cours	252	741			-3	990
Avances et acomptes	433	578		-403		608
TOTAL	42 101	6 385	0	-2 992	-46	45 448

Amortissements	01/01/2008	Dotations	Mvts de périmètre	Reprises sorties	Autres mouvements	31/12/2008
Terrains						
Terrains crédit-bail						
Constructions	774	151		-6	-10	909
Constructions crédit-bail	423	66				489
Installations techniques	10 787	1 127		-518	-7	11 389
Inst. Tech. Location financement	1 210	623		-94	5	1 744
Autres immobilisations	7 430	1 210		-289	-3	8 348
Autres immobilisations crédit-bail	4 391	1 610		-210	30	5 821
TOTAL	25 016	4 787	0	-1 117	15	28 701

Immobilisations corporelles nettes	17 085	1 598	0	-1 875	-61	16 748
---	---------------	--------------	----------	---------------	------------	---------------

Aucune immobilisation ne fait l'objet de nantissement.

- Note 4 : Impôts différés Actif

Le montant de la créance pour impôts différés s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Impôts différés liés à des différences temporelles	1 217	965

Par ailleurs les déficits fiscaux non activés représentent 2 315 K€ au 31 décembre 2008, contre 2 317 K€ au 31 décembre 2007.

- Note 5 : Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers non courants s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2008	Evolution périmètre	Acquisitions Augmentations	Autres mouvements	Cessions	Dotations aux provisions	Reprises aux prov.	31/12/2008
Créances rattachées à des participations non consolidées	269		4	-157				116
Autres actifs financiers (1)	1 904		366	157	-632			1 795
TOTAL	2 172	0	370	0	-632	0	0	1 910
Dépréciation	-272					-136	104	-304
Valeur nette	1 900	0	370	0	-632	-136	104	1 606

(1) Ce poste concerne principalement des dépôts et cautionnements

- **Note 6 : Stocks et travaux en cours**

Variations des stocks :

Stocks	01/01/2008	Evolution périmètre	Ecarts de conversion	Variations	31/12/2008
Matières premières	5 473	-43	126	857	6 413
En-cours biens et services	124			7	131
Produits finis	120			32	152
Marchandises	291	43		-48	286
TOTAL	6 008	0	126	848	6 982

Dépréciation sur stocks	01/01/2008	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	31/12/2008
Matières premières	157			7	164
En-cours biens et services	0				0
Produits finis	0				0
Marchandises	112	3	-6		109
TOTAL	269	3	-6	7	273

Stocks nets	5 739	-3	132	841	6 709
--------------------	--------------	-----------	------------	------------	--------------

- **Note 7 : Créances clients et autres débiteurs**

Ventilation des créances clients et autres débiteurs par nature et par échéance :

En milliers d'euros	Total brut	-1an	+1an	+5ans	Dépréciation	Fin de période net
Créances clients et comptes rattachés (1)	121 549	121 549			5 281	116 268
Créances sociales	577	577				577
Créances fiscales hors IS (2)	7 362	7 362				7 362
Débiteurs divers	1 015	1 015			193	822
TOTAL	130 503	130 503	0	0	5 474	125 029

(1) Les travaux en-cours sont rattachés aux créances clients

(2) Ce poste est principalement constitué de créances de TVA à récupérer

La balance âgée des créances clients échues se répartie comme suit :

En milliers d'euros	Total brut	de 0 à 30 jours	de 30 à 60 jours	de 60 à 90 jours	+ de 90 jours
Créances clients	47 823	31 146	3 901	2 466	10 311
TOTAL	47 823	31 146	3 901	2 466	10 311

- **Note 8 : Autres actifs financiers et créances d'impôts**

En milliers d'euros	Total brut	Échéance			31/12/2008
		-1an	+1an	+5ans	
Avances et acomptes versés	1 733	1 733			1 733
Instruments financiers dérivés					
Charges constatées d'avance	1 307	1 307			1 307
Autres actifs financiers	3 040	3 040	0		3 040
Créances d'impôts	328	328			328

- **Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placements*	819	988
Disponibilités	16 590	15 694
TOTAL	17 409	16 682

*non gagée

Les VMP correspondent à des SICAV monétaires liquides et sans risques.

- **Note 10 : Capital**

Le capital social de la société GINGER SA s'élève à 4 255 341 euros divisé en 4 255 341 actions d'1 euro chacune entièrement souscrites et libérées. Suite à l'Assemblée Générale du 16 juin 2008 et à l'option pour le paiement du dividende en action, le capital social a été augmenté de 14 209 € au cours de l'exercice 2008.

Les statuts confèrent un droit de vote double aux porteurs d'actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans. Le nombre d'actions donnant droit à vote double s'élève à 1 855 681 au 31 décembre 2008 pour 1 854 594 au 31 décembre 2007.

GINGER détient par ailleurs 44 859 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI conclu avec la SOCIETE GENERALE. La société ne peut exercer les droits de vote attachés à ces titres.

Dans le cadre de l'accord donné par l'Assemblée Générale du 12 juin 2007, Ginger détient par ailleurs 118 187 actions propres dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions propres. Contrat géré par la SOCIETE GENERALE depuis janvier 2008.

Les actions propres détenues par la société GINGER, sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres pour un montant de 2 380 K€ (montant brut).

- **Note 11 : Emprunts et dettes financières**

Analyse de la sensibilité aux risques de taux et de change

- *Risque de taux :*

L'endettement net consolidé du Groupe se décompose au 31 décembre 2008 de la façon suivante :

En milliers d'euros	Nature de taux	Montant			Existence de couverture
		Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans	
Dettes Senior auprès des Etablissements de crédit (1)	Variable	4 000			non
Autres emprunts auprès des établissements de crédit (2)	Variable	5 723	2 030		
Crédits baux et location financement	Fixe	2 152	2 981	596	
Autres dettes financières diverses	Fixe	23	267	48	
Intérêts courus non échus	Fixe	30			
Concours bancaires courants	Variable	22 191			
Total dettes financières - courants		34 119			
Total dettes financières - non courants			5 279	644	
Trésorerie et équivalent de trésorerie- Liquidités et quasi liquidités	Variable	-17 409			
(1) Taux Euribor 1 mois + marge 1,50%	Total	16 710	5 279	644	
(2) dont 4,5 M€ de tirage à 1 an reconductible	TOTAL		22 633		

L'existence d'un cash pooling notionnel explique le montant élevé des concours bancaires au regard des liquidités existantes.

En l'absence de couverture de taux, la variation des taux variables d'emprunts de plus ou moins 1 % se traduirait par une charge ou un produit supplémentaire de 105 K€ avant IS.

• *Risque de marché :*

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

• *Risque de change :*

Le tableau suivant met en évidence les actifs et passifs libellés en devises étrangères. Ceux-ci correspondent essentiellement à des filiales étrangères.

En milliers d'euros	Devise 1 RON	Devise 2 DOP	Devise 3 USD	Devise 4 XOF	Devise 5 FPA	Devise 6 MGA	Autres
Actifs	5 067	7 230	869	8 098	7 043	10 252	3 178
Dettes	3 202	5 459	4 514	4 798	4 159	3 820	1 170
Position nette avant gestion	1 865	1 771	-3 645	3 300	2 884	6 432	2 008
Position hors-bilan							
Position nette après gestion	1 865	1 771	-3 645	3 300	2 884	6 432	2 008

La répartition du chiffre d'affaires réalisé en devises est présentée à la suite :

Pays	Devise	CA en K€	% CA
Roumanie	RON	12 961	16,25%
République dominicaine	DOP	19 389	24,31%
Polynésie Française, Nouvelle Calédonie (1)	FPA	10 284	12,89%
Mali, Sénégal, Cameroun, Centrafrique (1)	XOF	15 541	19,48%
Liban	USD	235	0,29%
Madagascar	MGA	16 037	20,10%
Autres devises	-	5 326	6,68%
Total		79 773	100,00%

(1) Les devises XOF et FPA sont adossées à l'euro

Au 31 décembre 2008, le groupe n'a pas de couverture de son risque de change. Les contrats export réalisés depuis la France font l'objet d'une appréciation circonstanciée pouvant déboucher sur une couverture.

Les taux de changes retenus sont les suivants :

Devise	Libellé	Pays	Exercice 2008		
			Ouverture	moyen	clôture
DZD	Dinar Algérien	Algérie	0,010209	0,010862	0,010111
DOP	Peso Domini	République Dominicaine	0,020454	0,019684	0,020060
FPA	Franc Pacific	Polynésie Française et Nouvelle Calédonie	0,008380	0,008380	0,008380
GNF	Guinée	Guinée	0,000159	0,000148	0,000142
MGA	Ariary	Madagascar	0,000378	0,000397	0,000379
PLN	Zloty Polonais	Pologne	0,278280	0,284663	0,240761
QAR	Riyal Qatar	Qatar	0,186729	0,186983	0,194857
SAR	Riyal Arabie Sa.	Arabie-Saoudite	0,181228	0,181452	0,189063
RON	Leu roumain	Roumanie	0,277185	0,270537	0,248602
SEK	Couronne sued	Suède	0,106093	0,103481	0,091996
TND	Dinar Tunisien	Tunisie	0,557125	0,553213	0,542862
USD	Dollard US	Liban	0,679302	0,682790	0,718546
RUB	Rouble Russe	Russie	0,027788	0,027255	0,024223
XOF	Franc CFA	Mali, Sénégal, République Centrafricaine et Cameroun	0,001524	0,001524	0,001524

Une variation du cours de devises retenus à la clôture de l'exercice 2008 de $\pm 10\%$ entrainerait les variations suivantes en K€ :

	+ 10%	- 10%
Variation sur CP avant résultat	728	-728
Variation sur Résultat	202	-202
Variation des Capitaux Propres	930	-930

• **Note 12 : Provisions courantes et non courantes**

Provisions non courantes*	01/01/2008	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Provisions pour litiges	1 899	41	-46	744	667	1 971
Provisions pour garanties	20			97	20	97
Provisions pour pertes sur marchés	140			125	113	152
Provisions diverses	1 487	-41	6	818	834	1 436
Total	3 547	0	-40	1 784	1 634	3 657

Provisions courantes*	01/01/2008	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Provisions pour litiges	322			140	26	436
Provisions pour garanties	6			6	6	6
Provisions pour pertes sur marchés	12			3	12	3
Provisions diverses	462		33	20	61	454
Total	801	0	33	169	105	899

* Les provisions à fin de période sont :

Risques sur les dossiers contentieux liés aux métiers :	3 693 K€
Risques prud'homaux :	483 K€
Risques sociaux et fiscaux :	240 K€
Subvention recherche :	140 K€

Les reprises de provisions ont été utilisées comme suit :

Provisions non courantes	Diminutions	Utilisées	Non Utilisées
Provisions pour litiges	667	655	12
Provisions pour garanties	20	20	
Provisions pour pertes sur marchés	113	87	26
Provisions diverses	834	601	233
Total	1 634	1 364	271

Provisions courantes	Diminutions	Utilisées	Non Utilisées
Provisions pour litiges	26	22	4
Provisions pour garanties	6	6	0
Provisions pour pertes sur marchés	12	12	
Provisions diverses	61	33	28
Total	105	72	32

GINGER a fait l'objet d'un contrôle fiscal, notifié le 28 juillet 2004, portant sur les bases imposables à l'impôt sur les sociétés et sur la TVA de l'exercice 2002. Le montant des redressements en droits s'élève à 609 k€. Les principaux points de redressement portent sur la sectorisation de TVA et la taxe sur les salaires. Ils sont contestés par GINGER qui a intenté une action auprès du Tribunal Administratif de Paris. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.

- **Note 13 : Avantage du personnel**

1. *Détail des avantages du personnel*

En milliers d'euros	01/01/2008	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminution	31/12/2008
Avantage du personnel (1)	1 437			111	-118	1 429
(1) dont versé aux salariés partis en 2008 : 163 K€					Total	1 429

Ce poste est composé essentiellement des provisions pour indemnité de départ en retraite des salariés français du groupe, à l'exception des salariés du CEBTP-SOLEN pour lesquels une police d'assurance spécifique a été souscrite auprès de la SMABTP. La charge liée à cette couverture sociale est intégrée dans les comptes dans les frais de personnel (456 K€ au titre de l'exercice 2008).

Les avantages du personnel (PIDR) sont calculés sur la base des taux du 31 décembre 2008, en conformité avec la convention collective en vigueur. Les taux appliqués sont les suivants :

- Taux d'inflation : 1,70 %
- Taux d'actualisation : 5,00 %
- Taux d'augmentation de salaire : 1,20 %
- Départ à la retraite : 65 ans

L'hypothèse retenue est celle d'un départ à l'initiative du salarié. Le nombre de mois d'indemnités est calculé sur la base de cette assomption, en fonction des conventions collectives.

La provision intègre les charges sociales et est inscrite dans les charges de personnel.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 adoptée le 23/11/2007 entraînant la suppression de la possibilité de mise à la retraite par l'employeur avant l'âge de 65 ans a été traité comme un changement de plan, et en conséquence les coûts associés ont été étalés sur la durée moyenne restant à courir. La charge comptabilisée sur l'exercice est de 45 K€. Le montant restant à étaler s'élève au 31/12/2008 à 472 K€.

Dans le cas où l'accord interprofessionnel portant sur le doublement des indemnités minimales de rupture de contrat de travail serait étendu aux départs à la retraite, cela n'aurait pas d'incidence sur la provision étant donné que les accords conventionnels en vigueur au sein du groupe GINGER sont au moins égal à ceux de l'accord.

Données Historiques

	2008	2007	2006	2005	2004
Avantage du personnel	1 429	1 437	1 612	1 771	1 739

2. Options de souscription d'actions « stocks options »

Le tableau d'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions est présenté dans les tableaux ci après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
	Plan n°1
Date d'assemblée	02/06/2004
Date du Conseil d'administration	19/01/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à l'origine	42 100
- les mandataires sociaux	5 000
- dix premiers attributaires salariés	25 100
- autres salariés	12 000
Point de départ d'exercice des options	19/01/2009
Date d'expiration	19/01/2012
Prix de souscription (décote 5%)	15,24 €
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/08	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours d'exercices antérieurs	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours de l'exercice	1 666
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	23 434

Au 31 décembre 2008 le solde des stocks options s'élève à 23 434 options de souscription d'actions exerçables à compter du 19 janvier 2009. Le prix d'exercice de ce stock options est de 15,24 €. Elles sont supposées intégralement exercées pour le calcul du résultat après exercice des instruments optionnels.

	Début de période	Evolution exercice	Fin de période
Stocks options	25 100	-1 666	23 434

Le calcul de la valeur d'option a été effectué sur 23 434 stocks options évalués à 150 K€ impactant les capitaux propres.

- **Note 14 : Impôts différés Passif**

Le montant de la dette pour impôts différés passif s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Impôts différés	9	90

- **Note 15 : Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales**

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs	41 984	39 598
Avances et acomptes	1 272	565
Produits constatés d'avance	10 646	10 768
Dettes fiscales (hors IS) CT	23 740	22 881
Dettes sociales	22 590	21 879
Dettes diverses CT	1 287	2 269
Fournisseurs d'immobilisations	479	1 297
Dettes fournisseurs et autres dettes	101 998	99 257

La balance âgée des dettes fournisseurs échues se répartie comme suit :

En milliers d'euros	Total brut	de 0 à 30 jours	de 30 à 60 jours	de 60 à 90 jours	+ de 90 jours
Dettes fournisseurs	15 134	7 656	2 493	1 599	3 386
TOTAL	15 134	7 656	2 493	1 599	3 386

- **Note 16 : Dettes financières et dettes d'impôts**

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Concours bancaires courants	22 191	24 205
ICNE	30	17
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	9 723	5 183
Dettes financières crédit bail	2 152	2 292
Dettes financières diverses	23	71
Dettes financières	34 119	31 769

(1) dont 4,5 M€ de tirage à 1an reconductible

Dettes d'impôts (2)	1 329	639
----------------------------	--------------	------------

(2) cela concerne les sociétés non intégrées fiscalement (étrangères notamment)

- **Note 17 : Instruments financiers – analyse des risques**

- **Actifs financiers – Exposition au risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Le groupe gère son risque de crédit lié aux créances clients par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune de ses filiales.

Cette politique s'appuie sur un reporting et une analyse des délais de règlement mensuels permettant d'identifier les retards et de mettre en œuvre les actions correctrices.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. A la date de clôture, cette exposition maximale est la suivante :

en milliers d'euros	2008	2007
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Prêts et créances financiers non courants	1 431	1 595
Autres actifs non courants	176	306
Créances clients et autres débiteurs	125 029	120 173
Prêts et créances financiers courants	1 734	592
Autres actifs courants	1 307	833
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 409	16 682
Actifs financiers non dérivés	0	0
Actifs financiers dérivés	0	0
Actifs financiers hybrides	0	0

o **Passifs financiers – Exposition au risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Il assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en termes de financement. La quasi-intégralité du financement est assurée de façon centralisée.

Au 31 décembre 2008, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel*	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	11 753	12 212	4 147	8 065	
Dettes de crédit-bail	5 729	6 319	2 238	3 340	740
Autres dettes financières	368	414	55	299	60
Concours bancaires courants	22 191	23 083	23 083		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	101 998	101 998	101 998		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES	142 039	144 026	131 521	11 704	800
Swap de taux d'intérêt	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DERIVES	0	0	0	0	0

* taux retenu Euribor 3M + marge éventuelle

L'encours résiduel relatif au contrat d'ouverture de crédit de 50 M€ en date du 22 octobre 2002 s'élève à 4 M€ au 31 décembre 2008.

Les covenants à respecter à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- Ratio 1 : Endettement financier net consolidé/EBITDA consolidé
- Ratio 2 : Endettement financier net consolidé/fonds propres consolidés
- Ratio 3 : Coût endettement financier net consolidé/EBITDA consolidé

Le solde du crédit deviendrait exigible dans l'un ou l'autre des trois cas suivants :

- Ratio 1 > 4
- Ratio 2 > 1,2
- Ratio 3 > 0,3

Au 31 décembre 2008, le Groupe respecte l'ensemble de ces ratios.

Le groupe Ginger bénéficie au 31 décembre 2008 des lignes court terme suivantes :

en milliers d'euros	Découverts	Oséo	Dailly	Emprunts	Crédits-Bails	Divers
Autorisations	13 620	16 760	17 606	11 753	n.a.	n.a.
Utilisations 12/2008	4 061	9 665	9 324	11 753	5 729	375

1.1.6. Explication des postes du compte de résultat et de leurs variations

- **Note 18 : Achats consommés et sous-traitance**

Les achats et charges externes se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Achats matières premières	33 303	26 897
Variation de stocks, matières premières	-1 110	-993
Achats non-stockés	11 401	9 985
Achat de sous-traitance	43 252	41 776
Achat de marchandises	8 584	7 814
Variation de stocks de marchandises	48	174
Total	95 478	85 653

- **Note 19 : Autres charges de l'activité**

Ces charges se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros	30/06/2008	31/12/2007
Autres sous-traitance	1 709	1 750
Locations, charges locatives	14 188	13 583
Entretiens et réparations	5 247	4 525
Primes d'assurances	6 224	6 141
Honoraires	4 804	3 688
Transport	3 096	3 722
Déplacements et missions	10 820	10 594
Communication	806	736
Frais postaux et télécom.	2 108	2 182
Autres services	631	861
Autres comptes	1 232	1 320
Total	50 865	49 102

- **Note 20 : Personnel**

Le personnel comprend les effectifs salariés, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'entreprise, le personnel mis à disposition, le personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

Effectif moyen ventilé par catégorie :

	Effectif moyen au 31/12/08	Effectif moyen au 31/12/2007
Ouvriers	430	348
Employés et agents de maîtrise	1 237	1 186
Cadres	897	856
Mis à disposition	56	98
Total	2 620	2 488

- **Note 21 : Amortissements, provisions et pertes de valeur**

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	429	400
Immobilisations corporelles	2 488	2 426
Biens pris en location	2 298	2 306
Total amortissements	5 215	5 131
Provisions courantes	-654	401
Provisions non courantes	-191	-444
Total des dépréciations	-845	-43
Pertes de valeur des goodwills		-300

- **Note 22 : Autres charges et autres produits**

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Autres charges d'exploitation (1)	2 515	1 962
Charges sur opérations en commun		44
Charges sur opérations de gestion	464	134
Charges exercices antérieurs	661	285
Pertes de change	90	86
Total autres charges	3 730	2 511

(1) principalement pertes sur créances irrécouvrables

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Gains de change	294	61
Produits sur opérations de gestion	295	165
Produits exercices antérieurs	434	120
Autres produits	184	157
Total autres produits	1 207	503

- **Note 23 : Résultat sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes**

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat sur cession d'immo. Incorporelles	5	7
Résultat sur cession d'immo.corporelles	79	175
Résultat sur cession d'actifs financiers		78
Résultat sur cession de titres consolidés	-81	-117
Autres opérations non récurrentes		-968
Résultat sur cession d'immobilisations	3	-826

Les autres opérations non récurrentes de 2007 concernent essentiellement les charges liées au déménagement de CEBTP-SOLEN depuis Saint Rémy les Chevreuse vers Élancourt.

- **Note 24 : Résultat financier**

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Coût de l'endettement financier brut	-2 711	-2 300
Produits financiers	437	552
Coût de l'endettement financier net	-2 275	-1 748
Autres produits financiers	136	79
Autres charges financières	-1 041	-766
Résultat financier	-3 180	-2 435

- **Note 25 : Charges d'Impôts**

Contrôle cohérence de l'impôt société	31/12/2008	31/12/2007
Impôts sur les résultats (charges exigibles)	4 124	3 254
Impôts différés	-295	317
Charges d'impôt	3 829	3 571
taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux de 33,33%	4 052	3 427
Différence d'impôt	-223	144

L'analyse de cette différence est la suivante	Charges	Produits
Effets des différences permanentes		55
Contrôle Fiscal - IFA - Crédit impôts - Impôts étrangers	136	131
Déficits imputés et non activés antérieurement	20	
Taxation des résultats à des taux différents		278
Contribution sociale	85	
Total	241	464
Différence nette		223

- **Note 26 : Résultat par action**

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe, par le nombre d'actions en circulation au cours de la période (4 255 341 actions), déduction faite des actions auto détenues par le Groupe Ginger (163 046 actions), soit 4 092 295 actions au 31 décembre 2008.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période augmenté de tous les instruments permettant un accès optionnel au capital de GINGER SA.

Au 31 décembre 2008, les instruments dilutifs étaient exclusivement constitués des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le conseil d'administration du 19 janvier 2005. Le résultat dilué par action est calculé en prenant pour hypothèse que 100% des options de souscription distribuées au 31 décembre 2008 seront exercées. A la date de clôture, 23 434 options de souscription ou d'achats d'actions sont exerçables.

En euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net part du groupe	8 294 205	6 677 314
Nombre d'actions en circulation	4 092 295	4 224 632
Résultat de base par actions	2,027 €	1,581 €
Instruments permettant un accès optionnel au capital :		
- Options de souscriptions ou d'achat d'actions	23 434	25 100
Total des actions en circulation et des instruments dilutifs	4 115 729	4 249 732
Résultat dilué par actions	2,015 €	1,571 €

1.1.7. Autres informations

1.1.7.1. Événements postérieurs à la clôture

Début 2009, toutes les filiales du Groupe Ginger ont changé de dénominations.

Aucun autre événement postérieur à la clôture d'importance significative et n'ayant pas donné lieu à un enregistrement dans les comptes au 31 décembre 2008, n'est à signaler.

1.1.7.2. Engagements hors bilan

Catégories d'engagements en K€	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés		
Cautions	10 059	8 476
Nantissement de titres de filiales (1)	4 000	8 400
Engagements reçus		
Cautions et garanties		0
Autres engagements donnés		
Engagements sur contrats de location	9 578	3 850

1) Les nantissements concernent les actions des sociétés CEBTP-SOLEN, GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES, CIDES, PARERA, GINGER CONSTRUCTION, CAMUSAT.

Droits individuels à la formation	31/12/2008	31/12/2007
Nombre d'heures cumulées non utilisées	103 381	74 993

Toutes les formations réalisées dans le cadre du DIF ont été imputées sur le budget formation.

1.1.7.3. Informations sectorielles

en K€	Expertise	Ingénierie	Télécoms	Clés en main maintenance	International	Holding	Consolidé
CA 31 décembre 2008	99 996	67 551	106 354	6 753	2 324	226	283 204
Résultat opérationnel courant	8 623	3 538	5 259	-266	317	-2 140	15 332
Résultat opérationnel	8 662	3 520	5 209	-266	317	-2 107	15 336
Goodwill	13 181	3 421	9 871	239	0	0	26 712
Immobilisations nettes	13 522	3 689	1 689	42	28	696	19 666
Passif non courant	5 993	3 942	451	140	2	488	11 017
Passif Courant	45 108	37 146	36 929	2 113	1 065	15 986	138 345
CA 31 décembre 2007	99 279	61 627	93 744	9 075	2 358	347	266 430
Résultat opérationnel courant	8 553	3 074	2 475	957	-2	-1 215	13 842
Résultat opérationnel	8 877	3 076	5 179	957	-3	-5 369	12 717
Goodwill	13 181	3 419	9 871	239	0	0	26 709
Immobilisations nettes	13 254	4 328	2 022	66	12	324	20 006
Passif non courant	5 889	3 893	156	168		5 243	15 349
Passif Courant	43 208	39 670	31 495	3 937	572	13 583	132 466

Par zones géographiques en K€	France Métropolitaine	Reste du Monde	TOTAL
CA 31 décembre 2008	199 500	83 704	283 204
Résultat opérationnel courant	10 781	4 551	15 332
Résultat opérationnel	10 820	4 516	15 336
Goodwill	23 863	2 849	26 712
Immobilisations nettes	16 110	3 556	19 666
Passif non courant	10 549	468	11 017
Passif Courant	118 199	20 146	138 345
CA 31 décembre 2007	194 220	72 210	266 430
Résultat opérationnel courant	9 586	4 256	13 842
Résultat opérationnel	8 506	4 211	12 717
Goodwill	23 860	2 849	26 709
Immobilisations nettes	17 204	2 802	20 006
Passif non courant	15 391	-43	15 349
Passif Courant	118 166	14 300	132 466

1.1.7.4. Rémunérations et avantages en nature versés aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

	en €	2008	2007	2006
Avantages à court terme (rémunérations)		1 452 370	1 858 547	1 677 737
Avantages postérieurs à l'emploi (PIDR)		58 488	51 623	64 910
Paievements sur base d'actions		0	0	0
Total		1 510 858	1 910 170	1 742 647

Les membres du Conseil de Surveillance ont reçu 80 100 euros de jetons de présence au cours de l'exercice 2008.

Aucun plan de retraite (retraites chapeaux) n'a été contracté pour un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Aucun membre du Directoire et du Conseil de Surveillance présent au 31/12/2008 n'a bénéficié d'attribution de stocks options.

Il n'existe aucun engagement de rémunération en cas de départ de l'un des dirigeants du groupe GINGER.

1.1.7.5. Parties liées

Le groupe a eu recours aux services des ASSURANCE SIACI, société dont Monsieur Pierre DONNESBERG (membre du Conseil de Surveillance) exerce une influence notable, afin d'assurer, la gestion centralisée des polices Responsabilité Civile et des contentieux d'assurance du groupe Ginger moyennant une rémunération annuelle de 140 K€..

Le groupe a fait appel aux services de la société JWDA, société dont Monsieur Jacques WEBER (membre du Conseil de Surveillance) est gérant, dans le cadre d'un programme de formation axé sur le savoir-faire en matière d'expression orale, d'écoute et de comportement relationnel lors d'entretiens professionnels qu'ils soient d'ordre commercial, technique ou social moyennant une rémunération de 20 K€ pour l'année 2008.

Aucune transaction entre le groupe GINGER et JLS MANAGEMENT n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2008.

1.1.7.6. Transactions avec les entités sous contrôle conjoint

Informations financières résumées au titre des entreprises intégrées par la méthode de l'intégration proportionnelle, sans prise en compte du taux de participation détenu par le groupe :

	Participation	Actifs courants	Actifs non courants	Total des actifs	Passifs courants	Passifs non courants	Total des passifs	Produits	Charges	Résultat
2008										
CEBTP DEMOLITION	50,04%	901	24	925	355	2	356	1 535	-1 252	283
LTPP POLYNESIE	46,65%	1 156	345	1 501	692	216	908	1 310	-1 158	152
		2 057	369	2 426	1 047	218	1 264	2 845	-2 410	435
2007										
CEBTP DEMOLITION	50,04%	881	31	912	366		366	1 506	-1 238	268
LTPP POLYNESIE	46,65%	1 176	420	1 596	477	120	597	1 341	-1 163	178
		2 057	451	2 508	843	120	963	2 847	-2 401	446

GINGER

Société Anonyme

11, rue Paul Baudry
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

KPMG AUDIT
159, avenue de la Marne
BP 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso SECAG
26, rue de Coutances
BP 68
50350 Donville les Bains

GINGER

Société Anonyme

11, rue Paul Baudry
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GINGER, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

UP Cdey

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

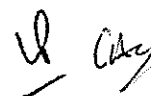
En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation :

La note 2.3.4. « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de constitution de provisions pour dépréciations des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

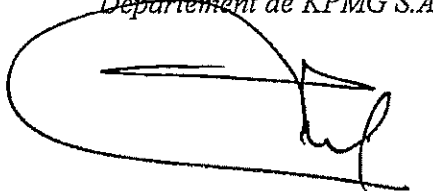
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

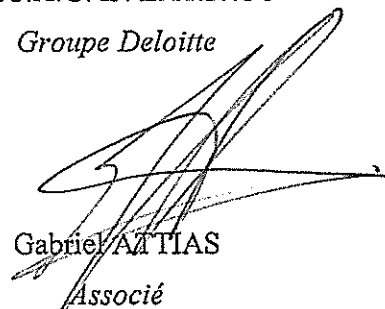


Laurent PREVOST

Associé

S.E.C.A.G. IN EXTENSO

Groupe Deloitte



Gabriel ATTIAS

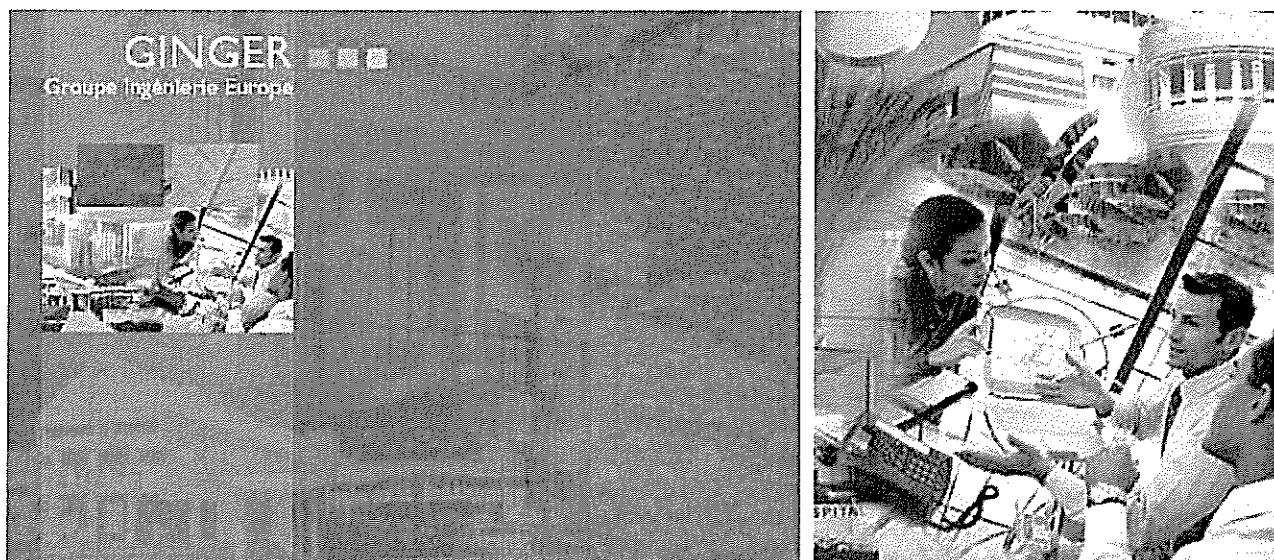
Associé

GINGER

Société anonyme au capital de 4 255 341 €.
Siège social : 11, rue Paul Baudry, 75008 Paris.
R.C.S. Paris B 412 350 274

Exercice : du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2008



Au cœur de la qualité de la vie

EXPERTISE - INGÉNIERIE - CLÉS EN MAIN - MAINTENANCE

1. ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

1.1. Bilan de GINGER SA

1.1.1. Actif en euros

	Note	Montant Brut	Amort.	31/12/2008	31/12/2007
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations Incorporelles	1	1 450 614	138 164	1 312 450	1 323 793
Immobilisations Corporelles	1	158 270	97 694	60 576	46 081
Immobilisations Financières	1-3-4	38 521 504	1 849 331	36 672 173	37 540 516
ACTIF IMMOBILISE		40 130 388	2 085 189	38 045 199	38 910 389
Stocks et en-cours					12 384
Créances	4	28 015 805	200 308	27 815 497	16 125 267
Disponibilités		1 257 014		1 257 014	657 852
Comptes de régularisation	5-7	437 136		437 136	660 513
ACTIF CIRCULANT		29 709 955	200 308	29 509 647	17 456 016
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations Ecart de conversion actif	8				
TOTAL GENERAL		69 840 343	2 285 497	67 554 846	56 366 406

1.1.2. Passif en euros

	Note	31/12/2008	31/12/2007
Capital social ou individuel	9	4 255 341	4 241 132
Primes d'émission, de fusion, d'apport		12 406 375	12 243 540
Réserve légale		151 269	106 014
Report à nouveau		518 942	486 522
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		6 181 812	905 093
CAPITAUX PROPRES		23 513 740	17 982 301
Autres fonds propres			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques et charges	10	2 341 668	2 738 348
PROVISIONS		2 341 668	2 738 348
Dettes Financières	4	10 986 132	13 069 059
Dettes d'Exploitation	4	9 328 771	5 181 150
Dettes Diverses	4	20 916 659	16 382 158
Compte de régularisation	5-7	181 721	615 245
DETTES		41 413 284	35 247 612
Ecart de conversion passif	8	286 153	398 144
TOTAL GENERAL		67 554 846	56 366 406

1.2. Compte de résultat en euros

	Note	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'Affaires net	11	14 754 667	18 169 894
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		369 495	37 836
Autres produits		230 442	13 590
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		15 354 604	18 221 320
Achats et variation de stocks			
Autres achats et charges externes		11 165 619	13 391 524
Impôts, taxes et versements assimilés		252 135	390 123
Salaires, traitements et charges sociales		6 180 791	5 811 072
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		23 413	32 703
Dotations d'exploitation aux provisions		77 480	325 853
Autres charges		146 040	111 207
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		17 845 479	20 062 482
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-2 490 875	-1 841 162
RÉSULTAT FINANCIER	12	8 035 639	1 592 234
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		5 544 764	-248 928
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13	-1 181 631	-385 245
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		25 622	
Impôts sur les bénéfices		-1 844 301	-1 539 266
RÉSULTAT NET		6 181 812	905 093

2. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

(Sauf mention contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

2.1. Evénements principaux de l'exercice

- Restructurations juridiques intervenues au cours de l'exercice :

En date du 18/12/2008, les titres d'ATM ont été cédés au CEBTP-SOLEN pour 306 K€.

En date du 23/12/2008, les titres de BEFS ont été cédés à GINGER CONSTRUCTION pour 1 430 K€.

LE CEBTP-SOLEN a absorbé ATM par TUP en décembre 2008.

- Autres modifications juridiques
 - Suite à l'Assemblée générale du 11 juin 2008 et à l'option pour le paiement du dividende en action, le capital social a été augmenté de 14 209 € au cours de l'exercice 2008.

2.1.1. Participations

- CEBTP-SOLEN a créé une filiale en Algérie dénommée GINGER CEBTP ALGERIE.
- GINGER INVEST MANAGEMENT a créé une filiale en Russie dénommée GINGER INVEST RUS

2.1.2. Intégration fiscale

La société GINGER a opté pour le régime d'intégration fiscale conformément aux articles 223 et suivants du CGI et ce depuis le 1^{er} janvier 2002. L'économie d'impôt est constatée au niveau de la société mère. Elle est, pour l'exercice 2008, d'un montant de 1 631 K€.

En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2008 aurait été nul pour GINGER SA, compte tenu du résultat fiscal déficitaire.

La provision pour risque correspondant au risque de sortie éventuelle ou de retour bénéficiaire de filiales du groupe d'intégration est de 1 919 K€ au 31/12/2008 contre 1 549 K€ au 31/12/2007.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

2.3. Principales méthodes comptables

2.3.1. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont établis par référence au règlement 99-03 du 29/04/1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les actifs, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un élément inscrit en comptabilité a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable est comparée à sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage appréciée par des flux de trésorerie prévisionnels actualisés). S'il y a lieu, une dépréciation est constatée. La comptabilisation d'une dépréciation modifie parallèlement la base amortissable de l'actif de manière prospective.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont évaluées à leur coût d'acquisition. Il est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douanes, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée. Elles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

Le poste fonds commercial est constitué du mali technique résultant des opérations de fusion et assimilées. Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante évalué à la valeur comptable et la valeur comptable de cette participation.

2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris les droits de douanes, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée), à leur valeur d'apport, ou pour les immobilisations créées par l'entreprise au coût d'acquisition des matières et fournitures consommées augmentées de toutes charges directes ou indirectes de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) en fonction de la durée d'utilisation prévue sur la base de la valeur brute de l'immobilisation déduction faite de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle n'est prise en compte dans la base amortissable que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. :

Nature de l'immobilisation corporelle	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Matériel technique neuf	Linéaire	5 ans*
Matériel technique d'occasion	Linéaire	3 ans
Installations générales divers	Linéaire	10 ans
Installations téléphoniques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport neuf	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Appareil photo et copieur	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

* : amorti selon une durée définie au cas par cas

2.3.4. Immobilisations financières

Le poste « Titres de participation » correspond au coût d'achat des titres de sociétés. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction d'une approche multicritère intégrant :

- soit la valeur de marché déterminée par des transactions ou des propositions d'acquisition récentes ainsi que par la valorisation boursière du groupe GINGER
- soit la quote part de situation nette, complétée le cas échéant d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels, calculés à l'infini, découlant de business plan sur les 5 prochaines années revus par la direction

Si cette valeur est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

Le poste « Autres immobilisations financières » est constitué : des titres, autres que les titres de participations, des prêts, des dépôts et cautionnements, des titres auto détenus ainsi que des comptes de trésorerie liés à un contrat de liquidité pour rachat par la société de ses propres titres.

2.3.5. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers.

2.3.6. Créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont enregistrées au cours du jour de la transaction. A la date de clôture, les créances et dettes sont évaluées au cours de clôture de la devise concernée. Les éventuels écarts sont comptabilisés dans des comptes transitoires qui figurent à la dernière rubrique du bilan ; « écarts de conversion actifs » et « écarts de conversion passifs » avec pour contrepartie les comptes de créances ou de dettes. Les « écarts de conversion actifs » traduisent une perte latente qui entraîne la constitution d'une provision. En revanche, les gains latents inscrits en « écarts de conversion passifs » n'interviennent pas dans la formation du résultat.

2.4. Explication des postes de Bilan

• Note 1 : Actif Immobilisé

Immobilisations	31/12/2007	Acquisitions	Diminutions	31/12/2008
Immobilisations Incorporelles				
Concession, brevets et droits similaires	145			145
Fond commercial (1)	1 306			1 306
Immobilisations Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	132	27		158
Immobilisations Financières				
Titres de participation (2)	38 364		-2 345	36 019
Autres immobilisations financières (3)	1 149	1 353		2 502
TOTAL	41 095	1 379	-2 345	40 130

(1) mali de fusion Camusat

(2) 1,43 M€ : prix de cession de BEFS à Ginger Construction, et 0,915 M€ : titres de participations d'ATM cédés au CEBTP-SOLEN

(3) les acquisitions correspondent aux achats d'actions propres. Le solde à fin 2008 correspond pour 2 380 K€ de titres d'auto contrôle et de trésorerie attachés à un contrat de liquidité

Amortissements	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Immobilisations Incorporelles				
Concession, brevets et droits similaires	127	11		138
Fond commercial				
Immobilisations Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	86	12		98
TOTAL	212	23	0	236

Provisions	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Immobilisations Financières				
Titres de participation (4)	1 956	1 279	-1 926	1 309
Autres immobilisations financières	18	523	0	541
TOTAL	1 973	1 802	-1 926	1 849

(4) la dotation porte sur les titres d'APRIM pour 1 279 K€

la reprise porte sur les titres ATM pour 915 K€ et sur PARERA pour 1 011 M€

ACTIF IMMOBILISÉ	38 910	-446	-419	38 045
-------------------------	---------------	-------------	-------------	---------------

- **Note 2 : Éléments relevant de plusieurs postes**

Montants concernant les entreprises liées	
Participations	36 019
Provisions pour dépréciation des titres de participations	1 309
Capital à libérer sur augmentation de capital	200
Créances clients et comptes rattachés	1 152
Autres créances	22 477
Emprunts et dettes financières divers	2 361
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 382
Autres dettes	19 431
Personnel détaché	373
Intérêts d'échelle fusionnées débiteurs	1 117
Sous-traitance intra-groupe	3 994
Facturation intra-groupe	10 673
Dividendes intra-groupe	8 730
Intérêts d'échelle fusionnés créditeurs	1 221
Autres charges exceptionnelles	

- **Note 3 : Titres d'autocontrôle**

Conformément à la précision formulée par l'avis du comité d'urgence du CNC n° 98-D, les titres auto détenus en l'absence d'affectation explicite sont classés en « autres immobilisations financières ».

GINGER détient à la fin de cet exercice 163 046 titres en auto contrôle, pour une valeur d'achat de 2 380 K€. Les titres ont été valorisés au cours moyen du mois de décembre, ressortant à 1 840 K€. En conséquence une provision pour dépréciation de 540 K€ a été constituée.

Le tableau ci-après récapitule les mouvements de l'exercice. Les montants sont exprimés en euros.

ACHATS		VENTES		Plus Values	Moins Values
Quantité	Montant	Quantité	Montant		
250 675	3 602 921	129 875	1 906 418	42 027	248 411

• **Note 4 : État des échéances des créances et dettes**

État des Créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Autres Immobilisations Financières	2 502	2 374	128
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Avances et Acomptes	3	3	
Autres Créances Clients (1)			
Autres créances	4 283	4 283	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes	6	6	
Etat - Impôts sur les bénéfices	50	50	
Taxe sur la valeur ajoutée	941	941	
Autres impôts et taxes assimilées			
Etat - Créances Diverses			
Groupe et associés	22 465	22 465	
Debiteurs Divers	265	265	
Charges Constatées d'Avance	437	437	
	30 955	30 827	128

État des Dettes	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Emprunts auprès des établissements de crédit			
à 1an maximum à l'origine	71	71	
à plus d'1an à l'origine	8 519	8 519	
Emprunts et dettes financières divers			
Dépôts et cautionnements reçus			
Emprunts et dettes financières divers (1)	2 396	2 396	
Avances et acomptes reçus			
Fournisseurs et comptes rattachés	5 879	5 879	
Dettes fiscales et sociales			
Personnel et comptes rattachés	704	704	
Sécurité sociale et autres organismes	607	607	
Etat - Impôts sur les bénéfices	865	865	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 031	1 031	
Autres impôts et taxes assimilées	243	243	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	200	200	
Autres dettes d'exploitation			
Groupe et associés	19 431	19 431	
Autres Dettes	1 286	1 286	
Produits Constatés d'Avance	182	182	
	41 413	41 413	0

(1) compte courant bloqué, y compris les intérêts courus, de la société CAMUSAT SAL détenue à 98% par Ginger SA

- **Note 5 : Charges à payer**

Détail des charges à payer	Montant brut
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit	19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 084
Autres dettes	0
Dettes fiscales et sociales	662
Intérêts courus sur concours bancaires	0
Intérêts courus sur dettes sur participation	627
	2 392

- **Note 6 : Produits à recevoir**

Détail des produits à recevoir	Montant brut
Clients et comptes rattachés	1 483
Autres créances	154
	1 636

- **Note 7 : Charges et produits constatés d'avance**

	Charges	Produits
Charges d'exploitation	437	
Produits d'exploitation		182
	437	182

- **Note 8 : Écarts de conversion actif et passif**

Les écarts de conversions figurent en pied du passif du bilan pour 286 K€.

- **Note 9 : Composition du capital social**

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	4 225 240	1
2- Augmentation de capital par émission d'actions	30 101	1
3- Augmentation de capital par incorporation de réserves		
4- Augmentation de capital suite introduction en bourse		
5- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 255 341	1

• **Note 10 : Provisions pour risques et charges**

Provisions	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Provisions pour litiges	484		-338	145
Provisions sur sortie de filiale	1 549	644	-274	1 919
Provisions sur sociétés déficitaires	706		-429	278
TOTAL	2 738	644	-1 041	2 342

Les dotations de l'exercice correspondent à :

- Un complément de provision pour sortie de filiale ou retour bénéficiaire, au titre de l'intégration fiscale, de 644 K€

Les reprises de l'exercice correspondent à :

- Une reprise sur risques sociaux de 292 K€
- Une reprise sur situation nette des sociétés ATM pour 194 K€ et GINGER INFORMATIQUE pour 234 K€
- Une reprise de la provision pour des filiales redevenues bénéficiaires pour 274 K€

Contrôle fiscal

GINGER a fait l'objet d'un contrôle fiscal, notifié le 28 juillet 2004, portant sur la taxe sur les salaires et sur la TVA de l'exercice 2002. Le montant des redressements en droits s'élève à 609 k€. Les principaux points de redressement portent sur la sectorisation de TVA et la taxe sur les salaires qui sont contestés par GINGER. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.

• **Note 11 : Ventilation du chiffre d'affaires net**

Répartition par secteurs d'activité	Montants	Répartition par zones géographiques	Montants
CA hors-groupe	4 082	CA France	14 695
Prestations de services	5 707	CA Reste du Monde	60
Re-facturations diverses	4 966		
	14 755		14 755

• **Note 12 : Détail des charges et produits financiers**

	Montants
Intérêts sur emprunt	632
Intérêts sur comptes courants	388
Intérêts fusion groupe et agios	1 143
Autres charges financières	
Provision pour risques et charges financiers (1)	2 446
Total charges financières	4 610
Dividendes reçus	8 730
Intérêts fusion groupe	1 087
Intérêts sur comptes courants Groupe	134
Gains de change	2
Autres produits financiers	30
Reprises sur provisions et transferts de charges (2)	2 663
Total produits financiers	12 646
Résultat Financier	8 036

(1) dont 1 279 K€ sur titres APRIM

(2) dont 1 011 K€ sur titres PARERA & 915 K€ sur titres ATM

• **Note 13 : Détail des charges et produits exceptionnels**

	Montants
Pénalités et amendes	77
Autres charges exceptionnelles (1)	1 205
Mali sur actions propres	248
Total charges exceptionnelles	1 531
Boni sur actions propres	42
Produit de cession titre Groupe (2)	306
Total produits exceptionnels	348
Résultat Exceptionnel	-1 182

(1) VNC des titres ATM cédés au CEBTP-SOLEN

(2) cession des titres ATM au CEBTP-SOLEN

• **Note 14 : Détail des engagements donnés**

	Montants
Nantissement de titres de participation	4 000
Caution donnée	12 085
Total engagements donnés	16 085
Engagements reçus	0
Total engagements reçus	0

Le nantissement porte sur les titres des sociétés suivantes :

- PARERA : 49,95%
- CEBTP-SOLEN : 61,44%
- GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES : 45,93%
- CIDES : 35,29%
- GINGER CONSTRUCTION : 50%
- CAMUSAT : 13,78 %

Ginger SA assure le soutien financier des ses filiales lorsque le besoin s'en fait sentir. Au 31.12.2008 il en est ainsi pour Ginger Telecom, Gemp et Sechaud Bossuyt Constructeur

• **Note 15 : Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises**

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 199 K€ charges patronales incluses.

Ils ne sont pas comptabilisés en provisions.

Les calculs ont été établis selon la méthode rétrospective, c'est-à-dire selon ce que la société GINGER devrait verser à ses salariés partant en retraite, en fonction :

- de la législation sociale et de la convention collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieries conseils, sociétés de conseil, à laquelle Ginger est rattaché depuis le 1er janvier 2005 ;
- de la durée d'activité restant des salariés supposés présents au moment de leur départ en retraite en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité ;
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite ;
- d'un taux d'actualisation de 5 % ;
- d'un taux d'inflation de 1,7% et d'un taux de croissance des salaires de 1,2%.

• **Note 16 : État des positions de la société face au risque de taux d'intérêt**

Risque de taux	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	8 500			8 500
Intérêts courus sur emprunts bancaires	19			19
Dettes rattachées à des participations		1 734		1 734
Intérêts courus s/ dettes rattachées particip.		627		627
Découverts bancaires	71			71
	8 590	2 361	0	10 951

Les taux sont des taux variables.

Les emprunts bancaires sont assortis de clauses de défaut qui, si elles devaient être activées, rendraient :

- inapplicables d'éventuelles demandes de tirage de lignes de crédit en cours ou futures ;
- la dette exigible à première demande.

Les dettes rattachées à des participations correspondent au compte courant bloqué de la société CAMUSAT SAL portant intérêts au taux de libor 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2006 (précédemment le taux était de libor 3 mois + 3,5).

Risque de liquidité :

L'encours résiduel relatif au contrat d'ouverture de crédit de 50 M€ en date du 22 octobre 2002, levé à hauteur de 42 M€, s'élève à 4 M€ au 31 décembre 2008.

Un avenant N°5 à ce contrat a été signé le 21 mars 2007.

Il porte sur :

- un étalement du remboursement du crédit et un allongement de sa durée résiduelle ; l'échéance du crédit est ainsi reportée au 12 novembre 2009 (au lieu du 12 novembre 2008),
- une réduction des garanties initialement concédées : diminution de 70 % de la garantie « homme-clé » et mainlevée sur des titres initialement donnés en garantie,
- la mise en place d'un waiver pour toute date antérieure à la signature de l'Avenant,
- la redéfinition des covenants financiers.

Les nouveaux ratios à respecter sont les suivants :

Ratio 1 (L)	Endettement financier net consolidé ¹ / EBITDA ² consolidé
Ratio 2 (G)	Endettement financier net consolidé / fonds propres consolidés
Ratio 3	Coût de l'endettement net financier consolidé ³ / EBITDA consolidé

¹ L'endettement financier net consolidé désigne la somme des dettes bancaires et financières, des comptes courants bancaires, des engagements en crédit-bail, de la part en capital des engagements de location financière, des effets escomptés non échus une fois déduits les positions débitrices des comptes courants bancaires et des disponibilités et valeurs mobilières de placement.

² L'Ebitda consolidé signifie le résultat opérationnel courant (ROC.) majoré de la dotation aux amortissements et provisions nettes des reprises.

³ Le coût de l'endettement financier net est une donnée figurant sous cette désignation au Compte de résultat consolidé.

Le crédit deviendrait exigible dans l'un ou l'autre des trois cas suivants :

- Ratio 1 > 4
- Ratio 2 > 1,2
- Ratio 3 > 0,30

Au 31 décembre 2008, la valeur prise par chacun des ratios R1, R2 et R3 est inférieure à la limite présentée ci-dessus.

• **Note 17 : Effectif présent au 31/12/2008**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	32	1
ETAM	7	0
Total	36	1

Les droits acquis par les salariés de GINGER au titre du droit individuel à la formation (20 heures par an et par salariés à compter de 03/2004) s'élèvent à 2 093 heures.

Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes de la société.

Au 31/12/2008, depuis la création du droit individuel à formation trois personnes ont demandé à en bénéficier, pour un total de 175 heures.

• **Note 18 : Rémunération globale par catégorie des dirigeants (en €)**

	Rémunération*	Jetons de présence
Organes de Direction	1 452 370	
Membres du Conseil de Surveillance		80 100
TOTAL	1 452 370	80 100

*y compris avantages en nature

Une provision de 58 K€ est enregistrée à fin 2008 au titre des indemnités de départ à la retraite destinées à certains membres du Directoire.

• **Note 19 : Liste des filiales et participations détenues directement au 31 décembre 2008**

	en K€							
	CAPITAL	Capitaux Propres autres que le capital	Quote part % du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette			
Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
APRIM NV	18	140	100	1 637	358	351	-127	200
CAMTEL	4	1 986	100	1 229	1 229	19 563	564	
CAMUSAT INTERNATIONAL SAS	38	-21	100	37	37	0	-4	
CAMUSAT ROM	3	2 648	100	1 500	1 500	17 247	750	600
CAMUSAT SA	3 520	5 385	100	7 347	7 347	55 779	1 994	2 000
CAMUSAT SAL	2 995	43	98	4 232	4 232	266	-102	96
CEBTP-SOLEN SAS	2 598	12 750	100	14 461	14 461	85 757	5 157	5 000
GINGER CONSTRUCTION SAS	38	2 440	100	38	38	0	1 796	500
GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES	2 400	-1 945	100	3 095	3 095	26 321	-1 381	
GINGER INFORMATIQUE SARL	30	248	100	30	0	2 398	234	
GINGER INVESTMENT MANAGEMENT	37	253	100	37	37	1 610	65	30
PARERA SA	124	618	100	2 375	2 375	8 403	325	100
STTRM	4	1 017	100	0	0	16 037	377	
				Total	34 709	233 733		

• **Note 20 : Situation fiscale différée et latente**

	Base	IS
Organic	19	6
Effort construction	16	5
Écart de conversion passif		
Moins-values nettes à long terme		
Total allègements		12
Impôt différé passif		
Charges à répartir		
Total accroissements		0
Situation fiscale différée nette		12
Crédit à imputer sur :		
- déficits reportables		
Situation fiscale latente nette		12

• **Note 21 : Autres informations**

GINGER est une société cotée sur Eurolist compartiment C d'Euronext Paris SA.

GINGER est la société mère qui établit les comptes consolidés du groupe.

• **Note 22 : Informations relatives aux stocks options**

Le tableau d'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions est présenté dans les tableaux ci après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
	Plan n°1
Date d'assemblée	02/06/2004
Date du Conseil d'administration	19/01/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à l'origine	42 100
- les mandataires sociaux	5 000
- dix premiers attributaires salariés	25 100
- autres salariés	12 000
Point de départ d'exercice des options	19/01/2009
Date d'expiration	19/01/2012
Prix de souscription (décote 5%)	15,24 €
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/08	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours d'exercices antérieurs	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours du semestre	1 666
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	23 434

Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes de Ginger SA.

	Début de période	Evolution exercice	Fin de période
Stocks options	25 100	-1 666	23 434



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
BP 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008
Ginger S.A.
11, rue Paul Baudry – 75008 Paris
Ce rapport contient 5 pages



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
BP 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11, rue Paul Baudry
Capital social : €4.255.341

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec la société JWDA

- **Personne concernée** : Mr Jacques Weber, Membre du Conseil de Surveillance de la société Ginger S.A. et Gérant de la société JWDA.
- **Nature et objet** : la société Ginger S.A. fait appel à la société JWDA, représentée par Mr Jacques Weber, dans le cadre d'un programme de formations réservées aux principaux cadres du groupe Ginger, programme axé sur le savoir-faire en matière d'expression

orale, d'écoute et de comportement relationnel lors d'entretiens professionnels d'ordre commercial, technique ou social.

- **Modalités** : Au titre de l'exercice 2008, la société JWDA a facturé 20.000 € à votre société.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec Mr Jean-Luc Schnoebelen

- **Nature et objet** : Votre Conseil de surveillance a autorisé votre société à signer avec Monsieur Jean-Luc Schnoebelen une convention de location d'un appartement, moyennant un avantage en nature correspondant à 50 % du loyer payé par votre société.
- **Modalités** : Le loyer payé par votre société s'est élevé à € 33.502 HT pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Convention avec la société d'Assurances SIACI

- **Nature et objet** : Votre conseil de surveillance a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services avec la société d'Assurances SIACI, afin d'assurer, la gestion centralisée des polices Responsabilité Civile et des contentieux d'assurance du groupe Ginger moyennant une rémunération annuelle.
- **Modalités** : Au titre de cette rémunération annuelle, votre société a supporté au titre de l'exercice 2008 une charge de € 140.000 HT.



Convention avec les sociétés Ginger Telecoms, Parera et Sechaud Bossuyt

- **Nature et objet :** Votre conseil de surveillance a autorisé un avenant à la convention d'intégration fiscale conclue en 2005 avec les sociétés Ginger Telecoms, Parera et Sechaud et Bossuyt aux termes duquel ces sociétés renoncent à leur droit à indemnisation dans l'hypothèse d'une sortie du groupe du fait de la perte du droit au report des déficits subis pendant la période d'intégration et ce en contrepartie du soutien financier de Ginger.
- **Modalités :** Au 31 décembre 2008, au titre de cette convention, il n'est pas enregistré de provision pour retour bénéficiaire des filiales citées ci-dessus.

Convention avec les sociétés Ginger Constructions et Camusat International

- **Nature et objet :** Votre conseil de surveillance a autorisé que les avances de trésorerie faites auprès des sociétés mentionnées ci-dessus ne soient pas rémunérées.
- **Modalités :** Au 31 décembre 2008, les avances de trésorerie faites par votre société aux sociétés Ginger Constructions et Camusat International s'élèvent respectivement à € 3.230.000 et € 20.902.

Convention avec la société Camusat Liban

- **Nature et objet :** Votre conseil de surveillance a autorisé que les avances de trésorerie de Camusat Liban à Ginger S.A. soient bloquées en compte-courant pour les deux tranches suivantes :
 - Tranche A : € 1.770.000 ramenés à € 1.022.185,50 depuis 2007,
 - Tranche B : \$ 1.196.413.
- **Modalités :** Au 31 décembre 2008, une dette rattachée à la participation Camusat Liban est comptabilisée dans les comptes de Ginger S.A. et s'élève à € 2.361.100,88 dont € 626.606,88 d'intérêts courus.

Convention avec la société Camusat S.A.

- **Nature et objet :** Dans le cadre de la convention de Gestion et d'Assistance administrative, technique, comptable et financière, votre conseil de surveillance a autorisé la modification des conditions de rémunération des conventions d'assistance par Ginger pour la société Camusat S.A. et d'exprimer cette rémunération de manière forfaitaire et non plus en pourcentage du chiffre d'affaires et de la fixer à partir de l'année 2005 à € 500.000.
- **Modalités :** Au titre de l'exercice 2008, Ginger S.A. a facturé € 500.000 à la société Camusat S.A.

30 avril 2009

Conventions et engagements non autorisés au cours de l'exercice

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

- **Personne concernée** : Mr Jean-Luc Schnoebelen, Président de la société Ginger S.A., et Président de la société Camusat S.A.
- **Nature et objet** : En date du 20 mai 2008, les actionnaires de Camusat SA ont approuvé les comptes sociaux de cette société arrêté au 31 décembre 2007 et décidé la distribution d'un dividende de € 2.000.000 à Ginger S.A.

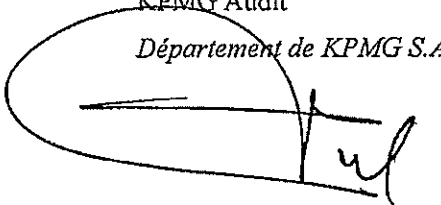
A défaut de pouvoir être mis en paiement en date du 30 septembre, les parties ont convenu, en date du 1^{er} août 2008, que cette somme de € 2.000.000 soit inscrite et maintenue en compte-courant jusqu'au 31 décembre 2008, sans que cette somme ne porte intérêt au profit de Ginger S.A.

- **Modalités** : La somme n'ayant pas été mise en paiement, le compte courant entre Camusat S.A. et votre société, afférent à ce montant de € 2.000.000, n'a donc pas porté intérêt du 30 septembre au 31 décembre 2008.

Nous vous précisons que lors de sa réunion du 24 octobre 2008, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser à posteriori cette convention.

Marcq en Baroeul, le 30 avril 2009

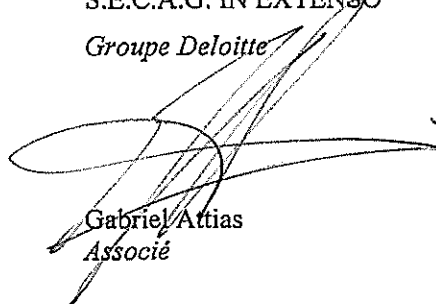
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Prevost
Associé

Donville les Bains, le 30 avril 2009

S.E.C.A.G. IN EXTENSO
Groupe Deloitte



Gabriel Attias
Associé



Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Paris, le jeudi 30 avril 2009

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Luc SCHNOEBELEN
Président du Directoire